

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
UNIVERSITÉ DE YAOUNDE I
ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE
YAOUNDE
DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I
HIGHER TEACHER TRAINING
COLLEGE
DEPARTMENT OF HISTORY



LE LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN :
ESSAI D'UNE MONOGRAPHIE
HISTORIQUE DE 1952-2007

*Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du Diplôme de
Professeur de l'Enseignement Secondaire Deuxième Grade
(DIPES II)*

Par :

ISSOFA KOUOTOU
Licencié en Histoire

Sous la direction de :

Eugene Désiré ELOUNDOU
Maître de conférences

Année académique : 2014-2015

- A mes parents, Pouamoun Idrissou et Nzandi Adama de regrettée mémoire.
- A Mrs et Mmes Yiagnigni Euloge et Yonyone Emmanuel.

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire a été rendue possible grâce à la collaboration de plusieurs personnes qui nous ont soutenues dans divers aspects.

Nous adressons tout d'abord nos sincères remerciements à notre directeur de mémoire, Pr Eugène Désiré Eloundou qui a accepté de diriger ce mémoire, mettant ainsi à notre disposition, son temps et veillant à l'évolution de ce travail, de choix à la formulation du sujet, jusqu'à la mise en forme de celui-ci.

Notre grande reconnaissance va ensuite à l'endroit des enseignants du Département d'Histoire, du Département de Géographie et de celui des Sciences de l'Education de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, pour les efforts consentis pour notre formation. Nous pensons particulièrement aux professeurs Salvador Eyezo'o, Jean Paul Ossah, Michael Ndobegang, Robert Kpwang Kpwang et aux docteurs Antoine Madiba Essiben, Achille Bella, Alain Mahop Etamane, Souley Mane Bouba, Jeanne Mbarga Messomo, Christophe Signe, Jabiru Muhammadou Amadou, Michel Olinga, Daniel Tchamgwé, et Jean Noel Ngapgue.

Nous exprimons aussi notre gratitude au personnel du Lycée Classique de Fouban qui a manifesté un intérêt pour ce travail. Nous pensons à cet effet à Yonyone Emmanuel, Proviseur actuel dudit établissement, qui nous a fourni tous les documents d'archives disponibles à ce jour.

Nous ne saurions oublier Monta Moussa, qui a mis gracieusement à notre disposition ses archives privées. Notre gratitude va enfin à l'endroit de nos différents informateurs, des Centres de Recherches et de la Documentation.

SOMMAIRE

DEDICACE	I
REMERCIEMENTS	II
SOMMAIRE	III
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	V
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	VII
RESUME	IX
ABSTRACT.....	X
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE I : ETAT DES LIEUX DE L'EDUCATION DANS LE DEPARTEMENT BAMOUN AVANT LA CREATION DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN	12
I- SITUATION SCOLAIRE DANS LE DEPARTEMENT BAMOUN DE 1916-1951	13
II- GENESE DE LA CREATION DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN	22
CHAPITRE II : L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN PENDANT LA GESTION FRANCAISE (1952-1976).....	33
I- L'ORGANISATION DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN DE 1952- 1976 : GESTION FRANÇAISE.....	34
II- LE FONCTIONNEMENT DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN DE 1952-1976 : LA GESTION FRANCAISE.....	46

CHAPITRE III : L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN DE 1976-2007 :	
CAMEROUNISATION	53
I- L'ORGANISATION DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN PENDANT LA GESTION CAMEROUNAISE (1976-2007).....	54
II- LE FONCTIONNEMENT DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN .	62
CHAPITRE IV: LE LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN : SA CONTRIBUTION A LA FORMATION DE L'ÉLITE INTELLECTUELLE DU CAMEROUN, SES DIFFICULTES ET SES PERSPECTIVES	75
I- L'APPORT DANS LA FORMATION DES ELITES INTELLECTUELLES DU CAMEROUN ET LE ROLE DANS LA TENUE DE LA CONFERENCE DE 1961	76
II- LES DIFFICULTES DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN	89
III- LES PERSPECTIVES	95
CONCLUSION GENERALE	99
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	102
ANNEXES.....	111
TABLE DES MATIERES.....	125

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AOF	:	Afrique Occidentale Française
ADN	:	Archives Départementales du Noun
ALCF	:	Archives du Lycée Classique de Foumban
ANY	:	Archives Nationales de Yaoundé
APEE	:	Association des Parents d'Elèves et des Enseignants
ARO	:	Archives Régionales de l'Ouest
BE	:	Brevet Elémentaire
BEPC	:	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
CAPE	:	Certificat d'Aptitude Professionnelle de l'Enseignement
CC	:	Cours Complémentaire
CEG	:	Collège d'Enseignement Général
CEPE	:	Certificat d'Etudes Primaires et Elémentaires
CES	:	Collège d'Enseignement Secondaire
CM II	:	Cours Moyen 2
CONAC	:	Comité National Anti-Corruption
DIPES I	:	Diplôme de Professeur de l'Enseignement Secondaire Premier Grade
DIPES II	:	Diplôme de Professeur de l'Enseignement Secondaire Deuxième Grade
DIPLEG	:	Diplôme de Professeur de Lycée de l'Enseignement Général
DMEG	:	Diplôme de Moniteur de l'Enseignement Général
ENAM	:	Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature
ENIA	:	Ecole Normale d'Instituteurs Adjoints
ENS	:	Ecole Normale Supérieure
ENSAI	:	Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-Industrielles
ENSET	:	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique
ENSPT	:	Ecole Nationale Supérieure Polytechnique
EPS	:	Education Physique et Sportive
ESSTIC	:	Ecole Supérieure des Sciences de la Technologie de l'Information et de la Communication
FALSH	:	Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines
FASA	:	Faculté des Sciences Agricoles
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMSB	:	Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales
IFC	:	Institut Français du Cameroun
INJS	:	Institut National de la Jeunesse et des Sports
JOCF	:	Journal Officiel du Cameroun Français
LYCLAF	:	Lycée Classique de Foumban

LYSIN	:	Lycée Sultan Ibrahim Njoya de Fouban
MB	:	Mission de Bâle
MC	:	Mission Catholique
MINEDUB	:	Ministère de l'Education de Base
MINEDUC	:	Ministère de l'Education du Cameroun
MINSEEC	:	Ministère des Enseignements Secondaires
MINRESI	:	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MP	:	Mission Protestante
ONU	:	Organisation des Nations Unies
PLEG	:	Professeur des Lycées d'Enseignement Général
PLET	:	Professeur des Lycées d'Enseignement Technique
RCN	:	Radio Communautaire du Noun
SDN	:	Société Des Nations
SMEP	:	Société Missionnaire de l'Eglise de Paris
TM	:	Travail Manuel
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

LISTE DES ILLUSTRATIONS

I- LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Evolution des écoles dans le département Bamoun de 1916 -1950.	16
Tableau n° 2 : Bilan de l'enseignement coranique dans le département Bamoun des origines à 1906.....	19
Tableau n° 3 : Ecoles franco-coraniques dans l'arrondissement de Foumban. ..	19
Tableau n° 4: Liste des responsables du Lycée Classique de Foumban de 1952- 1976.	35
Tableau n° 5: La grille salariale mensuelle pour les enseignants en 1954	40
Tableau n° 6 : La grille salariale mensuelle du personnel subalterne en 1970..	42
Tableau n° 7 : L'évolution des effectifs du Lycée Classique de Foumban 1952- 1972.	44
Tableau n° 8 : Liste des responsables du Lycée Classique de Foumban de 1976- 2007.	54
Tableau n° 9 : Rapport financier en recettes pour le compte de l'année scolaire 2006-2007.	70
Tableau n° 10 : Rapport financier en dépenses pour le compte de l'année scolaire 2006-2007.	71
Tableau n° 11 : La liste des anciens élèves du Lycée Classique de Foumban ...	80

II- LISTE DES PHOTOS

Photo n° 1 : Les différentes tenues de l'établissement en 1970 (internat et externat)	47
Photo n° 2 : L'internat transformé en salles de classes	49
Photo n° 3 : Diplôme de Maitre d'Enseignement Général	82
Photo n° 4 : Le bâtiment de la réunification du Cameroun.....	88

III- LISTE DE GRAPHIQUE

Graphique n° 1 : L'évolution des effectifs du Lycée Classique de Fouban 1952-1972.....	44
---	----

RESUME

La présente étude porte sur le thème intitulé "Le Lycée Classique de Foumban : Essai d'une monographie historique de 1952-2007". Elle a pour finalité de mettre en évidence la contribution du LYCLAF dans la formation de l'élite intellectuelle du Cameroun. Pour répondre à cette préoccupation, une analyse scientifique menée, appuyée par les documents écrits, les sources numériques et les informations orales issues des enquêtes de terrain a permis d'atteindre cet objectif. Il ressort qu'en plus de cinq décennies d'existence, cet établissement scolaire a servi de pôle d'attraction et de centre de promotion.

Le LYCLAF a formé des jeunes camerounais puis qu'il est un creuset des savoirs, l'acteur de la socialisation et le formateur des élites. Au double plan politico-historique, il convient de retenir qu'il a abrité la conférence de Foumban du 17-21 juillet 1961. Comme toute institution scolaire, il fait face à de nombreuses difficultés au rang desquelles, des problèmes d'ordre socio-économique et ceux liés au système éducatif. Et de telles entraves peuvent être susceptibles d'hypothéquer la contribution du LYCLAF dans la formation de l'élite intellectuelle du Cameroun. D'où la nécessité pour l'Etat, les élites, la Commune Urbaine de Foumban et la communauté éducative de dégager des moyens pour pallier à ces difficultés.

ABSTRACT

The present study focuses on the theme entitled “Government High School of Foumban”: An essay of a historical monograph of 1952 – 2007”. Its purpose is to bring the contribution of LYCLAF in the training of intellectual elites of Cameroon. To respond to this preoccupation, a scientific analysis was carried out, supported by documents, numerical sources and oral information issued from investigations done on the field, enabled us attend this objectives. It is apparent that more than five decades existed, this academic institution served as an attraction and promotion center to the extent that it became a conducive framework for studies.

LYCLAF has train Cameroonian youths since it is a crucible of knowledge, an actor of socialization and a trainer of elites. As a double political-historical plan, it is convenient to retain that it hosted the Foumban conference of 17 – 21 July 1961. As every academic institution it faced several difficulties among which are socio-economic problems and those linked to the school system. Any of such barriers could likely jeopardize the contribution of LYCLAF in the training of the intellectual elite of Cameroon. From which, the necessity for the state, the Elites, the Foumban Urban Council and the educative community to give ways to palliate these difficulties.

INTRODUCTION GENERALE

Présentation du sujet

La période de l'histoire du Cameroun qui s'étend de 1945-1960, peut être considérée comme celle de la mise sur pied progressive d'un système scolaire élitiste. Tous les efforts tendent alors à dégager une élite "indigène", capable de servir d'intermédiaire entre le pouvoir mandataire et la masse paysanne et afin d'assurer, plus tard, la relève de l'administration coloniale¹. Le Cameroun faisant partie de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) n'est pas resté à la marge de ce système scolaire.

L'institution scolaire fut introduite au Cameroun pendant la période précoloniale par les missionnaires protestants². Et, la première école moderne fut fondée en 1884 à Bimbia par le Pasteur J. Merrick³. Ce qui veut dire qu'à l'arrivée des Allemands le 12 juillet 1884 au Cameroun, il existait déjà des écoles. Pour donc emboîter le pas des missionnaires, le gouverneur allemand Von Soden créa la première école officielle à Deido en 1886 et la confia à Theodor Christaller⁴. La date 1916 marque non seulement le départ des allemands du Cameroun, mais aussi la partition de ce dernier entre la France et la Grande Bretagne. Dès lors, la France commença à s'occuper du système éducatif au Cameroun oriental dont elle avait la charge.

Par ailleurs, l'arrêté du 25 juillet 1921 portait sur l'organisation définitive de l'enseignement au Cameroun⁵. Ce texte détermine les différentes catégories d'écoles, les dispositions communes aux personnels enseignants européens et indigènes. Le service de l'enseignement est créé et confié à un inspecteur des écoles. La réglementation du 25 juillet 1921 est considérée comme la charte de l'instruction officielle. Cette école avait pour but de vulgariser la langue

¹ E. Antangana, *Cent ans d'éducation scolaire au Cameroun : Réflexion sur la nature, les moyens et les objectifs de l'entreprise (1885 à nos jours)*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 127.

² A. Clause, *Philosophie de l'étude du milieu : Réflexion sur la pédagogie contemporaine*, Paris, Editions du Scarabée, 1961, p. 81.

³ A. Valerie Ndjilabogo, " Les expatriés français dans l'enseignement secondaire au Cameroun de 1960-1982 ", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2000, p. 8.

⁴ Ibid.

⁵ ANY, JOCF, n° 60 bis du 15 août 1921.

française sur toute l'étendue du territoire⁶. Mais, il a fallu attendre 1952 pour qu'il soit créé à Foumban un Cours Complémentaire (CC). Ce dernier est mis sur pied par l'arrêté n° 5201 du 06 octobre 1952, portant création des Cours Complémentaires à Ebolowa, Foumban, Dschang, Douala et Yaoundé⁷. Ce Cours Complémentaire a subi plusieurs transformations jusqu'à ce qu'il soit devenu Lycée Classique de Foumban (LYCLAF).

Alors, le thème qui fait l'objet de notre étude est intitulé : "Le Lycée Classique de Foumban : Essai d'une monographie historique de 1952-2007". Nous sommes à la recherche d'une production historique objective. Pour cela, quelque chose a certainement motivé notre dévolu jeté sur le sujet. Nous nous proposons de donner les raisons qui ont soutenu le choix de notre thème.

Raisons du choix du sujet

Plusieurs raisons nous ont amené à porter notre choix sur ce présent thème :

La première aspiration est d'ordre académique car, il incombe à tout étudiant et jeune chercheur du département d'Histoire de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de sanctionner sa formation par la rédaction d'un mémoire. Le jeune chercheur se retrouve de la sorte initié dans le monde de la recherche et de la conception scientifique.

La deuxième raison est sous le prisme scientifique, nous avons opté pour l'étude du Lycée Classique de Foumban (LYCLAF) dans le but d'apporter notre modeste contribution à l'histoire de l'éducation au Cameroun en général et à Foumban en particulier. Nous voulons tout de même, dans le cadre de cette recherche, faire savoir au monde scientifique que c'est au Lycée Classique de Foumban que s'est tenue la conférence de Foumban du 17 au 21 juillet 1961⁸.

⁶ A. Valerie Ndjilabogo, " Les expatriés français de l'enseignement", p. 3.

⁷ ANY, JOCF, Tome II, 1952, p. 1502.

⁸ V. Julius Ngoh, *Cameroun 1884-1985 : Cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990, p. 89.

Enfin, la dernière raison est d'ordre personnel. Nous avons opté de travailler sur ce thème pour avoir vécu dans la ville de Foumban pendant une longue durée, tout en nourrissant l'idée de mener une étude sur ce Lycée qui nous tient à cœur dans une perspective historique.

Intérêt du sujet

Si nous avons orienté notre travail de recherche vers le Lycée Classique de Foumban, ce n'est pas le fait du hasard. Ce thème a le mérite de montrer et de faire comprendre l'importance et le rôle indéniable que joue cet établissement dans le Noun en général et à Foumban en particulier.

Par ailleurs, Il nous permet aussi de relever l'impact de la création du LYCLAF dans la formation de l'élite intellectuelle du Cameroun.

L'intérêt épistémologique de ce sujet réside dans le fait qu'il s'agit d'un pan de l'histoire peu exploré par les historiens.

Cadre spatio-temporel

Le cadre spatio-temporel dans le cas d'espèce désigne à la fois le cadre géographique dans lequel se situe le LYCLAF et le cadre chronologique qui justifie les bornes de temps choisi.

Cadre spatial

L'espace géographique de notre étude couvre la ville de Foumban qui est située en général dans la région de l'Ouest et en particulier dans le département du Noun. Avant d'être le chef-lieu du département, Foumban est la capitale du royaume Bamoun. Etendues sur un ensemble de six collines, les populations sont présentes sur le site actuel longtemps avant le début de la colonisation. L'agglomération de Foumban se trouve à 70 Km au Nord- Est de Bafoussam⁹. Cette ville compte environ 83522 habitants et s'étend sur près de 134 km². Géographiquement, elle est située entre le 5°42' et le 5°45' de latitude Nord et

⁹ <http://www.wikipédia-Foumban>, consulté le 22 décembre 2014 à 19h05.

entre le 10°53' et le 10°56' de longitude Est¹⁰. De forme irrégulière, ses limites se résument par des frontières administratives ci-après : au Nord par les arrondissements de Njimom et Magba. Au Sud par les arrondissements de Koutaba et Foubot. A l'Est, avec comme repères administratifs les arrondissements de Massangam et Malatouen¹¹. Et enfin, à l'Ouest ayant comme bornes administratives, les arrondissements de Bangourain et de Kouoptamo.

Cadre temporel

Notre thème de recherche s'articule autour des deux dates essentielles, sans lesquelles nous risquons de faire une navigation à vue. Cette étude couvre une période de 55 ans, allant de 1952-2007.

L'année 1952 correspond à la création du Cours Complémentaire de Fouban (CC). En effet, celui-ci comme ceux d'Ebolowa, Douala, Yaoundé et Dschang est mis sur pied par arrêté n° 5201 du 06 octobre 1952. Cet arrêté en son article premier stipule qu'à compter du 15 octobre 1952 sont créés des Cours Complémentaires dans les villes citées plus hauts.

L'année 2007, quant à elle, marque la transformation de l'établissement en Lycée Classique de Fouban avec l'introduction de l'enseignement des langues anciennes. En effet, après la création de l'établissement en Cours Complémentaire en 1952, ce dernier a subi plusieurs transformations parmi lesquelles l'Ecole Normale d'Instituteurs Adjoints (ENIA), le Collège d'Enseignement Général (CEG), le Lycée Sultan Ibrahim Njoya (LYSIN), puis le Collège d'Enseignement Secondaire (CES), le Lycée, et enfin le Lycée Classique de Fouban (LYCLAF) en 2007¹².

Revue de la littérature

De prime abord, une panoplie de livres sur l'histoire et en particulier sur l'éducation au Cameroun est publiée. Nous avons l'ouvrage d'E. Antagana,

¹⁰ Rapport du diagnostic de la ville de Fouban, Ajp-ces, Smal, 2007, p. 18.

¹¹ <http://www.wikipédia-Fouban>, consulté le 22 décembre 2014 à 19h05.

¹² Entretien avec Yonyone Emmanuel, 58 ans, Proviseur du Lycée Classique de Fouban, Fouban, le 17-09-2014.

intitulé *Cent ans d'éducation scolaire au Cameroun : Réflexion sur la nature, les moyens et les objectifs de l'entreprise (1885 à nos jours)*¹³. Dans cet ouvrage, il fait ressortir les différents types d'enseignements qui existaient depuis la période coloniale jusqu'à la période post coloniale au Cameroun. Son étude met l'accent sur l'impact de ces enseignements, sur les plans socio-économiques et culturels. Seulement, l'auteur ne nous livre que les informations sur l'impact des enseignements dispensés sans toutefois faire allusion au plan politique.

R. Santerre et al., *La quête du savoir : Essais pour une anthropologie de l'éducation Camerounaise*¹⁴. Les auteurs à travers cette production présentent l'éducation au Cameroun depuis la période allemande et ses différents problèmes. Ils montrent aussi que l'éducation est au service des puissances coloniales jusqu'en 1960. Mais, les analyses sur un établissement scolaire précis nous auraient mieux édifiées, et c'est ce que nous comptons apporter dans notre travail.

E. Mveng dans son ouvrage intitulé : *Histoire du Cameroun*¹⁵, s'intéresse à l'œuvre sociale au Cameroun colonial et post colonial. L'auteur nous présente le caractère positif des colons français au Cameroun, tout en dressant un bilan mitigé des écoles "reconnues" et des écoles "non reconnues". Car, le but principal des enseignements dispensés par les colons était l'assimilation de "l'indigène", et la consolidation de la colonisation. Mais, l'auteur n'a pas fait allusion au rôle joué par la France dans la formation des jeunes camerounais et c'est ce que nous allons apporter dans notre étude.

L. Ewané dans sa thèse intitulée : "L'enseignement au Cameroun : 1920-1960"¹⁶, nous renseigne sur l'évolution de l'enseignement public, catholique, protestant au Cameroun de 1920-1960. Son étude est beaucoup plus centrée sur

¹³ E. Antangana, *Cent ans d'éducation scolaire au Cameroun*, 1996. .

¹⁴ R. Santerre et al., *La quête du savoir : Essais pour une anthropologie de l'éducation Camerounaise*, Canada, Presses de l'Université de Montréal, 1998.

¹⁵ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Tome II, Yaoundé, CEPER, 1985.

¹⁶ L. Ewané, " L'enseignement au Cameroun : 1920-1960 ", Thèse de Doctorat du 3^{ème} cycle en Histoire, Université de Provence, 1983.

les deux grandes métropoles du Cameroun : Douala et Yaoundé. Mais elle ne s'attarde pas sur l'impact de la formation reçue pour le développement du Cameroun à travers une étude spécifique et nous comptons présenter cela dans notre travail.

E. Madiba dans sa thèse intitulée : "Evangélisation et colonisation en Afrique : Héritage scolaire du Cameroun, 1885-1956"¹⁷. Dans son travail, il s'attarde sur l'évangélisation et la colonisation en Afrique. Tout en présentant les contours de la colonisation en Afrique en général, et au Cameroun en particulier à travers la mise en place des écoles. L'auteur met beaucoup d'accent sur la scolarisation de certains Camerounais et Africains censés être des futures élites. Par ailleurs, il met l'accent aussi sur les différentes formations reçues et leurs impacts sur le développement social du pays. Mais il n'a pas fait recours aux différents problèmes éducatifs auxquels l'administration coloniale faisait face et que nous comptons souligner dans notre travail.

H. Kpoumié Pouamoun dans son mémoire intitulé " Ecoles coraniques et écoles modernes dans le royaume Bamum des origines à 1990"¹⁸, nous renseigne sur l'enseignement coranique qui est introduit dans le royaume Bamum à la fin du XIX^e siècle par les peuls du Nord ayant pour but l'islamisation des peuples Bamum. Mais, c'est en 1906 que l'école missionnaire allemande est instaurée avec pour rôle l'évangélisation. Ce mémoire montre aussi que sous le règne des français, l'enseignement public visait l'exploitation à travers la formation des cadres subalternes de l'administration via des programmes restreints calqués sur le modèle français. Mais seulement, dans ce mémoire, l'auteur n'est pas allé en profondeur sur l'enseignement public dans le Noun et en particulier sur le LYCLAF que nous tenons à présenter dans notre travail.

¹⁷ E. Madiba, "Evangélisation et colonisation en Afrique : Héritage scolaire du Cameroun, 1885-1956", Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Bâle, 1976.

¹⁸ H. Kpoumié Pouamoun, "Ecoles coraniques et écoles modernes dans le royaume Bamum des origines à 1990", Mémoire de Master II en Histoire, Université de Yaoundé I, 2012.

Problématique

Ce travail vise à cerner la contribution de l'œuvre française au Cameroun, à travers le LYCLAF, dans l'éducation des jeunes camerounais. Dans ce contexte, la genèse du LYCLAF est une occasion idoine pour magnifier l'action des français, fondateurs et gestionnaires dudit établissement pendant les premières années de sa création.

Aussi, pendant la période coloniale, le département Bamoun avait une insuffisance en établissements scolaires. Avec leur implantation, les missionnaires allemands et français vont lutter contre l'analphabétisme en créant l'école protestante allemande de Njissé en 1906 qui fut remplacée par l'école protestante française en 1917.

Mais une année plus tôt, les colons français créent la toute première école publique primaire sous le nom de l'école principale de Fouban en 1916. C'est alors qu'en 1952, un CC est créé à Fouban et va se transformer en ENIA, CEG, LYSIN, puis CES, Lycée de Fouban et plus tard LYCLAF.

Tout au long de notre travail, nous allons répondre à la question suivante : Quelle est la contribution du Lycée Classique de Fouban dans la formation de l'élite intellectuelle du Cameroun ? De cette interrogation principale, découlent de nombreuses questions subsidiaires : Quel est l'état des lieux de l'éducation dans le département Bamoun avant 1952 ? Quel est l'organisation et le fonctionnement du Lycée Classique de Fouban pendant la gestion française (1952-1976), et pendant le règne des camerounais (1976-2007)? Et enfin, quelles sont les difficultés et les perspectives du LYCLAF ?

Pour la réalisation de ce travail, nous avons fait usage de multiples sources dans la collecte de nos informations. Nous nous proposons donc de présenter les sources du présent mémoire.

Démarche méthodologique

Des sources de plusieurs ordres ont servi d'appui pour cette production scientifique. Ces sources sont de deux catégories : Les sources primaires et les sources secondaires.

Les premières, les sources primaires sont également divisées en deux sous-groupes : d'abord les rapports et les documents d'archives dont l'essentiel est recueilli aux Archives Nationales de Yaoundé (ANY), dans les Archives de la Délégation Régionale de l'Ouest (ARO), de la Délégation Départementale du Noun (ADN), et du Lycée Classique de Foumban (ALCF). Ensuite, viennent les sources orales, qui intègrent les informations qui sont recueillies auprès du LYCLAF à travers des interviews qui sont réalisées à l'aide de guide d'entretien. Ce dernier nous a permis d'entrer en contact direct avec notre sujet de recherche dans l'intervalle 1952-2007. Les profils des personnes interrogées sont diversifiés et permettent de recueillir tous les témoignages sur le LYCLAF. A cet effet, les personnes interrogées sont : le personnel administratif, les enseignants, les personnels retraités et les anciens élèves et ceux d'aujourd'hui.

Les deuxièmes, les sources secondaires, comportent les ouvrages généraux et spécialisés, les thèses et mémoires, les ouvrages méthodologiques, les dictionnaires et les articles des revues scientifiques. Ces documents sont retrouvés dans plusieurs centres de documentation comme la bibliothèque de l'Institut Français du Cameroun, agence de Yaoundé (IFC), celles de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I (FALSH), du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI), de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé (ENS), du LYCLAF et bien d'autres.

Difficultés rencontrées

Au cours de la recherche et de la rédaction de ce travail, nous avons été confrontés à de nombreuses difficultés. Nous avons fait face à des problèmes

liés à la détérioration de certains documents dans les bibliothèques et centres d'archives. L'accès aux documents dans les centres de documentation et de recherche a été le problème le plus récurrent. Dans les documentations du LYCLAF, des Délégations régionale et départementale des Enseignements Secondaires de l'Ouest et du Noun successivement, certaines données en rapport étroit avec notre sujet ont été classées inaccessibles pour des raisons inavouées.

Tout de même, les insuffisances ou détériorations des écrits ou documents liées au poids de leur âge dans les centres de documentations, et les archives Nationales de Yaoundé nous ont rendu la tâche moins aisée. A cet effet, notre bibliographie bien fournie à la fin de cette étude constitue une liste exhaustive des archives, des personnes interrogées, des sources écrites, des sources numériques qui justifie nos profondes analyses.

Toutefois, nous ne nous attarderons pas sur ces difficultés puisqu'elles ont pu être bravées, la rédaction et la présentation de ce travail attestent qu'elles ont été surmontées. Ainsi, le présent travail a été traité suivant un plan bien défini qui sera présenté sommairement.

Plan du travail

Une fois que l'historien choisit son sujet et qu'il reste inchangeable, l'effort du travail historique consiste à retrouver son organisation.¹⁹ C'est dans cette logique que ce travail s'articule autour de quatre chapitres.

Le premier chapitre s'intitule : "Etat des lieux de l'éducation dans le département Bamoun avant la création du Lycée Classique de Foumban". Ce chapitre porte sur les différentes écoles qui ont existé dans la circonscription Bamoun avant 1952. Il édifie sur les facteurs de création du Lycée classique de Foumban.

Le deuxième chapitre intitulé : "L'organisation et le fonctionnement du Lycée Classique de Foumban pendant la gestion française (1952-1976)". Il

¹⁹ P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire ?*, Paris, le Seuil, 1971, p. 35.

montre comment l'établissement est organisé, à travers le personnel administratif, les enseignants, les subalternes et les élèves. Par la suite, il présente le système d'internat et ses mutations sans oublier les disciplines enseignées au LYCLAF.

Le troisième chapitre intitulé : " L'organisation et le fonctionnement du Lycée Classique de Foumban de 1976-2007 : Camerounisation". Il nous permet de présenter l'équipe dirigeante, le personnel technique, le corps professoral et les élèves. Ensuite, il présente les procédures de recrutement des enseignants et des élèves. Et comme aucune institution ne peut fonctionner sans ses règles, il présente aussi le règlement intérieur et les disciplines enseignées.

Le quatrième chapitre intitulé : "Le Lycée Classique de Foumban : sa contribution à la formation de l'élite intellectuelle du Cameroun, ses difficultés et ses perspectives". Ce dernier chapitre montre l'impact de l'établissement puis énonce les problèmes auxquels le LYCLAF fait face et envisage quelques perspectives.

CHAPITRE I :
ETAT DES LIEUX DE L'EDUCATION DANS LE
DEPARTEMENT BAMOUN AVANT LA CREATION DU
LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN

Le LYCLAF est un établissement secondaire public. Il est ouvert aux filles et garçons d'âge scolarisable de tous les milieux. La situation de l'éducation scolaire dans le département Bamoun avant les années 1952 est l'un des facteurs très importants qui nous conduisent aux origines de l'établissement.

I- SITUATION SCOLAIRE DANS LE DEPARTEMENT BAMOUN DE 1916-1951

La scolarisation des jeunes du département Bamoun a commencé bien avant la création du LYCLAF. Cependant quels sont les types d'enseignements qui existaient dans ce département ? Quels sont les facteurs de création du LYCLAF ? Dans cette partie, il sera question pour nous de présenter les écoles qui ont existé dans le département Bamoun avant 1952 : primaires et secondaires.

A- L'enseignement primaire

Les écoles modernes sont celles créées par les occidentaux (Français) au Cameroun et en particulier dans le département Bamoun de 1916-1951. Dans le cas d'espèce, on distingue : les écoles officielles et les écoles confessionnelles

1- L'enseignement primaire : Ecoles officielles de 1916-1951

Les écoles officielles ont été introduites dans le royaume Bamoun et surtout à Foumban depuis l'arrivée des colons français le 23 mars 1916²⁰. A cette époque, la ville de Foumban était la seule à avoir une école officielle. Cette dernière était créée en 1916 et placée sous l'égide de l'enseignement officiel français créé le 24 janvier 1918²¹. Mais, l'arrêté du 25 juillet 1921 appelé par l'auteur « la charte scolaire du Cameroun », portait organisation de l'enseignement français au Cameroun. Cet arrêté se focalisait sur un enseignement pré-primaire de quatre (4) ans donné dans les écoles dites de village : pépinières des futurs élèves du degré suivant de l'instruction. Il portait également sur un enseignement primaire proprement dit, qui était donné dans

²⁰ C. Tardits, *Le royaume Bamoun*, Paris, Armand Colin, 1980, p. 230.

²¹ ANY, APA 11919, Correspondances diverses.

des écoles régionales. Le diplôme obtenu dans cet enseignement était le Certificat d'Etude Primaire et Elémentaire (CEPE) et en même temps cet enseignement permettait de préparer le concours d'entrée à l'école professionnelle installée à Yaoundé.

Les écoles de village avaient un programme d'étude qui portait sur : la langue française (5heures), la lecture (5heures), l'écriture et les exercices écrits (2heures), le calcul (5heures), le dessin, le chant ou la récitation, le jardin scolaire et l'éducation professionnelle²². Alors que le second degré était constitué de l'enseignement primaire supérieur ayant un même programme que les écoles de village sauf qu'ils sont plus approfondis. Tout cela parce que cet enseignement visait à la formation qualitative des élites capables d'assurer les relais coloniaux.

Dans les années 1921, le département Bamoun comptait trois (3) écoles du premier degré dans les localités suivantes : Foumban, Koundoum et Mantoum²³. Ces écoles placées sous le contrôle de l'enseignement de la circonscription de Baré (Dschang), ne comptaient qu'une seule classe chacune, et fonctionnaient à cycle incomplet. Mais dans les années 1923, l'école publique de Foumban comptait deux classes et chaque classe abritait deux cours : un cours première année et un cours deuxième année. Cet entassement dans deux classes était lié au manque du personnel enseignant²⁴. C'est ainsi qu'en 1937 sont créés les secteurs scolaires au Cameroun par la décision du 5 mai 1937²⁵. A cette occasion, les écoles dites de village de la région Bamoun et de Nkongsamba étaient rattachées au secteur scolaire de Dschang. Ces écoles étaient placées sous le commandement d'un Directeur d'école régionale résidant à Dschang. En outre, à cette époque (1937), le royaume Bamoun comptait déjà trois (3) classes à savoir : le cours préparatoire I et II ensuite le cours

²² E. Antangana, *Cent ans d'éducation scolaire au Cameroun*, pp.155-156.

²³ ARO, Rapport Mensuel, 1921.

²⁴ H. Kpoumié Pouamoun, " Ecoles coraniques et écoles modernes, p. 38.

²⁵ ANY, JOCF, 1937.

élémentaire I et II à l'école rurale de Foumban tandis que les autres écoles de villages n'avaient que deux cours minimum²⁶.

Cependant, l'année 1939 marqua la création de la région administrative par l'arrêté du 23 octobre 1939, alors que les années 40 sont marquées par la transformation de l'école rurale de Foumban en école régionale à cycle complet²⁷. Cette école régionale est érigée en école principale par l'arrêté n° 3643 du 07 octobre 1950 portant création des secteurs scolaires au Cameroun²⁸. L'école principale du centre avait des écoles satellites dans les localités telles que : Foubot, Mayap, Njimom, Koupa Matapit, Koundoum qui étaient à cycle incomplet, exceptée l'école régionale de Foubot dont le cycle allait jusqu'au Cours Moyen 2 (CMII)²⁹.

Dans la même lancée, toutes ces écoles étaient structurées et contrôlées par l'instruction publique selon l'arrêté 510 en date du 15 janvier 1948 portant réorganisation de l'enseignement au Cameroun et qui remplaçait le service de l'enseignement³⁰. Elles étaient rattachées au secteur scolaire de Foumban, dirigées par M. Médard. Le tableau suivant présente les écoles primaires qui ont existé dans cette contrée de 1916-1950.

²⁶ ADN, Rapport annuel de la subdivision de Foumban, 1937-1939.

²⁷ ANY, 2AC 3141, Limitation des circonscriptions du Cameroun.

²⁸ ANY, JOCF, 1950, p.1338.

²⁹ ANY, APA 11741, 1950, Subdivision de Foubot.

³⁰ ANY, JOCF, 1948, p. 278.

Tableau n° 1 : Evolution des écoles dans le département Bamoun de 1916 - 1950.

Année de création	Localités	Types d'écoles	Nombre de classes
1916	Foumban	Ecole principale	06
1916	Foumbot	Ecole principale	06
1921	Koundoum	Ecole rurale	01
1923	Maghait	Ecole rurale	01
1929	Bafolé	Ecole rurale	01
1950	Kouroum	Ecole rurale	01
1950	Njinka	Ecole rurale	01
1950	Njimom	Ecole rurale	01
1950	Magniembou	Ecole rurale	01
1951	Matachom	Ecole rurale	01
1951	Mantoum	Ecole rurale	01
1951	Malentouen	Ecole rurale	01
1951	Magniembou	Ecole rurale	01

Source : ANY, JOCF, 1951, p.1630.

Au regard du tableau ci-dessus, on constate qu'en 1951, il n'existait que deux écoles à cycle complet dans le département : Celle de la division de Foumbot (6 classes) et celle de la division de Foumban (6 classes). A côté de celles-ci, il existait des écoles dites rurales à cycle incomplet et à une seule classe unique. L'enseignement primaire officiel ainsi présenté, qu'en est-il de celui confessionnel ?

2- L'enseignement primaire : Ecoles confessionnelles de 1920- 1951

Les écoles primaires confessionnelles sont celles où sont dispensées les leçons et surtout les cours qui portent sur la religion. Elles sont composées des écoles coraniques, catholiques et protestantes. Les écoles primaires confessionnelles présentes dans le royaume Bamoum de 1916-1951 n'étaient que l'œuvre des missionnaires protestants et catholiques³¹. Et chemin faisant, l'on assista à l'instauration de l'enseignement franco-arabe dans le royaume.

La toute première Mission Protestante (MP) fut celle des Allemands, installée à Foumban depuis 1906 et construite sur la colline de Njissé. Mais

³¹ C. Tardits, *Le royaume Bamoun*, p. 230.

après la Première Guerre Mondiale, cette dernière est remplacée par la mission protestante française. Elle fut ouverte par le biais de l'action des missionnaires français de la Société Missionnaire des Eglises de Paris (SMEP) arrivés au Cameroun le 20 février 1917 pour l'œuvre de la Mission de Bâle (MB)³². Il est à noter qu'entre avril et juin 1917, les pasteurs Rodesin et Allegret effectuèrent des visites officielles dans le royaume en vue de mettre fin aux persécutions dont étaient victimes les chrétiens Bamoun ayant résisté à l'islamisation du royaume telle qu'entreprise par le sultan Njoya en 1917.

C'est grâce aux actions des missionnaires et au passage du gouverneur Fourneau à Foumban en 1919 que le Sultan Njoya accepta de restaurer la liberté religieuse dans le royaume³³. Cette visite marqua le début de l'implantation des missionnaires protestants de manière officielle dans le royaume à partir de 1920. Tandis que la Mission Catholique (MC) fut arrivée à Foumban en 1921³⁴. Cette dernière fut installée sur un terrain d'environ 7000 m² sur la route de Banyo entre le marché et la concession Evariste³⁵. La mission Catholique relevait du Vicariat Apostolique de la mission catholique des Pères Sacré-Cœur de Saint Quentin³⁶. Les missions implantées avaient pour visée principale l'évangélisation des peuples. C'est la raison pour laquelle Slangeren affirmait qu'"en créant des écoles, la SMEP ne visait pas forcément une œuvre scolaire, mais plutôt la pépinière d'une nouvelle Eglise"³⁷. Ceci justifie la raison pour laquelle à côté d'une école, était construite une Eglise. Le tableau suivant montre l'évolution des effectifs d'écoles et de classes confessionnelles dans le royaume Bamoun de 1920-1951.

³² J. Fochivé, *L'éthique chrétienne face à l'interconnexion culturelle et religieuse en Afrique : Exemple du pays bamoun (1873-1937)*, Edition Clé, Yaoundé, 1983, p. 187.

³³ Ibid.

³⁴ Ibid., p. 192.

³⁵ ANY, APA 11820/E, Rapport trimestriel, circonscription de Foumban.

³⁶ ANY, APA, 117441 Foumbot, Rapport annuel.

³⁷ J. Van Slangeren, *Les origines de l'église évangélique du Cameroun, mission européenne et christianisme autochtone*, Yaoundé, Editions Clé, 1972, p. 255.

Tableau n° 2 : Evolution du nombre d'écoles et de classes confessionnelles (protestantes et catholiques) dans le département Bamoun de 1920-1951.

Années	Nombre d'écoles		Nombre de classes	
	M.P	M.C	M.P	M.C
1920	01	00	02	00
1921	01	01	02	01
1923	02	01	02	01
1926	02	01	02	01
1948	04	02	10	06
1950	06	03	15	08
Total	16	8	33	17

Sources : -ANY, APA 11820/E : Rapport trimestriel, circonscription de Foumban du 30 Juin 1923.

- ARO, 1AC39, Rapport annuel de la circonscription de Dschang, 1926.
- ANY, 3AC341, Rapport annuel de la région Bamoun, 1948.
- ANY, 2AC351, Rapport annuel de la région Bamoun, 1950.

D'après le tableau ci-dessus, il ressort qu'au début de leur implantation, les écoles confessionnelles évoluaient à pas de tortue. Les écoles primaires protestantes étaient plus nombreuses que les écoles catholiques puisque les missionnaires protestants y sont implantés depuis la période allemande. Voilà présentée l'évolution des écoles primaires protestantes et catholiques de 1920-1951. Qu'en est-il de l'évolution des écoles primaires franco-arabes ?

Entre 1920 et 1951, le royaume Bamoun a vu se développer en son sein les écoles primaires franco-arabes. L'enseignement coranique dans le département Bamoun trouve ses origines dans l'intervention des peuls dans une guerre civile Bamoun entre 1894 et 1896³⁸. Ce conflit opposa le roi Njoya à Gbetnkom Ndombouo, Premier Ministre et conseiller favori de son Père Nsangou. Cette intervention des peuls dans une guerre fratricide a eu pour conséquence, l'islamisation du peuple Bamoun à travers l'enseignement coranique. Mais, la construction d'une Eglise protestante à Njissé en 1906 marqua l'interruption de l'enseignement coranique à Foumban. Le tableau qui suit présente le bilan de l'enseignement coranique dans le département Bamoun des origines à 1906.

³⁸ A. Ndam Njoya, *Njoya, réformateur du royaume bamoun*, Dakar, ABC, 1978, p. 20.

Tableau n° 3 : Bilan de l'enseignement coranique dans le département Bamoun des origines à 1906.

Population totale	1500
Converties	200 environ soit 13%
Nombre de marabouts	05
Enseignements	Avis de la population convertie
Ablution	Presque tous les convertis
Récitation de la fatiha	Une dizaine
Jeûne du ramadan	Plus ou moins accepté
Zakat	Plus ou moins accepté

Source : A. Njiassé Njoya, "Naissance et évolution de l'islam en pays bamum", Thèse de Doctorat de 3^e cycle en Histoire, Paris Sorbonne, 1981, pp. 66-69.

Il ressort de ce tableau qu'en 1906, le département avait une population de 1500 habitants et seulement deux cent personnes étaient converties à l'islam par cinq marabouts. Les enseignements portaient sur l'ablution, la récitation du fatiha, le jeûne du ramadan et la zakat.

Il faut attendre 1949 pour voir s'implanter l'école franco-arabe dans le département Bamoun³⁹. Bien que cet enseignement soit implanté tardivement, il a pu se développer dans cette région Bamoun. Les données contenues dans le tableau ci-dessous démontrent l'évolution des écoles franco-arabes dans l'arrondissement de Foumban.

Tableau n° 4 : Ecoles franco-coraniques dans l'arrondissement de Foumban.

Villages ayant une école	Nombre de classes
Malatam	5
Njindare	1
Njintout	1
Koupa-Matapit	2
Kouti	1
Total	10

Source : ANY, 3AC431, Rapport annuel de l'arrondissement de Foumban, 1950.

A travers ce tableau, nous constatons que déjà en 1951, il existait des écoles franco-arabes dans le royaume bamum avec un effectif plus ou moins

³⁹ Y. Moghap, "Animisme-islam-christianisme dans le royaume Bamoun (XIX-XX siècle) : problématique de la coexistence pacifique et de la tolérance religieuse dans une société multiconfessionnelle", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005, p. 25.

élevé. Ces écoles ont été fondées et dirigées par les associations religieuses, et l'autorisation de leur ouverture était donnée par le Commissaire de la République après avis du chef de la circonscription intéressée. Vu l'arrêté du 19 mars 1930 règlementant le fonctionnement des écoles privées dans le territoire⁴⁰, ces écoles relevaient du service de l'enseignement en ce qui concerne l'organisation pédagogique mais leur administration dépendait exclusivement de leurs fondateurs⁴¹.

L'organisation de l'enseignement privé du premier degré était comparable dans l'ensemble à celle de l'enseignement public à la seule différence qu'on y trouvait les écoles dites "reconnues" et des écoles dites "non-reconnues". Par ailleurs, les écoles "reconnues" ou autorisées étaient celles qui acceptaient de se conformer aux règlements suivants : l'enseignement en langue française, l'application de toute, ou du moins d'une partie du programme de l'enseignement officiel, l'acceptation du contrôle pédagogique par le service de l'enseignement officiel. Ces écoles "reconnues" comportaient deux paliers. C'est ainsi qu'on avait d'une part les écoles centrales avec un missionnaire résident, et d'autre part, les écoles annexes installées autour des écoles centrales n'ayant pas la totalité des classes pour permettre aux élèves d'achever leurs études primaires sur place⁴². Les meilleurs élèves de ces écoles étaient envoyés à l'école centrale pour y suivre leurs cours moyens qui étaient sanctionnés par le CEPE.

Les écoles "non-reconnues", d'après l'arrêté du 19 mars 1930, étaient tenues par les catéchistes non diplômés et qui dispensaient des enseignements en langues locales. Ces écoles avaient toute la liberté d'élaborer leurs programmes et d'enseigner les messages chrétiens aux jeunes fidèles. Ils ne pouvaient pas forcément recevoir les subventions du gouvernement.

⁴⁰ ANY, APA, 10700/C, Arrêtés et circulaires, 19 mars 1930, p. 65.

⁴¹ P. Gaillard, *Le Cameroun*, Tome I, Paris, L'Harmattan, 1976, p. 158.

⁴² J. Képgue, "L'enseignement au Cameroun sous la période française de 1945-1957", Mémoire de DIPLEG en Histoire, ENS, octobre 1987, p. 20.

En 1949, le royaume Bamoun comptait près d'une trentaine d'écoles d'enseignement privé où étaient dispensés les cours en langue métropolitaine qui est le français. Cependant cent quatre (104) enseignants ne dispensaient leurs cours qu'en langue locale⁴³. Cette trentaine d'écoles étaient dites "reconnues", contrairement aux 104 autres classées dans la catégorie des écoles "non-reconnues". Les écoles primaires dans le département Bamoun ainsi présentées, qu'en est-il des écoles secondaires ?

B- L'enseignement secondaire : Ecole officielle

Avant la création du LYCLAF, le département Bamoun comptait un établissement secondaire.

1- L'enseignement secondaire technique : L'école artisanale

Dans le département Bamoun, avant 1952, il n'existait qu'une école du second degré qui était une école professionnelle. En effet, le 08 février 1927 fut créée à Foumban par décret du gouverneur Marchand une école d'artisanat⁴⁴.

Cette école était placée sous la supervision du chef de subdivision et sous le contrôle du chef de la circonscription. Cet établissement scolaire comprenait un cours élémentaire, moyen et une section des travaux pratiques axée sur les travaux publics et les chemins de fer⁴⁵. Alors, il y avait une section menuiserie et une autre section pour les ajusteurs. Cet enseignement était destiné à former les cadres techniques de l'administration. Ainsi, les meilleurs élèves de la menuiserie étaient employés dans les travaux de construction des ponts sur les routes de Bana et Banyo⁴⁶. Les autres étaient employés pour la réfection des portes, des fenêtres, des charpentes pour les menuisiers, à la réfection des clés, des cloches, des charniers, et aux réparations des pioches, des brouettes pour les

⁴³ ANY, APA, 11740, Foumban, Rapport annuel, 1949, p. 54.

⁴⁴ ANY, JOFC, 1^{er} mars 1927, p. 214.

⁴⁵ C. Tandoum, " L'impact économique de l'art en Afrique : Le cas du sultanat Bamoun", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1984-1985, p. 30.

⁴⁶ C. Marchand, "L'enseignement au Cameroun sous le mandat français, 1921-1939", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Laval-Québec, 1970, p. 11.

ajusteurs⁴⁷. Ainsi présenté l'état des lieux de l'éducation dans le département Bamoun, quels sont les facteurs de la création du LYCLAF ?

II- GENESE DE LA CREATION DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN

Plusieurs facteurs ont contribué à la création du LYCLAF. Nous avons pour cela : les facteurs externes et les facteurs internes.

A- Les facteurs externes

La création du LYCLAF a des facteurs externes : les clauses de la conférence de Brazzaville de 1944 et le rôle du conseil de tutelle de l'Organisation de Nations Unies (ONU) de 1945.

1- Les clauses de la conférence de Brazzaville de 1944

L'année 1945 marque la fin de la Deuxième Guerre Mondiale et les derniers assauts lancés se soldent par la capitulation allemande, le 7 et 8 mai et japonaise le 2 septembre. Les populations de l'AEF et surtout celles du Cameroun ont participé aux hostilités mondiales de 1945 dans le but de libérer leur principale métropole qui est la France. Sur le plan diplomatique, les conférences ont réapparu depuis 1943, soit pour étudier les nouveaux plans de guerre, (Téhéran 1943), soit pour la France de réorganiser ses possessions coloniales réservées à l'axe Allemagne et ses alliés (Yalta 1945)⁴⁸, et créer une nouvelle organisation mondiale chargée du maintien de la paix, à l'issue de laquelle naîtra un nouvel ordre mondial⁴⁹.

Les clauses de la conférence de Brazzaville eurent des répercussions au Cameroun. Quel est l'apport de la conférence franco-africaine de Brazzaville à la création de certains établissements scolaires camerounais ? La conférence de Brazzaville de 1944 qui s'est tenue en Afrique sans la participation des Africains, était très bénéfique pour ces derniers et aux Camerounais au singulier.

⁴⁷ ADN, Rapport annuel, 1927.

⁴⁸ E. Antagana, *Cent ans d'éducation*, p. 33.

⁴⁹ L. Genet et al, *Le Monde contemporain*, Paris, Hatier, 1983, pp. 208-215.

La conférence de Brazzaville a eu de fortes implications sur le système et les installations éducatives au Cameroun, car la délibération qu'elle a aussi menée sur l'organe social consistait à ne pas douter des prémices d'une intensification de la scolarisation. Le Général De Gaulle fut le premier à comprendre qu'une ère nouvelle devait commencer dans les rapports métropoles et colonies. C'est ainsi que dans les recommandations de la conférence de Brazzaville en février 1944, il initia le réexamen de ces rapports dans tous les domaines : politique, économique et socioculturel.

Concrètement, cette révision se traduit par la formation des assemblées locales et la représentation des africains dans les assemblées françaises, la suppression du travail forcé et de l'indigénat, la relance de l'enseignement et l'africanisation des cadres. L'évolution du Cameroun, comme celle de l'Afrique française, allait suivre le cours tracé par les recommandations de cette conférence.

En admettant la participation des africains à la gestion de leurs propres affaires, la conférence de Brazzaville avait aussi préconisé le développement de l'enseignement. Cette double nécessité s'imposait d'ailleurs dans la mesure où l'association des indigènes à la vie politique de leur pays exigeait de la part des français la formation d'une élite africaine éclairée pour mieux gérer les hommes et les biens, faire aussi bien asseoir le pouvoir colonial. C'est dans ce contexte que va intervenir la nouvelle organisation de l'enseignement dans les territoires coloniaux d'Afrique.

L'organisation pédagogique générale de l'enseignement après la conférence africaine de Brazzaville avait donc changé. Au regard des considérations générales qui viennent d'être présentées, il apparaît que le "plan de Brazzaville" visait l'enseignement à tous les niveaux. La direction de l'enseignement basée à Yaoundé comprenait le chef de service, un adjoint et deux écrivains indigènes. L'activité de ceux-ci était entièrement absorbée par les

travaux d'enregistrement du courrier et de dactylographie ; était rattaché à ces services un professeur agrégé de l'université, assisté par un inspecteur du cadre local, d'un spécialiste de scoutisme et d'un chargé de la direction de l'ensemble du premier et du second degré⁵⁰.

En ce qui concerne l'enseignement (sa réorganisation de premier degré), ces recommandations ont donné à l'école primaire sa véritable place dans le système. Son but pendant la période qui va de 1946-1960 consistait à fournir des jeunes, aptes à poursuivre l'enseignement du second degré. S'agissant des programmes, les horaires et les méthodes d'enseignement, ceux-ci étaient considérablement allégés par la réduction massive des travaux artisanaux et agricoles qui étaient appliqués à l'école primaire en 1944. Les programmes métropolitains fixés par l'arrêté du 17 octobre 1945 et comportant un allègement considérable de ceux de 1925, étaient adoptés sans modification pour les écoles rurales. Les nouveaux programmes ont été reconduits en 1950 et en 1955, avec cependant un accent particulièrement mis sur l'adaptation de certaines matières au niveau local⁵¹.

2- Le rôle du conseil de tutelle de l'ONU de 1945

L'idée d'unir les nations du monde est reprise dès le 14 août 1941, en pleine guerre, par le Président américain Franklin Roosevelt et le Premier Ministre anglais Winston Churchill qui signèrent la charte de l'Atlantique. Leurs travaux aboutissent au moment où la Seconde Guerre Mondiale prenait fin le 26 juin 1945, cinquante (50) pays signent à San Francisco la Charte des Nations unies. Dans le préambule de la Charte, les membres fondateurs de l'ONU proclament notamment leur volonté d'assurer le maintien de la paix, de favoriser le progrès social et de promouvoir la démocratie dans le monde⁵².

⁵⁰ Avec les recommandations de la conférence de Brazzaville, les Français entrevoyaient déjà des établissements d'enseignement secondaire au Cameroun.

⁵¹ Ibid., p. 40.

⁵² Microsoft Encarta 2009.

Par ailleurs, l'ONU a six organes, mais celui qui nous intéresse est le conseil de tutelle. En effet, après la création de l'ONU, les territoires jadis sous-mandat de la Société Des Nations (SDN) changent de statut et deviennent territoires sous-tutelles de l'ONU. Ce conseil doit veiller à la marche de ces territoires vers l'indépendance et doit envoyer des missions de contrôle dans ces pays⁵³. L'article 76 de la charte des Nations Unies ne fait aucune distinction entre les territoires sous-tutelles qui doivent tous être administrés d'après la même norme, pour la bonne raison que l'on a assistée entre les deux guerres à un net nivellement entre les catégories (A, B et C)⁵⁴. La charte de l'ONU considère comme une mission sacrée, la tâche des membres qui assument la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne sont pas encore autonomes complètement elles-mêmes (Art. 73)⁵⁵. En quoi est-ce que le conseil de tutelle à travers l'article 76 a contribué à l'instruction des populations africaines et camerounaises en particulier ? Le but de la tutelle contrairement au régime de mandat, est nettement défini dans l'article 76 :

Favoriser le progrès politique, économique et social des populations ainsi que le développement de leur instruction, et favoriser également leur évolution progressive vers la capacité de s'administrer eux-mêmes ou l'indépendance, compte tenu des conditions particulières à chaque territoire et à ses populations, des populations intéressées et des dispositions qui peuvent être prises dans chaque accord de tutelle...⁵⁶.

A travers cet extrait de l'article 76 de la charte des Nations Unies, nous constatons que le conseil de tutelle consistait à ordonner aux puissances mandataires l'évolution des territoires sous-mandat sur le plan politique, économique et social jusqu'à ce qu'ils puissent s'administrer eux-mêmes.

Mais l'extrait de l'article qui nous intéresse est le développement de l'instruction des populations des territoires sous-tutelles. En 1946, lorsque le

⁵³ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Tome II, p. 174.

⁵⁴ J. Philippe Guiffo, *Le statut international du Cameroun de 1921-1961*, pas de lieu de publication, Edition de l'Essoah, 2007, p. 26.

⁵⁵ J. Pierre Cot et al, *La charte des Nations Unies : commentaire article par article*, Paris, Economica, 1991, p. 1114.

⁵⁶ J. Philippe Guiffo, *Le statut international du Cameroun de 1921-1961*, p. 26.

Cameroun devint territoire sous-tutelle, la France à travers le conseil de tutelle avait pour mission de promouvoir et développer l'instruction des territoires afin qu'ils y aient des connaissances à pouvoir être bien armées pour s'administrer elles-mêmes. En résumé, le rôle du conseil de tutelle de l'ONU dans son article 76 a permis la création et la promotion des écoles. Et l'effectivité de ces écoles était vérifiée à travers les pétitions envoyées à l'ONU par la population camerounaise. Ainsi les facteurs externes portaient sur les clauses de la conférence de Brazzaville de 1944 et le rôle du conseil de tutelle de l'ONU de 1945 dans la création des écoles en Afrique et surtout au Cameroun, quels sont les facteurs internes ?

B- Les facteurs internes

Parlant des facteurs internes, nous faisons allusion à la politique française en matière d'éducation au Cameroun et aussi à la formation des jeunes camerounais en vue d'assurer la relève des colons.

1- La politique française en matière d'éducation au Cameroun

Avant la deuxième guerre mondiale, les Noirs étaient considérés par la France comme un peuple primitif c'est-à-dire une race inférieure. Il n'était pas donc question pour les Français de voir les Noirs ayant des niveaux de civilisation très bas acquérir la citoyenneté française à travers une simple assimilation culturelle⁵⁷. Pour les Français, "Les colonisés sont tous d'éternels enfants, inéducables et irréversiblement pervers et la raison d'être de l'entreprise coloniale, est de civiliser ces incurables sauvages, d'éduquer ces inéducables"⁵⁸.

A travers cette citation, nous comprenons que les Noirs sont considérés comme des éternels enfants qui sont censés être réduits aux simples subalternes de l'administration. Par conséquent, ils ne pouvaient pas occuper des postes de responsabilité dans l'administration.

⁵⁷ J. Képgue, "L'enseignement au Cameroun sous la période française : 1945-1957", p. 6.

⁵⁸ M. Towa, "Principes de l'éducation coloniale", *ABBIA* n° 3, Yaoundé, septembre 1963, p. 25.

En outre, jusqu'au début de la deuxième guerre mondiale (1939), l'essentiel pour la France en matière de l'éducation était d'apprendre aux colonisés quelques mots nécessaires pour la communication. Pour cela, la doctrine de la France en matière d'éducation et d'enseignement peut se résumer par le biais de l'allocution du Gouverneur de l'Afrique Occidentale Française (AOF), Monsieur Brevie qui affirme que :

Le devoir colonial et les nécessités politiques et économiques imposent à notre œuvre d'éducation une double tâche : il s'agit d'une part de former les cadres indigènes qui sont destinés à devenir nos auxiliaires dans tous les domaines,... Il s'agit d'autre part d'éduquer la masse, pour la rapprocher de nous et transformer son genre de vie... Au point de vue politique, il s'agit de faire connaître aux indigènes nos efforts et nos intentions de leur rattacher à leur place, à la vie française. Au point de vue économique enfin, il s'agit de préparer les producteurs et les consommateurs de demain⁵⁹.

Les mots de Monsieur Brevie sont bien précis car, pour la France, il est question de ne transmettre aux Noirs que des connaissances qui les amèneront qu'à servir les intérêts de la métropole en Afrique et surtout au Cameroun. Avec un tel objectif, servir d'intermédiaire entre l'administration coloniale et les "indigènes", ne faisait que rendre parasitaire cette éducation. Et cette visée nécessitait à la France d'apprendre aux Noirs de connaître un minimum de la langue du maître et acquérir un peu de connaissances professionnelles, juste pour l'accomplissement de certaines tâches.

A cet effet, après le deuxième conflit mondial, naquit une nouvelle idéologie éducative française. Le changement d'idée de la France vers l'Afrique et en particulier le Cameroun en matière d'éducation trouve ses origines sous plusieurs ordres (la participation du Cameroun à la deuxième guerre mondiale, la promesse de la conférence de Brazzaville en 1944 et l'émancipation des peuples).

De plus, l'ONU avait instruit la France de former intellectuellement les Camerounais à pouvoir prendre part personnellement à la charge de leur destin.

⁵⁹ Brevie, "Gouverneur de l'AOF", *Bulletin de l'Enseignement en AOF*, n° 74, 1933, p. 3.

C'est ainsi qu'il fut déclaré que : "Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et gérer démocratiquement leurs affaires"⁶⁰.

A travers cette déclaration contenue dans le préambule de la constitution du 27 octobre 1946 et cité par Xavier Yakono, on peut relever qu'en cette date, la France avait changé de politique éducative envers l'Afrique et en particulier envers le Cameroun. Autrement dit, il devait avoir lieu un revirement de mentalité de la part de la France. En effet, la participation des Noirs à cette hostilité planétaire a suscité le renversement des conceptions désuètes des servitudes éducatives de la France vers le Cameroun, et à contraindre à revoir la politique coloniale éducative et d'enseignement. Il était donc désormais question pour la grande puissance métropolitaine de transmettre aux Noirs des connaissances qui permettront à ce qu'ils puissent être au même niveau que leur grand maître. Face à ces contraintes de la Deuxième Guerre Mondiale, la France fut obligée de revenir sur l'avis du Gouverneur de l'Afrique Equatoriale Française, Felix Eboué qui préconisait :

En matière scolaire, une formation qui soit plus près des réalités de l'enfant. Cette formation, pratique et qualitative, sera toutefois réservée à une minorité d'"évolués" qui deviendront aussi des véritables citoyens de la colonie et, comme tels, appelés à faire (...) leurs preuves dans l'administration de leur commune⁶¹.

Et par la suite, le même Gouverneur proposa de "distribuer un enseignement convenable au plus grand nombre d'enfants possibles"⁶². Dans la même logique, cela voudrait donc dire qu'il fallait que tous les enfants en âge scolaire aillent s'inscrire afin de s'instruire au premier degré de l'enseignement appelé l'école primaire. A la suite de cette acquisition des connaissances, une sélection serrée et une élimination progressive des élèves était faite à la base. Cette procédure permettrait le choix les meilleurs élèves qui formeront plus tard une "élite intellectuelle" Camerounaise éclairée. Cette dernière avait pour

⁶⁰ X. Yakono, *Les étapes de la décolonisation française*, Paris, PUF, 1982, p. 66.

⁶¹ E. Madiba, "Evangélisation et colonisation en Afrique : Héritage scolaire du Cameroun", p.166.

⁶² Ibid.

principale mission, de servir des cadres d'administration et deuxièmement, prendre aussi les destinées de leur pays en main dans tous les domaines et dans un avenir très proche. Cette élite intellectuelle appelée les "évolués" qui servaient d'intermédiaire entre la puissance coloniale et les autochtones étaient façonnées à l'image de la France et dans une certaine mesure, ils étaient acculturés et plus assimilables.

De manière simple, la France avait pour rôle d'améliorer le niveau d'éducation pour la rendre accessible à tous les Africains, afin de contribuer à l'épanouissement intellectuel des Noirs. Désormais, ces derniers ont pour attributions de prendre la gestion de leur propre territoire en main. Pourquoi former les Camerounais ?

2- La formation des jeunes camerounais en vue d'assurer la relève des colons

La formation des auxiliaires de l'administration, des agents de commerce et des collaborateurs de toute sorte pour les besoins de la métropole dans le territoire du Cameroun commençait à être nécessaire⁶³. Puisque le fait de déplacer les colons d'ailleurs pour venir servir les intérêts de la France au Cameroun s'avérerait compliqué à cause des salaires colossaux. Il fallait désormais donner aux jeunes camerounais, l'éducation qui fera de lui l'égal du Français métropolitain. Autrement dit, la mise en place des écoles par les Français avait pour but de former des cadres indigènes pouvant relayer le Blanc dans le travail administratif et l'enseignement. Cette instruction était destinée à promouvoir l'enseignement de la langue française et servir d'intermédiaire entre la métropole et la colonie⁶⁴. Mais, il faut dire que pour les Français, il s'agissait de le faire "prudemment", c'est-à-dire lentement et si possible le faire avec parcimonie.

⁶³ V. Julius Ngoh, *A Brief World History*, Yaoundé, National Printing Press, 1979, p. 66.

⁶⁴ Entretien avec Yonyone Emmanuel, 58 ans, Proviseur du Lycée Classique de Foumban, Foumban, le 17- 09- 2014.

Pour qu'il y ait cette formation, Il fallait donc réorienter l'enseignement. Et comme pour partager cet avis du Gouverneur Félix Eboué, le chef de service de l'enseignement au Cameroun M. R. Delage, dans une correspondance du 21 mars 1946 adressée au Haut-commissaire de la République (M. Delavignette), alla plus loin lorsqu'il fit comprendre à ce dernier que :

C'est à l'organisation d'études sérieuses du second degré que nous devons consacrer la plus grande partie des crédits du budget de l'enseignement (...). Il ne saurait être question de travailler au "rabais". Il serait extrêmement fâcheux de se contenter à ce degré de l'enseignement des moyens de fortune : le niveau des études doit être celui de la métropole, faute de quoi, nous nous encombriions d'une légion de médiocres dont les prétentions ne connaîtront plus les bornes⁶⁵.

C'est donc un souci pour l'administration française au Cameroun, de réorienter et de rehausser le niveau de l'enseignement afin de le rendre plus dynamique et plus digne ; de contribuer ainsi au plein épanouissement intellectuel des Camerounais désormais éclairés et appelés à participer à la gestion de leurs propres affaires croient-ils. Pour ce faire, il fallait créer et construire de nouvelles installations éducatives. Ainsi, le plan d'organisation de l'enseignement tel que présenté par M. Delage, prévoyait l'installation dans tous les établissements d'enseignement secondaire, un laboratoire, une bibliothèque et un atelier d'apprentissage grâce auxquels : "les élèves pourront acquérir une véritable culture et non pas une série de notions mal assimilées et trop vite oubliées ou déformées, dès qu'ils ont terminé leur scolarité"⁶⁶.

Mais, devant cette nécessité, des difficultés se présentaient devant le chef de service de l'enseignement au Cameroun. Pour enseigner ces notions avec suffisamment de précision et d'efficacité, il fallait des professeurs, spécialistes des diverses disciplines. Quelques professeurs d'élite étaient capables d'accomplir ces travaux. Mais ceux-ci étaient rares et ce personnel était coûteux⁶⁷. Il leur avait alors paru utile de grouper autant que possible, les

⁶⁵ ANY, 2AC9295, "Plan de développement de l'enseignement au Cameroun : création et construction des écoles 1946-1951", p. 23.

⁶⁶ ANY, 2AC/9295, p. 24.

⁶⁷ Ibid.

établissements scolaires dans les mêmes centres ou vastes "cités scolaires".

Dans ces cités scolaires :

Les professeurs des spécialités comme l'histoire et la géographie, l'histoire naturelle, les langues, le dessin, la musique pourront donner des cours dans plusieurs écoles du même centre...⁶⁸

Ce système permettait aussi de concentrer les crédits disponibles sur une même bibliothèque, un même laboratoire, un même atelier. Dès la fin de l'année 1948, la "cité scolaire" de Yaoundé existait déjà⁶⁹. Ce groupe comprenait :

- L'Ecole Primaire Régionale de Yaoundé,
- Le Collège Supérieur d'Agriculture,
- L'Ecole Normale d'Instituteurs.

La "cité scolaire" était localisée au-dessus du plateau Atemengue. C'est de ce vaste ensemble scolaire que naquit le Lycée Général Leclerc. Il faut cependant noter que d'autres établissements regroupés étaient en construction sur l'ensemble du territoire camerounais : les groupes scolaires de Douala, de Nkongsamba, de Garoua et d'Ebolawa⁷⁰. Mais cette entreprise était largement insuffisante pour les jeunes camerounais plus que jamais déterminés à acquérir le savoir.

Après la mise en place des établissements scolaires, on procéda d'abord par une sélection rigoureuse à la base. Cette stratégie, croyait-on allait permettre de trier les "bons élèves" et par la suite faire dégager une "élite intellectuelle" éclairée. Cette élite intellectuelle devait fournir les cadres de l'administration d'une part, et d'autre part prendre les destinées du pays en main dans un avenir dont l'échéance n'était pas connue⁷¹. Les éléments de cette élite étaient "les évolués" puisqu'il faut les appeler par leur nom, devaient être pour les colonisateurs, des interlocuteurs façonnés à leur image. Ce fut une réussite sans équivoque car en 1950, le Collège Classique et Moderne Mixte de Yaoundé

⁶⁸ ANY, 2AC/9295, p. 25.

⁶⁹ Ibid., p. 26.

⁷⁰ ANY, 2AC/9295, p. 27.

⁷¹ J. Képgue, "L'enseignement au Cameroun sous la période française : 1945-1957 ", p. 57.

comptait déjà cinq cent cinquante élèves (550) élèves et ne possédait que 12 salles de classes, ce qui faisait une moyenne de quarante-cinq (45) élèves par classe⁷². Il était de toute évidence impossible de travailler correctement dans ces conditions. Cependant, des milliers de jeunes camerounais étaient avides de s'instruire, et de comprendre la nature et ses lois. Il se posa alors un double problème:

- Le premier est que les jeunes sont soumis à une sélection rigoureuse pour l'entrée en classe de 6^e au Collège moderne et classique mixte de Yaoundé.
- Le second se joint au premier du fait même que le nombre d'élèves inscrits au collège Moderne et classique mixte de Yaoundé est supérieur aux installations éducatives.

Il y avait une autre pression qui s'imposait avec force : l'action des chefs indigènes, des notables et même des parents des jeunes de la ville de Yaoundé. Ces derniers s'intéressaient déjà aux bienfaits de l'enseignement. Les demandes en écoles qu'ils formulaient, les constructions gratuites d'écoles et même les terrains qu'ils proposaient ou offraient à l'administration coloniale dénotaient un certain souci de l'éducation française. Leurs enfants figuraient à l'avant-garde de ceux qui devaient bénéficier de cette éducation au même titre que les fils des européens.

De tout ce qui précède, nous avons vu que la situation scolaire dans le département Bamoun avant 1952 tournait autour de deux axes : l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Nous avons aussi noté les facteurs de la création du Lycée classique de Foumban : facteurs externes et internes. Quelle est l'organisation et le fonctionnement du LYCLAF ?

⁷² ANY, 1AC/563, Rapport n° 154 E/S. "Lycée Leclerc construction de 1947-1955", p. 1.

CHAPITRE II :
L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU
LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN PENDANT LA
GESTION FRANCAISE (1952-1976)

En sa qualité de premier établissement d'enseignement secondaire général du département du Noun, le LYCLAF marque de façon particulière l'histoire de cette contrée à travers la présence des Français dans cet établissement. Bien que le Cameroun soit devenu indépendant en 1960, cela ne marque pas la fin de l'existence française sur notre territoire. Leur présence se faisait ressentir principalement dans le domaine éducatif du fait de la continuité du programme scolaire jadis colonial et à cause du manque des enseignants, le Cameroun avait signé d'importants accords avec la France dans le cadre de l'enseignement⁷³. Ainsi, convient-il de s'interroger sur l'organisation et le fonctionnement du LYCLAF pendant la gestion française. Autrement dit, ce chapitre comporte deux articulations à savoir : l'organisation et le fonctionnement du LYCLAF de 1952-1976.

I- L'ORGANISATION DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN DE 1952-1976

Dans cette partie, nous allons présenter l'équipe administrative, le corps professoral de l'établissement pendant la gestion française.

A- Le personnel du LYCLAF

Le LYCLAF au cours de son évolution connaît une hiérarchisation au niveau des personnels administratif et enseignant.

1- Le personnel administratif

Le Cameroun français bien qu'ayant acquis son indépendance en 1960, est resté toujours sous l'influence coloniale. Le LYCLAF, créé pendant la période coloniale au nom du CC de Foumban en 1952 a connu des dirigeants essentiellement français en son sein⁷⁴. Cela se vérifie par le tableau synoptique ci-dessous qui présente la liste des responsables de cet établissement de 1952-1976.

⁷³ A. Valérie Ndjilabogo, "Les expatriés français dans l'enseignement", pp. 46-48.

⁷⁴ ANY, JOCF, 1952, p. 1502.

Tableau n° 5: Liste des responsables du Lycée Classique de Foumban de 1952-1976.

Noms et Prénoms	Grade	Fonction	Etablissement	Période
Médard Robert	Coopération Française	Directeur	C. C de Foumban	1952-1954
			ENIA de Foumban	1954-1958
Galéazzi Antoine			CEG de Foumban	1958-1970
Pierre Sprenger	Coopération Française	Proviseur	LYSIN de Foumban	1970-1975
Cheney Denev	Coopération française	Proviseur	LYSIN de Foumban	1975-1976

Sources : -ALCF, Tableau synoptique des responsables du Lycée classique de Foumban de 1952-1976.

- ALCF, JOCF, Décision n° 510 du 05 février 1954, p. 169.
- ALCF, JOCF, Décision n° 547 du 19 août 1958, p. 1197.

Ce tableau montre que, de 1952-1976, cet établissement est dirigé par environ quatre (04) chefs (Directeurs et Proviseurs). Ces dirigeants sont tous des blancs issus de la coopération française. C'est le cas de Monsieur Médard Robert qui est nommé comme le premier Directeur du CC en 1952. Le CC est un établissement scolaire qui allait de la sixième (6^é) en classe de troisième (3^é) où l'élève obtenait à la fin de ses études un Brevet Elémentaire (BE)⁷⁵. C'est ainsi qu'en 1954, M. Médard Robert, instituteur principal de deuxième (2^éme) classe du cadre supérieur A de l'enseignement est à compter du 1^{er} janvier de la même année, nommé directeur de l'ENIA des garçons de Foumban après la transformation de ce CC. Pour cela, le directeur va percevoir la solde d'un instituteur cumulant plus de cinq (5) heures d'enseignement dans un CC et directeur de trois (3) à quatre classes (4) classes (indice 336)⁷⁶. A la fin de la formation, les élèves obtenaient non seulement le BE mais aussi le Diplôme de Moniteur de l'Enseignement Général (DMEG) qui devint plus tard le Certificat d'Aptitude Professionnelle de l'Enseignement (CAPE)⁷⁷.

⁷⁵ A. Valerie Ndjilabogo, "Les expatriés français dans l'enseignement, p. 46.

⁷⁶ ALCF, JOCF, Décisions n° 510 du 17 février 1954, p. 169.

⁷⁷ A. Valerie Ndjilabogo, "Les expatriés français dans l'enseignement, p. 47.

En effet, M. Galéazzi Antoine, instituteur principal de classe exceptionnelle est nommé directeur de l'ENIA de Fouban en 1958⁷⁸. En date du 25 juillet 1958, l'ENIA est transformée en Ecole Normale d'Institutrices Adjointes de Fouban (ENIA des filles) voir Annexe n° 5⁷⁹. Et, le 31 décembre 1958, l'ENIA des filles se transforme en CC de Fouban /CEG⁸⁰.

Quant à Mrs Pierre Sprenger et Cheney Deney, derniers chefs d'établissement issus de la coopération française, ils sont témoins de la transformation du CEG en LYSIN qui a un cycle complet de la sixième (6^{ème}) en terminale (T^{le}) dont les diplômes obtenus sont le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC), le PROBATOIRE et le BACALAUREAT. On note que Fouban est un centre d'examen, les épreuves écrites se composaient à Fouban et les épreuves orales se déroulaient à Bafoussam après admissibilité⁸¹.

Cheney Denis, dernier Proviseur de nationalité française, était très apprécié par ses élèves à cause de ses compétences et sa discipline. Il prêtait une oreille attentive et se mettait au service de ses élèves. Par conséquent, il était comme le parent de tous les élèves de son établissement. A son départ, ce sont les Camerounais qui ont pris la relève à la tête de l'établissement⁸².

Quels sont les rôles d'un chef de l'établissement pendant la période française ?

Les chefs issus de la coopération française avaient pour missions de :

- former des camerounais qui devraient servir d'intermédiaire entre le Cameroun et l'administration française⁸³ ;
- préparer ceux qui vont servir de relève dans les différentes administrations après le départ des français.

⁷⁸ ALCF, JOCF, Décisions n° 547 du 19 août 1958, p.1197.

⁷⁹ ALCF, JOCF, Arrêté n° 34 du 25 juillet 1958, p. 1066.

⁸⁰ ALCF, JOCF, Décret n° 58-208 du 31 décembre 1958, p. 170.

⁸¹ Entretien avec Peliom Issah, 57 ans, ancien élève au Lycée Classique de Fouban, Foubot, le 23-09-2014.

⁸² Idem.

⁸³ E. Antangana, *Cent ans d'éducation au Cameroun*, p. 180.

Pendant le CC, l'ENIA et le CEG, le Directeur était assisté par un Surveillant Général d'internat⁸⁴. Le poste de Censeur existe dans cet établissement depuis qu'il est devenu LYSIN de Foumban en 1970⁸⁵. Dès lors, il existe déjà des postes d'économe ou d'intendant au sein de l'établissement. En effet, l'établissement depuis sa création connaît plusieurs économes. Le poste d'économe est occupé par une originaire occidentale et en tant qu'économe à l'ENIA de Foumban, elle recevait une indemnité de congé égale à cinquante (50) jours de salaire correspondant à la période du 21 septembre 1953 au 5 juillet 1954⁸⁶. Les économes étaient chargés des affaires financières et matérielles de l'établissement

Ensuite, viennent les Surveillants Généraux, l'appellation de ces derniers a évolué avec le temps. En effet, de 1952-1970, on parlait du Surveillant Général d'internat et à partir de 1970, on avait une Surveillante Générale d'internat et des Surveillants Généraux d'externat : un premier Surveillant Général chargé du premier cycle et un second chargé du second cycle pendant le LYSIN.

Les Surveillants Généraux sont également assistés par des Surveillants de Secteurs ou Surveillants de couloirs, constituant ainsi l'appareil dirigeant de cet établissement pour un bon fonctionnement des divers services dont l'établissement compte.

Le titre de Censeur existe au LYSIN de Foumban depuis 1970, et il y avait un Censeur pour le premier cycle et un autre pour le second cycle. Enfin, vient l'intendant, il est l'agent financier dans les Lycées.

2- Le personnel enseignant d'origine française et camerounaise

Le LYCLAF de 1952-1976 a bénéficié des services de plusieurs enseignants parmi lesquels les coopérants français et ceux issus de l'ENS de Yaoundé. De 1952-1958, l'établissement ne comptait que des enseignants

⁸⁴ Entretien avec Ndam Mama Cloberg, 81 ans, ancien élève du Lycée Classique Foumban, Foumban, le 13-09-2014.

⁸⁵ ANY, Annuaires statistiques des enseignements, 1970-1971, p. 45.

⁸⁶ ALCF, JOCF, Décisions n° 3176 du 18 juin 1954, p. 821.

expatriés. La présence de ces derniers au LYCLAF montre que le Cameroun était en coopération avec les Européens. Et ces enseignants occidentaux étaient pour la plupart des instituteurs de l'enseignement. C'est le cas de M. Locery André, instituteur de première classe de l'enseignement, professeur quatrième échelon du Cours Complémentaire de Foumban⁸⁷. En plus, nous avons Mme Bosseaux, qui était aussi institutrice métropolitaine de cinquième classe, mais qui a enseigné au CC puis à l'ENIA de Foumban comme Professeur des Collèges⁸⁸. Toutes ces coopérations se justifient par le fait que le Cameroun n'a pas encore sa propre ENS⁸⁹. Ce n'est qu'à partir de 1954 avec la création de l'ENIA, qu'était instauré le cours de pédagogie dans les programmes. Cependant c'est après l'indépendance que les premiers enseignants du terroir sont formés à l'ENS de Yaoundé après sa création en 1961⁹⁰.

3- Le personnel subalterne

De 1952-1976, cet établissement a connu plusieurs personnels subalternes qui, chacun à son niveau jouait un rôle très capital dans la vie des élèves de cette institution. Ils se composaient des maîtres et maitresses d'internat, des plantons, des blanchisseurs, des matelassiers, des cuisiniers, des serveurs aux réfectoires, des épilucheuses et des menuisiers⁹¹. Il est à préciser que, les plantons et les secrétaires travaillaient tous les jours ouvrables de la semaine parce que leurs travaux étaient en rapport direct avec l'administration. Par contre, un autre groupe travaillait tous les jours respectant le calendrier de l'année scolaire en l'occurrence : les cuisiniers, les matelassiers, les épilucheuses, les serveurs aux réfectoires.

⁸⁷ ALCF, JOCF, Décisions n° 4265 du 24 juin 1955, p. 1083.

⁸⁸ ALCF, JOCF, Décisions n° 5202 du 01 août 195, p. 1244.

⁸⁹ ALCF, JOCF, Décision n° 343 en date du 29 septembre 1954, p. 1543.

⁹⁰ Décret n° 61/186 du 03 septembre 1961.

⁹¹ Entretien avec Zoti Rose, 65 ans, ancienne Surveillante Générale de l'internat au Lycée Classique de Foumban, Foumban, le 13-04-2015.

Les personnels administratif, professoral et subalterne ainsi présentés, quelles sont les procédures de recrutement des enseignants et du personnel subalterne ?

B- Les procédures de recrutement des enseignants, du personnel subalterne et des élèves du Lycée Classique de Foumban

Le métier de l'enseignement est organisé et régi par des textes depuis la naissance du département de l'Education sous l'administration coloniale, puis le MINEDUC et ensuite les éclatements survenus dès les années 1968⁹². En 2001, sont signés les décrets n° 2001/ 041 du 19 février 2001, portant organisation des établissements scolaires publics et fixant les attributions des responsables de l'administration scolaire.

1- Le mode de recrutement des enseignants et leurs rémunérations

Pendant la période française, les premiers enseignants du LYCLAF jadis Cours Complémentaire, ENIA, CEG étaient d'origine européenne à cause de la coopération qui existait entre la France et le Cameroun. Au Cameroun, pour obtenir les enseignants en provenance de la France, les demandes se font officiellement au Ministère français de la coopération. Les engagements se faisaient aussi par correspondance directe avec le MINEDUC, suite à des différents accords. Les enseignants français mis à la disposition du Cameroun exerçaient leurs fonctions sous l'autorité de l'administration française bien avant l'indépendance du pays. Mais, après l'indépendance du Cameroun, ces enseignants sont replacés sous l'autorité du pays. Cela veut dire qu'ils étaient tenus de se conformer à ses règlements et directives⁹³.

Cependant, il a fallu attendre 1961 pour voir créer l'ENS de Yaoundé qui marqua ainsi le début de formation des premiers enseignants⁹⁴. Le MINEDUC

⁹² On assiste peu à peu à la naissance des Ministères en charge de l'Enseignement primaire et maternel puis, de l'enseignement secondaire technique et général et bien sûr de l'enseignement supérieur.

⁹³ ANY, JORUC n° 30 décembre 1974, Article 10, Accord général de coopération en matière de personnel, p. 224.

⁹⁴ ANY, 2AC, 1970. Discours du Président A. Ahidjo pendant le Conseil National de l'Enseignement Supérieur à Yaoundé.

avait pour mission d'affecter les professeurs dans les différents Collèges et Lycées de la République parmi lesquels celui de Fouban.

A partir de l'arrêté du 19 mars 1947, les enseignants européens et africains ont le même statut salarial. Ce statut mettait fin à la distinction entre les enseignants d'origine française et ceux d'origine africaine (noirs). Pour l'une comme pour l'autre race, leur rémunération est basée sur le seul critère de qualification, et comme les instituteurs européens étaient plus nantis en diplômes, par conséquent, ils devaient avoir un bon salaire par rapport aux noirs. Le tableau suivant présente la grille de salaire en 1954 en fonction du statut, des diplômes, des échelles de soldes et le solde de base.

Tableau n° 6: La grille salariale mensuelle pour les enseignants en 1954

Qualités	Diplômes	Echelles de soldes	Solde de base en FCFA
Moniteurs-adjoints	CEPE	7	15000 à 21000
Moniteurs	DMEG	8	24000 à 42000
Instituteurs adjoints	BE	8	54000 à 60000
Instituteurs	BE	8	69000 à 114000
Instituteurs principaux	BE	8	126000 à 150000
Professeurs adjoints	BACCALAUREAT	8	90000 à 174000
Professeurs licenciés	LICENCE	8	100000 à 198000

Source : ANY, Rapport du gouvernement français à l'ONU, 1947-1954, p. 34.

Au regard de ce tableau, nous relevons que les salaires en 1954 pour les enseignants du public allaient de 15000 à 198000 F. D'autre part, la nécessité d'employer les enseignants d'un niveau élevé s'étant imposé, on devait recruter beaucoup plus de moniteurs dont le salaire oscille entre 15000 et 21000 F. En 1954, les enseignants recrutés dans cet établissement avaient une grille de salaire subdivisée en deux : salaire des Noirs selon le diplôme et le salaire des Blancs selon le niveau d'étude⁹⁵.

Les moyens financiers sont mis à la disposition du territoire par la France jusqu'à la veille de l'indépendance. Une partie de ces moyens est allouée à

⁹⁵ ANY, Rapport du gouvernement français à l'ONU, 1947-1954, p. 38.

l'enseignement et une autre consacrée au budget. Celui-ci servait non seulement, pour la construction des écoles et leur dotation en tables bancs, cahiers et fournitures diverses, mais aussi à l'entretien des élèves afin de les amener à fréquenter⁹⁶.

Mais après l'indépendance, bien que le Cameroun soit encore en contact avec l'ancienne puissance coloniale jusqu'à 1976, c'est l'Etat camerounais qui finançait le fonctionnement du LYCLAF. Par conséquent, c'est l'Etat Camerounais qui payait les enseignants français. Et ces dépenses effectuées par le gouvernement camerounais témoignent de la non-gratuité de l'aide française. Les sommes faramineuses utilisées pouvaient servir à la formation de nombreux enseignants camerounais. Ce qui amène, le gouvernement à limiter le recours aux enseignants français. L'internat du LYCLAF était financé par les parents parce que l'Etat s'est désengagé à un moment donné, d'où sa fermeture. Nous notons que jusqu'à 1976, le Lycée n'avait pas des personnels vacataires car les personnels étaient recrutés et payés par l'Etat.

2- Le mode de recrutement du personnel subalterne et leur rémunération

Le recrutement du personnel subalterne se faisait par le chef d'établissement et engagé par l'administration coloniale et plus tard par le MINEDUC. Pour être recruté, il faut être de bonne moralité, être constamment disponible, avoir un dossier médical attestant la vaccination contre plusieurs maladies.

Dès 1967, le personnel subalterne du Lycée Classique de Foumban est rémunéré par l'Etat camerounais⁹⁷. Les salaires étaient octroyés aux personnels en fonction des tâches accomplies. Le tableau ci-dessous permet de faire une lecture du traitement salarial du personnel subalterne.

⁹⁶ J. Képgue, "L'enseignement au Cameroun sous la période française de 1945-1957", p. 35.
⁹⁹ ALCF, Rapports financiers du Lycée Classique de Foumban, 1967-1970, p. 17.

Tableau n° 7 : La grille salariale mensuelle du personnel subalterne en 1970 (en FCFA).

ACTIVITES EXERCEES	DUREE		
	0-2 ans	2-4 ans	Plus de 4 ans
Cuisiniers/blanchisseurs	2 871	2 976	3 774
Matelassiers/services réfectoires-maîtres d'internat	2 502	2 754	3 000
Éplucheuse/blanchisseurs	1600	1805	1 941
Plantons/secrétaires	7500	9050	9860

Source : ALCF, Rapports financiers du Lycée Classique de Foumban, 1967-1970.

Au regard des informations de ce tableau, nous remarquons que les salaires mensuels du personnel subalterne de cet établissement variaient selon, l'activité exercée et le temps mis dans l'exercice de celle-ci.

Malgré la rareté des emplois à l'époque, ces salaires étaient relativement faibles. Néanmoins, certains employés persistaient dans le service. Les secrétaires et les plantons avaient un salaire mensuel de 9 860 F et ne bénéficiaient pas des considérations d'ancienneté. Par rapport à l'évolution du salaire en termes d'ancienneté, on constate que c'est après chaque deux (2) ans qu'il y a une augmentation de salaire qui est très moins significatif par rapport à l'effort fourni.

3- Le mode de recrutement des élèves et leurs effectifs

De 1952-1976, l'établissement a connu plusieurs modes de recrutement puisque c'est d'abord un établissement qui n'accueillait que les garçons à régime interne et par la suite il est devenu établissement mixte d'enseignement secondaire général à régime externe. Les modes d'admission des élèves à l'établissement de Foumban sont des deux sortes.

En 1952, le recrutement des élèves au CC et à l'ENIA en classe de sixième (6^{ème}), se faisait par concours et les épreuves se déroulaient à Dschang pour le compte de Foumban mais, à la fin de l'étude l'élève avait un BE. Les élèves instituteurs-adjoints et moniteurs de l'ENIA étaient tous recrutés aussi par voie de concours à l'entrée en classe de sixième (6^{ème}). Leur cycle de formation

durait quatre ans, de la classe de sixième (6^{ème}) à la classe de troisième (3^{ème}). Ils recevaient dès le départ, une formation pédagogique théorique⁹⁸. Plus tard, lorsque les élèves du CC / ENIA atteignaient la classe de troisième (3^{ème}), ils se rendaient à Dschang pour subir l'examen du DMEG et par la suite, le BE pour être Instituteurs-Adjoints au cas où le candidat réussit aux deux examens. Cette ville était en effet le seul centre d'examen de l'Ouest⁹⁹. L'obtention du DMEG leur permettait en cas d'échec au BE d'être recrutés comme instituteurs adjoints. Le programme et la durée des études sont en principe identiques à ceux des établissements de la métropole. A partir du CEG, les élèves étaient recrutés suite à un concours composé à Fouban. Car ce Collège avait déjà un centre de concours et au cours du LYSIN, les élèves étaient recrutés par concours d'entrée en sixième (6^e) ainsi que par transfert dans d'autres classes¹⁰⁰.

Le LYCLAF a connu une évolution considérable en termes d'effectif (1952-1972). Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs du LYCLAF de 1952-1972.

⁹⁸ J. Kepgue, "L'enseignement au Cameroun sous la période française de 1945-1957", P. 38.

⁹⁹ Entretien avec Ndam Mama Cloberg, 81 ans, ancien élève du Lycée Classique de Fouban, Fouban, le 13-09-2014.

¹⁰⁰ Entretien avec Jampou Joseph, 65 ans, ancien Directeur du Collège d'Enseignement Secondaire de Fouban, Yaoundé, le 08-04-2015.

Tableau n° 8 : L'évolution des effectifs du Lycée Classique de Foumban 1952-1972.

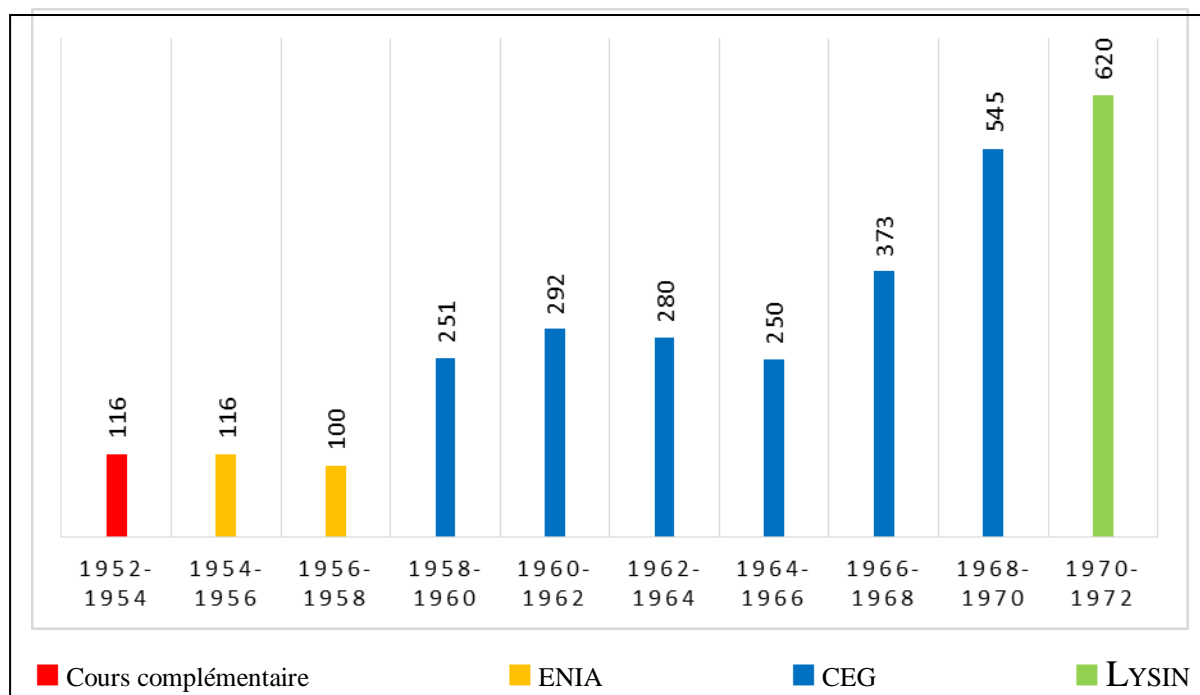
Années Scolaires	Etablissements	Effectifs Totaux
1952-1954	Cours Complémentaire	116
1954-1956	ENIA	116
1956-1958		100
1958-1960	CEG	251
1960-1962		292
1962-1964		280
1964-1966		250
1966-1968		373
1968-1970		545
1970-1972	LYSIN	620

Sources : -Entretien avec Ndam Mama Cloberg, 81 ans, ancien élève du Lycée Classique de Foumban, Foumban, le 13-09-2014.

- ANY, Annuaire statistique scolaire, 1952-1953, p. 35.
- ANY, Annuaire statistique scolaire, 1965-1966, p. 28.
- ANY, Annuaire statistique scolaire, 1966-1967, p. 16.
- ANY, Annuaire statistique scolaire, 1969-1970, p. 30.
- ANY, Annuaire statistique scolaire, 1970-1971, p. 38.

Le tableau ci-dessus nous permet de réaliser le diagramme suivant.

Graphique n° 1 : L'évolution des effectifs du Lycée Classique de Foumban 1952-1972.



Source : Réalisation de l'auteur à partir des données du tableau de l'évolution des effectifs du LYCLAF de 1952-1972.

L'observation du tableau et du graphique ci-dessus nous fait découvrir que nonobstant le caractère sélectif du concours d'entrée en sixième et le système de recrutement très rigoureux, les effectifs de l'établissement augmentaient plus ou moins rapidement. Dans les années 1952-1954 qui correspondent au CC, les effectifs étaient stables (à 116 élèves). Mais, à partir de 1954-1958, l'effectif chute à cent (100) élèves parce que l'entrée à l'établissement devient sélective à cause de l'avènement de l'ENIA et de l'abandon de certains élèves pour continuer leurs études ailleurs.

Par conséquent, avec l'avènement du CEG, l'effectif va augmenter à 251, puis à 292 de 1958-1962 et va chuter de 280 à 250 élèves de 1962-1966. Cette chute se justifie certainement avec la création d'un autre établissement secondaire appelé CEG de Foubot dans le département.

Par contre, ces effectifs deviennent croissants de 373 à 545 élèves de 1968-1970. En conséquence, avec la transformation du CEG en LYSIN, il y a donc évolution des effectifs de la seconde en Première qui entraîne l'effectif de 1970-1972 à 620 élèves.

Cette augmentation rapide d'élèves au Lycée Classique de Fouban peut se justifier par de nombreuses raisons : c'était le seul établissement d'enseignement secondaire public, non seulement dans le département du Noun mais surtout dans la ville de Fouban. Cet établissement à ses débuts était gratuit sur le plan de la pension et au fil du temps, elle devient aléatoire. Un facteur important de l'augmentation de cet effectif est l'enceinte scolaire qui est un cadre pourvu des structures d'encadrement confortables. L'organisation du LYCLAF de 1952-1967 ainsi présentée, qu'en est-il donc de son fonctionnement ?

II- LE FONCTIONNEMENT DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN DE 1952-1976

Deux grands aspects caractérisent le fonctionnement du Lycée Classique de Foumban. Il s'agit du régime mixte (internat et externat) et les disciplines enseignées au sein de l'institution.

A- Le LYCLAF : un régime mixte (interne et externe) de 1952-1976

Dans cette section, nous traitons du régime de l'internat essentiellement interne, ses mutations à partir de 1970 et la vie à l'internat puis, de son financement.

1- Le système d'internat et ses mutations de 1952-1970

Dès 1952 tous les élèves avaient accès à l'internat sans aucune condition. Ils vivaient dans une grande chambre commune. Ces élèves n'avaient pas de tenue donc ils allaient en salles de classes en civil. En matière d'emploi du temps, pendant la période française, on avait une journée discontinue car de 1952-1958, les élèves de l'internat commençaient les cours à 8h00 et finissaient à 12h00 et ils reprenaient les cours de 14h00 à 18h00¹⁰¹. Alors, les élèves avaient 2 h de pause au cours de laquelle ils consommaient de la pitance. Le surveillant de l'internat à partir de 1952 était Njila Samuel¹⁰².

A partir de 1970, l'internat bénéficiait des meilleures conditions de sélections qui étaient non seulement le travail, la discipline mais aussi la distance qui existait entre l'établissement et le domicile familial¹⁰³. C'est ainsi que l'élève et ses parents étaient soumis à un règlement intérieur qu'ils lisaient et approuvaient avant tout engagement. En 1970, l'internat avait une tenue de couleur rose et à la même année, l'établissement devient le LYSIN à régime externe. Les élèves externes avaient une tenue de couleur vert citron. La photo suivante présente la couleur de la tenue de l'internat.

¹⁰¹ Entretien avec Ndam Mama Cloberg, 81 ans, ancien élève du Lycée Classique de Foumban, Foumban, le 13-09-2014.

¹⁰² Idem.

¹⁰³ Entretien avec Zotiu Rose, 65 ans, ancienne Surveillante Générale de l'internat au Lycée Classique de Foumban, Foumban, le 13-04-2015.

Photo n° 1 : Les différentes tenues de l'établissement en 1970 (internat et externat)



Source : Archive privée de Zotiu Rose, ancienne Surveillante Générale de l'internat au Lycée Classique de Foumban, 1970.

A travers cette photo, on relève qu'à partir de 1970, le LYSIN avait deux tenues : la couleur rose pour les filles qui vivaient à l'internat et la couleur verte citron pour les élèves à régime externe. L'existence de ces deux couleurs marque une distinction entre les élèves des deux régimes. A partir de 1970, les élèves de l'internat avaient un emploi du temps journalier qui se présentait ainsi qu'il suit¹⁰⁴ :

- | | |
|-------------------------------------|---------------|
| - levée | 5h30 ; |
| - toilettes et nettoyages des plats | 5h30-6h30 ; |
| - petit déjeuner | 6h45-7h45 ; |
| - classes | 8h00-12h00 ; |
| - dîner et repos | 12h00-14h00 ; |
| - classes | 14h00-16h00 ; |
| - souper | 18h30-19h ; |
| - études | 19h-22h. |

¹⁰⁴ Entretien avec Zotiu Rose, 65 ans, ancienne Surveillante Générale d'internat au Lycée Classique de Foumban, Foumban, le 13-04-2015.

Au regard de ce qui précède, on constate qu'en 1970, l'emploi du temps de l'internat au LYCLAF a des horaires bien précis et respectés pour chaque tâche journalière.

2- La vie à l'internat

D'une manière générale, de 1952-1970, la totalité d'élèves vivaient à l'internat et à partir de 1970, 20 % des élèves du Lycée Classique de Foumban étaient internes, constituées exclusivement des filles et 80% d'élèves étaient externes¹⁰⁵. La propreté des chambres était assurée par les élèves et selon un calendrier établi par le surveillant de l'internat¹⁰⁶.

Le repas quant à lui comprenait entre autres, le petit déjeuner et le dîner dont les menus variaient de façon journalière. Ces menus étaient : du haricot et du pain livré par la boulangerie, du bâton de manioc ; du riz sauce d'arachide, feuille de manioc; viande à la sauce tomate et du riz, poisson à la sauce tomate et du riz¹⁰⁷. La diversité des repas permettait d'enrichir l'alimentation et d'éviter une sorte de monotonie alimentaire. La photo suivante présente ledit internat transformé aujourd'hui en salles de classes.

¹⁰⁵ Entretien avec Ndam Mama Cloberg, 81 ans, ancien élève du Lycée Classique de Foumban, Foumban, le 13-09-2014

¹⁰⁵ Idem.

¹⁰⁶ Entretien avec Zotiu Rose, 65 ans, ancienne Surveillante Générale d'internat au Lycée Classique de Foumban, Foumban, le 13-04-2015.

¹⁰⁷ Idem.

Photo n° 2 : L'internat transformé en salles de classes



Source : Cliché de Issofa Kouotou, Foumban, le 04-09-2014.

Cette photo nous présente l'ancien internat aujourd'hui transformé en salles de classes. Cet internat avait quatre (4) compartiments : Les bâtiments du réfectoire et des toilettes étaient au réez de chaussé alors que le dortoir et la salle d'étude étaient au premier niveau du bâtiment¹⁰⁸.

3- Le financement de l'internat

Le Lycée Classique de Foumban, comme toute institution publique ou privée, a besoin des ressources financières pour fonctionner : De 1952-1958, le financement de l'établissement et en particulier de l'internat était assuré par l'administration coloniale car les élèves, après avoir réussi au concours d'entrée au CC, puis à l'ENIA, rejoignaient simplement l'internat. Donc les parents d'élèves ne déboursaient aucune somme d'argent. Dans cette institution interne, c'est la France qui s'occupait de tout : la pension, les fournitures scolaires, la nutrition, ainsi tout était gratuit.

¹⁰⁸ Entretien avec Zotiu Rose, 65 ans, ancienne Surveillante Générale d'internat au Lycée Classique de Foumban, Foumban, le 13-04-2015.

B- Les différentes disciplines enseignées au Lycée Classique de Foumban de 1952-1976.

Le LYCLAF, à l'instar de tous les autres établissements secondaires publics du Cameroun, a pour mission de transmettre des savoirs aux apprenants à travers les disciplines. Cet établissement offrait une gamme de matières à enseigner. Dans le cas d'espèce, nous allons présenter les disciplines enseignées pendant le CC, l'ENIA et les cours dispensés pendant le CEG puis le LYSIN.

1- Les disciplines enseignées au CC et à l'ENIA

Dans les établissements du secondaire, les programmes étaient à l'image de ceux de la métropole (France). Les manuels scolaires utilisés au Cameroun étaient les mêmes en vigueur en France. Et cela s'explique par le fait qu'il s'agissait

de créer les cadres locaux de même niveau que les cadres européens et possédant une somme de connaissances et une forme de culture leur permettant de guider leur pays vers l'intégration dans la communauté des nations évoluées¹⁰⁹.

De ce fait, les élèves du CC et de l'ENIA de Foumban apprenaient exactement les mêmes matières que celles proposées aux jeunes français. En ce qui concerne le CC et l'ENIA de Foumban, nous pouvons citer comme matières dont nous allons examiner le contenu¹¹⁰ :

-le Français : cette discipline occupait une place de choix parmi les matières dans les établissements secondaires. Son contenu portait essentiellement sur les auteurs d'origine européenne à l'instar d'Horace, Virgile, Homère... Tout cela au détriment des auteurs africains qui n'étaient pas inscrits au programme. Ce qui nous amène à dire que l'enseignement du français continuait à être un moyen d'assimilation et de servitude¹¹¹.

-l'Histoire et la Géographie : les programmes de ces matières portaient en général sur l'Europe et en particulier sur la France. Par conséquent on y

¹⁰⁹ ANY, Rapport du gouvernement français à l'ONU, 1947-1954, p. 34.

¹¹⁰ Entretien avec Ndam Mama Cloberg, 81 ans, ancien élève du Lycée Classique de Foumban, Foumban, le 13-09-2014.

¹¹¹ J. Képgue, "L'enseignement au Cameroun sous la période française de 1945-1957", p. 54.

retrouvait des cours sur la révolution de 1848 en France et la Seconde République, les révolutions de 1848 en Europe et leurs conséquences¹¹². Quant à l'Afrique, l'Asie et l'Amérique, c'est surtout en liaison avec la colonisation européenne qu'elles étaient abordées. En géographie : l'étude physique de la France occupait une place centrale, celle de l'Afrique et des autres parties du monde étant réduit à la portion adéquate.

-Les Sciences Naturelles : leur contenu est généralement consacré pour l'essentiel à la faune européenne ou française. Avec un tel programme, on ne peut que faire concrètement appel au sens d'observation de l'enfant, à sa curiosité. Apprenant presque tous des animaux et des plantes de l'Europe, l'élève du CC et de l'ENIA ignore par contre les éléments de son environnement immédiat :

- L'Instruction civique ;
- les Mathématiques ;
- la Pédagogie ;

De manière globale, il en ressort que tous les programmes d'enseignement ne sont pas adaptés au milieu de vie de l'élève camerounais et en particulier de Fouban.

2- Les disciplines enseignées au CEG et au LYSIN

Dans le cadre de notre étude, il s'agit des matières enseignées au niveau de l'enseignement général. Concernant le CEG et le LYSIN, on dénombre les matières suivantes¹¹³:

- le Français ;
- l'Histoire, la géographie et l'Instruction civique ;
- l'Anglais ;
- l'Allemand ;
- l'Espagnol ;

¹¹² E. Madiba, "Evangélisation et colonisation en Afrique : Héritage scolaire du Cameroun, 1885-1956", p. 221.

¹¹³ Entretien avec Peliom Issah, 57 ans, ancien élève au Lycée Classique de Fouban, Foubot, le 23-09-2014.

- les Mathématiques ;
- les Sciences naturelles ;
- les Sciences physiques, la chimie et la technologie ;
- la Philosophie ;
- l'Education physique ;
- le Travail manuel ;
- le Dessin et la musique.

La philosophie n'est enseignée qu'en Terminale au LYSIN.

Au terme de ce chapitre qui présente l'organisation et le fonctionnement du LYCLAF pendant la gestion Française (1952-1976), il en ressort une sorte d'hierarchisation et de fonctionnement comme toutes les structures. Cependant, qu'en est-il de l'organisation et du fonctionnement du LYCLAF pendant la gestion Camerounaise (1976-2007) ?

CHAPITRE III :
L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU
LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN DE 1976-2007 :
CAMEROUNISATION

Le LYCLAF est un établissement secondaire appartenant à l'enseignement public. Il est ouvert aux filles et garçons d'âge scolarisable de tous les milieux et de toutes les couches sociales et obéit au principe de la laïcité. Ce chapitre va analyser l'organisation et le fonctionnement de l'établissement de 1976-2007.

I- L'ORGANISATION DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN

Dans cette partie, on va s'atteler à présenter le groupe administratif, le personnel technique, le corps professoral de l'établissement.

A- Le personnel du LYCLAF : la vie à l'établissement

Le LYCLAF comme tout établissement public est hiérarchisé. C'est ainsi qu'on distingue les personnels administratif, technique et enseignant.

1- Le personnel administratif

Les origines de la création de cette institution scolaire qui remonte de la période de l'administration coloniale a connu à partir de 1976, une multitude des chefs à sa tête essentiellement des noirs Camerounais¹¹⁴. Le tableau suivant nous présente la liste des responsables de cet établissement de 1976-2007.

Tableau n° 9 : Liste des responsables du Lycée Classique de Foumban de 1976-2007.

Noms et Prénoms	Grade	Fonction	Etablissement	Période
Augustin. P. Priso	PLEG	Proviseur	LYSIN de Foumban	1976-1980
Wambo. N. Joseph	PLEG	Proviseur	LYSIN de Foumban	1980-1986
Nyobe Adalbert	PLEG	Proviseur	LYSIN de Foumban	1986-1987
Jampou Joseph	PLEG	Directeur	CES de Foumban	1987-1992
Pefoura Yacouba	PLEG	Directeur	CES de Foumban	1992-1994
Louh Amadou	PLET	Directeur	CES de Foumban	1994-1996
Ndoung. N Ibrahim	PLEG	Directeur	CES de Foumban	1996-2000
		Proviseur	Lycée de Foumban	2000-2007
Monta Moussa	PLEG	Proviseur	LYCLAF	2007-2008

Sources : -ALCF, Tableau synoptique des responsables du Lycée classique de Foumban de 1976-2007.

- Décret du PM de 1986, portant transformation de l'établissement en CES.

¹¹⁴ ANY, JOCF, 1952, p. 1502.

Au regard de ce tableau, on peut retenir que de 1976-2007, le LYCLAF dans ces différentes transformations (LYSIN, CES, LYCEE et enfin LYCLAF) a connu huit (8) chefs camerounais (Directeurs et Provisseurs) à sa tête, tous issus de l'ENS de Yaoundé. Parmi ces chefs, nous avons Augustin. P. Priso, Wambo. N. Joseph et Nyobe Adalbert qui sont respectivement premier, deuxième et troisième proviseur noir après les blancs.

Quant à Jampou Joseph, il est le tout premier Directeur du CES de Fouban en 1987¹¹⁵. En effet, en 1987, le Proviseur Noybe Adalbert avait transféré le second cycle du LYSIN dans les nouveaux locaux construits à Fouban II¹¹⁶. Et par la suite, ce second cycle est transformé en Lycée Classique de Fouban alors que le premier cycle du LYSIN est transformé quant à lui en CES de Fouban ayant pour premier Directeur Jampou Joseph jusqu'alors Censeur du premier cycle au LYSIN¹¹⁷. En 1992, Jampou Joseph est remplacé successivement par Pefoura Yacouba, Louh Amadou et Ndoung Njimoké Ibrahim qui est Directeur et par la suite Proviseur du Lycée de Fouban. L'établissement passa 13 ans comme CES et c'est en 2000 qu'il devient Lycée de Fouban grâce à la visite du Ministre en charge de l'éducation au nom de Charles Etoundi (ancien professeur de français au LYSIN). Constatant que l'établissement est devenu CES, de son retour à Yaoundé, il signe un arrêté portant transformation du CES en Lycée de Fouban en 2000 et Ndoung Njimoké devient Proviseur. Monta Moussa est le Proviseur du Lycée après sa transformation en LYCLAF. En fait, l'établissement devient LYCLAF en 2007 à l'issu d'un arrêté signé par le Ministre des Enseignements Secondaires portant nomination de Monta Moussa comme Proviseur du Lycée Classique de Fouban en remplacement de Njimoké Ibrahim décédé¹¹⁸. On peut donc

¹¹⁵ ALCF, Tableau synoptique des responsables du Lycée classique de Fouban, 1976-2007.

¹¹⁶ Entretien avec Moubie Albert, 60 ans, ancien Surveillant Général du Lycée Classique de Fouban, Fouban, le 02-09-2014.

¹¹⁷ Entretien avec Jampou Joseph, 65 ans, ancien Directeur du Collège d'Enseignement Secondaire de Fouban, Yaoundé, le 08-04-2015.

¹¹⁸ Arrêté n 4156/07 MINESEC du 06 août 2007, p. 18.

comprendre qu'aucun arrêté n'est signé portant transformation de l'établissement en LYCLAF. Mais, c'est plutôt l'arrêté de nomination de Monta Moussa qui portait le nom du LYCLAF.

De tous ces chefs, Ndoung Njimoké Ibrahim est Directeur puis Proviseur de cet établissement depuis 1996. Et il a beaucoup plus marqué l'esprit des élèves et de ses collaborateurs au cours de son règne¹¹⁹. De nombreux élèves ont réussi au concours sous sa houlette¹²⁰. C'était un proviseur estimé par ses élèves, très apprécié par ses collaborateurs du fait de son tempérament, de sa personnalité et de son caractère rigoureux en matière de travail et de discipline à l'établissement. Il s'est érigé comme la personnalité référentielle pour les proviseurs qui lui ont succédé à la tête de l'établissement. Le Lycée Classique de Foumban sous Ndoung Njimoké Ibrahim a été toujours le meilleur en matière des résultats et de discipline dans la ville de Foumban, voire dans le département du Noun, puis qu'il était jusque-là le tout premier établissement secondaire du Noun¹²¹.

Quels sont les rôles d'un chef de l'établissement comme celui du LYCLAF ? Les Directeurs et les Proviseurs ont pour rôles de :

- appliquer la politique éducative définie par le gouvernement du Cameroun, assurer l'application du règlement intérieur, ordonner les dépenses, négocier et signer le contrat après avis du conseil de l'établissement¹²² ;
- représenter l'établissement dans des réunions officielles (dans les délégations régionales et départementales) et veiller à la sécurité des

¹¹⁹ Entretien avec Moubie Albert, 60 ans, ancien Surveillant Général au Lycée Classique de Foumban, Foumban, le 02-09-2014.

¹²⁰ Apouakone Juls Celestin, 35 ans, ancien élève du Lycée Classique de Foumban, Yaoundé, le 12-04-2015.

¹²¹ Idem.

¹²² Décret n° 2001/ 041 du 19 février 2001, portant organisation des établissements scolaires publics et fixant les attributions des responsables de l'administration scolaire, Article 34, p. 14.

personnes et des biens, à l'hygiène et à la salubrité de l'établissement et à la préservation de son environnement¹²³ ;

- recruter les élèves, les personnels vacataires et d'appui après avis de la commission permanente ;
- veiller au bon déroulement des enseignements, au contrôle des connaissances et au respect des horaires et des programmes scolaires.

Le Proviseur pendant le LYSIN, le LYCEE et le LYCLAF est assisté par les censeurs, un poste existe dans cet établissement depuis 1970.

Le censeur a plusieurs tâches au sein de l'établissement parmi lesquelles :

- il est l'adjoint au chef de l'établissement. A ce titre, il remplace le proviseur en cas d'absence ou d'empêchement. Sous l'autorité du proviseur, le censeur veille à l'application des règlements pédagogiques et de la discipline¹²⁴ ;
- il élabore les emplois du temps et assure la gestion des cahiers de texte, fiches de planning et de progression, et conserve les différents programmes ;
- il veille à la programmation et à la coordination des devoirs séquentiels ;

Mais à côté du poste de Censeur, existe celui du Surveillant Général, subdivisé en deux cycles. Le Surveillant Général a pour attributions de :

- veiller au maintien de l'ordre, de la discipline et de la propreté au sein de l'établissement¹²⁵ ;
- veiller au démarrage des cours aux heures prévues et du contrôle de la ponctualité des élèves et des professeurs ;
- assurer la gestion des heures par les élèves au sein de l'établissement ;
- assurer l'entretien du matériel didactique (tableaux, tables-bancs et éclairages) ;

¹²³ Décret n° 2001/ 041 du 19 février 2001, portant organisation des établissements scolaires publics, p. 16.

¹²⁴ Ibid

¹²⁵ Ibid

- assurer la tenue et le contrôle des registres d'appel ;

L'intendant encore appelé économe occupe une place importante dans l'établissement, il est l'agent financier dans les Lycées ou Collèges, à ce titre, il procède à l'ouverture des comptes au nom de l'établissement scolaire auprès des institutions bancaires ou postales et exécute les dépenses ;

- s'assure de la disponibilité des crédits et de la régularité de la dépense ;
- collecte les contributions exigibles et tous les fonds reçus à l'établissement¹²⁶.

2- Le personnel enseignant : titulaires et vacataires

L'établissement a bénéficié depuis 1976 de l'expertise d'un grand nombre d'enseignants parmi lesquels les enseignants titulaires et les enseignants vacataires.

Les enseignants titulaires sont des professeurs d'enseignement général formés dans l'ENS de Yaoundé. De 1976 à 2007, le LYCLAF comptait plus de cinquante (50) enseignants formés. Cette équipe d'enseignant s'identifiait par les disciplines enseignées.

Les enseignants vacataires sont moins nombreux et chacun d'eux fait l'effort de donner le meilleur de lui-même. Le climat d'entente étant établi au préalable par l'administration, les professeurs remplissent leurs fonctions avec bonne volonté. Entre les professeurs, les relations sont cordiales, ils se soutiennent les uns les autres, et l'entraide qui existe peut être développée encore¹²⁷. Pour lutter contre le relâchement qui s'accroissait sur le point de la ponctualité et des absences des professeurs, une fiche de présence était élaborée¹²⁸.

En matière du fonctionnement des conseils, le LYCLAF a :

¹²⁶ Décret 2001/041 du 19 février 2001, Article 39, p. 15.

¹²⁷ Entretien avec Minzoum Clémentine, 32 ans, ancienne élève du Lycée Classique de Fouban, Yaoundé, le 02-05-2015.

¹²⁸ Entretien avec Monta Moussa, 57 ans, ancien Proviseur du Lycée Classique Fouban, Foubot, le 23-09-2014.

- le conseil des animateurs pédagogiques, il est présidé par le chef d'établissement. Ce conseil se tient régulièrement en présence de tous les membres statutaires. Au cours de ces assises, nous procédons régulièrement entre autres à :

- une analyse des activités pédagogiques menées ;
- la fédération des initiatives disciplinaires ;
- la recherche des voies et moyens pour une amélioration du rendement scolaire¹²⁹.

- Les conseils d'enseignement se tiennent régulièrement et à côté, ils ont toujours des forums enrichissants de l'administration avec les animateurs pédagogiques et les enseignants pour réfléchir sur :

- des problèmes pédagogiques et matériels liés à l'application des programmes dans les différentes disciplines et portent aussi sur la qualité et le taux de couverture des enseignements ;
- le découpage des programmes d'enseignement ;
- la confection des sujets des devoirs¹³⁰.

- les conseils de classes se tiennent régulièrement et regroupent les censeurs, les surveillants généraux, tous les enseignants intervenant dans la même classe, le Conseiller d'orientation, deux (2) délégués des élèves et deux délégués des parents¹³¹:

- en fin de séquence sous la direction du professeur principal de la classe concernée ;
- en fin de trimestre et sous la direction du chef d'établissement et des censeurs ;

¹²⁹ ALCF, Rapport de fin d'année scolaire du Lycée Classique de Foumban, 2006-2007, p. 6.

¹³⁰ Ibid.

¹³¹ Décret n° 2001/ 041 du 19 février 2001, Article 39, p. 15.

- En fin d'année, le chef d'établissement vérifie les critères de délibération pour le passage en classe supérieure, le redoublement et l'exclusion¹³².

3- Le personnel technique

Le personnel technique ici porte sur les secrétaires, les bibliothécaires, les surveillants de secteurs, les infirmiers, les chargés de la scolarité. Le LYCLAF s'est toujours soucié de la santé de ses personnels, et en particulier celle de ses élèves d'où le recrutement des infirmiers. Et pour une meilleure orientation des élèves, l'Etat affecte régulièrement les chargés de scolarités. Dans le souci de fournir des documents, le LYCLAF héberge en son sein une bibliothèque dirigée par les bibliothécaires¹³³. En vue de garantir la discipline au LYCLAF, les surveillants de secteurs sont recrutés par le chef d'établissement et d'autres affectés par l'Etat. Ces derniers sont généralement des instituteurs. Ainsi présenté le personnel de l'établissement, qu'en est-il des procédures de recrutement de ce personnel ?

B- Les procédures de recrutement des enseignants et des élèves du LYCLAF

La fonction enseignante n'est pas née aujourd'hui car, au cours de l'histoire, les sociétés ont mis en œuvre les différents moyens pour assurer l'éducation de leur membre et pour favoriser la transmission d'un certain nombre de valeurs. D'où le rôle primordial que jouent les ministères en charge des questions éducatives dans le recrutement du personnel en charge de la facilitation du processus enseignement-apprentissage assorti de certaines dispositions prévues au préalable au Cameroun¹³⁴.

¹³² ALCF, Rapport de fin d'année scolaire du Lycée Classique de Foumban, 2006-2007, p. 6.

¹³³ Entretien avec Mvu Mariama, 58 ans, Bibliothécaire du Lycée Classique de Foumban, Foumban, le 18-09-2014.

¹³⁴ Les Ministères de l'Éducation de Base, d'enseignement Secondaire (général et technique), d'Enseignement Supérieur et la Formation Professionnelle.

1- Le mode de recrutement des enseignants

Après le départ des Français, les Camerounais prennent leur destin en main. Ceux-ci continuent dans la même lancée que les blancs grâce à leurs connaissances acquises à l'ENS, qui ont pour but à l'époque de former les premiers enseignants¹³⁵. A leur sortie de l'ENS, ils ont deux diplômes : d'un côté, les titulaires de Diplôme de Professeur de l'Enseignement Secondaire Premier Grade (DIPES I) et de l'autre côté les titulaires du Diplôme de Professeur de l'Enseignement Secondaire Deuxième Grade (DIPES II) ou Diplôme de Professeur de Lycée de l'Enseignement Général (DIPLEG).

Le MINEDUC a pour mission d'affecter les professeurs dans les différents Collèges et Lycées de la République parmi lesquels celui de Foumban.

Les missions assignées à ces enseignants formés par l'ENS étaient, de former un type d'homme nouveau, intègre, enraciné dans l'histoire de son continent, plus près des réalités de son pays, sans toutefois rejeter la pédagogie française, qui servait de modèle. Voilà pourquoi le tout premier gouvernement camerounais jette les bases de l'Education en ces termes :

Notre système d'éducation demande à être repensé fondamentalement dans le sens de l'intégration de l'école (...). Les enseignants doivent prendre conscience des objectifs révolutionnaires de leur tâche d'enseignement qui comporte une dimension civique fondamentale. Cette prise de conscience seule peut leur permettre d'éviter le plus grand danger qui les guette : celui d'être des têtes pensantes à l'égard des réalités nationales¹³⁶.

Ainsi, le système éducatif camerounais est à réorganiser à partir de la formation des enseignants, puis appliquer la nouvelle pédagogie aux élèves des différents établissements. Ce système éducatif a pour objectif de former l'élève sur les plans moral, intellectuel et physique.

2- Les modes de recrutement des élèves

Le LYCLAF est un établissement mixte d'enseignement secondaire général à régime externat. Les modes d'admission des élèves dans cet

¹³⁵ ANY, 2AC, 1970. Discours du Président A. Ahidjo pendant le Conseil National de l'Enseignement Supérieur à Yaoundé.

¹³⁶ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Tome II, p. 280.

établissement sont des deux sortes : L'admission en classe de 6^{ème} a lieu uniquement par voie d'un concours national organisé chaque année par le MINESEC. Aucune admission sur titre ou sur étude de dossier n'est autorisée, sauf les cas de transfert dans la stricte limite des places disponibles¹³⁷. Cependant, l'admission dans les classes autres que la 6^{ème} se fait par voie de transfert (d'un établissement à l'autre), de permutation, de test de sélection écrit ou d'examen de dossier (recrutement) dans la limite des places disponibles¹³⁸.

Le LYCLAF de 1976-2007 a connu une organisation administrative avec au sommet de l'échelle, le Proviseur/Directeur, le Censeur, le Surveillant Général, les professeurs, le personnel subalterne et les élèves. Comment fonctionnait l'établissement de 1976-2007 ?

II- LE FONCTIONNEMENT DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN

Le LYCLAF est un établissement secondaire général ouvert aux garçons et filles d'âge scolarisable issus de toutes les couches sociales et toutes les régions du Cameroun. Cette partie porte sur le règlement intérieur et les disciplines enseignées.

A- Le règlement intérieur et les activités du LYCLAF

Le Lycée Classique de Foumban a ses règles à suivre et a des activités qui sont menées en son sein.

1- La qualité d'élève et les activités post et péri-scolaires

L'admission à l'établissement se fait pour les classes de sixième (6^{ème}) par voie de concours officiel ou transfert tandis que pour les autres classes l'admission se fait par voie de transferts, test interne ou recrutement ou d'étude de dossier¹³⁹. Après admission, le postulant ne devient effectivement élève du LYCLAF qu'après avoir rempli dans les délais impartis, toutes les formalités d'inscription notamment, le paiement de la contribution exigible, la présentation

¹³⁷ ALCF, Règlement intérieur du Lycée classique de Foumban, 2006-2007, p. 2.

¹³⁸ Ibid.

¹³⁹ ALCF, Règlement intérieur du Collège Enseignement Secondaire de Foumban, 1998-1999, p. 1.

de l'uniforme règlementaire (tenue de fréquentation) et de la tenue de sports, la présentation des fournitures scolaires, du livret scolaire et des photos d'identité¹⁴⁰. Tout élève doit se munir de son uniforme règlementaire qui est un tissu de couleur verte-citron, chemisette et pantalon pour les garçons et la robe pour les filles. Le port de l'uniforme est obligatoire pour être présent au cours en salle de classe et une tenue de sport pour les cours d'EPS. Les élèves ne peuvent avoir accès au Lycée pendant les heures de cours (cours de rattrapage et de devoirs surveillés) que s'ils portent l'uniforme propre, non abimé, bien boutonnée et non anonyme.

Cependant, la qualité d'élève du Lycée Classique de Foumban peut se perdre par une absence prolongée et injustifiée de 04 semaines consécutives, par une décision du conseil de discipline ou par une décision du conseil de classe de fin d'année scolaire pour travail insuffisant et pour âge. Mais le non-paiement de la contribution exigible entraîne la perte de la qualité d'élève et celle-ci est sanctionnée par une exclusion temporaire voire définitive¹⁴¹.

Les activités post et péri-scolaires se définissent comme étant l'ensemble des activités qui se déroulent autour de l'école. Placé sous l'autorité d'un personnel de jeunesse et d'animation, le service des activités post et périscolaires est chargé de coordonner les activités de la coopération scolaire, de l'assurance scolaire des élèves, de l'association des parents d'élèves¹⁴². Elles contribuent aussi au développement et à l'épanouissement des facultés intellectuelles, affectives et physiques de l'agent engagé dans un processus de changement social menées au Lycée Classique de Foumban¹⁴³. La vie dans cet établissement est animée par la coopérative scolaire dont le bureau est élu démocratiquement et généralement dès la fin du mois de septembre. La coopérative existe au Lycée depuis 1955 avec la création au sein de l'ENIA de

¹⁴⁰ Entretien avec Yonta Mbiadam Pauclin, 20 ans, Elève de T^{le} D au Lycée Classique de Foumban, Foumban, 18-09-2014.

¹⁴¹ ALCF, Règlement intérieur du Lycée Classique de Foumban, 2006-2007, p. 2.

¹⁴² Décret n° 2001/ 041 du 19 février 2001, Article 39, p. 18.

¹⁴³ ALCF, Rapport de fin d'année scolaire du Lycée Classique de Foumban, 2006-2007, p. 14.

Foumban d'une coopérative scolaire¹⁴⁴. En 2007, la coopérative a fait beaucoup de réalisations comme la fabrication des bacs à ordures, la confection des plaques éducatives, l'organisation des kermesses, le maintien d'hygiène et la salubrité et enfin le soutien matériel aux différents clubs du Lycée¹⁴⁵.

Parmi les clubs qui animent la vie du Lycée en 2007, on distingue :

-les clubs Théâtre et Ballet étaient sous la responsabilité de Mr. Vessah Mama en 2007. Ces clubs ont donné un résultat satisfaisant pendant la semaine de la jeunesse et ses prestations étaient appréciables. Ce club a eu le premier prix départemental¹⁴⁶.

-le club Santé organise en 2007, deux tables rondes sur deux thèmes : "l'apport de l'alimentation sur le développement et l'impact du VIH/SIDA sur l'entrepreneuriat des jeunes". Toutefois, les actions du club journal débutent en 1971 au moment où l'établissement se nomme LYSIN. En effet, face au choléra qui fait son apparition en Afrique Noire, le Club santé du Lycée publie dans le journal, les causes, les symptômes et le vaccin du choléra afin de l'éviter¹⁴⁷.

-Le club journal : le nom de ce club a beaucoup évolué. De 1971 à 1979, il portait le titre de "*Faire Face*", et de 1980 à 1981, il porte le nom de "*Semences*" qui est un organe d'expression des élèves du LYSIN. En effet, "*Faire Face*" et "*Semences*" sont des journaux qui permettent aux élèves de s'exprimer à travers les membres du club journal. Dans ces journaux, sont développés les sujets concernant le Lycée comme la discipline, la santé et le sport¹⁴⁸.

En dehors des clubs suscités, on a également les clubs scientifiques, Scout, Allemand, Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la culture (UNESCO). Au total une quinzaine de clubs (dont le club

¹⁴⁴ ALCF, JOCF, arrêté n° 176 janvier 1955, p. 104.

¹⁴⁵ ALCF, Rapport de fin d'année scolaire du Lycée Classique de Foumban, 2006-2007, p. 15.

¹⁴⁶ Ibid.

¹⁴⁷ ALCF, Journal "*Faire Face*" n° 2 du 12 avril 1971, pp. 25-26.

¹⁴⁸ ALCF, Journaux "*Faire Face et Semences*", de 1971-1981.

Informatique et Art plastique) ont animé la vie culturelle au LYCLAF et leurs prestations sont satisfaisantes en 2007¹⁴⁹.

2- Le LYCLAF : sa discipline et son emploi

Afin de garantir la formation de chaque élève et son travail dans l'ordre et la discipline et en vue d'améliorer les rapports collectifs et inter-individuels pour une grande efficacité d'action collective, des exigences sont formulées.

-Les cours : tout élève régulièrement inscrit au LYCLAF doit assister à tous les cours y compris le travail manuel, l'enseignement ménager et l'éducation physique et sportive. Pour ce qui est des cours d'Education Physique et Sportive (EPS), tous les élèves y compris les inaptes, doivent y assister en tenue de sport et être présents au moment de faire l'appel. Tout cela sous la responsabilité du professeur. Tout élève surpris en salle de classe pendant les heures d'E.P.S est sanctionné pour refus d'assistance aux cours, de même que tout élève sans tenue de sport conforme aux modèles et couleurs exigés par l'établissement¹⁵⁰.

-Les troubles pendant le cours : tout désordre pendant le cours notamment : bavardage, va-et-vient dans la salle de classe, changement de place sans autorisation du délégué de classe ou du professeur, est passible à une sanction. La tenue à la porte ou dans les couloirs pendant les heures de cours et de permanence, chansons obscènes et bruits pendant les cours est passible d'une sanction pouvant aller de l'avertissement au blâme ou à l'exclusion temporaire¹⁵¹.

-La flânerie et l'absence au cours : il est strictement proscrit de sortir de la salle de classe pendant les heures de cours et de permanence. En cas d'indisposition subitement constatée, le professeur ou le délégué de classe envoie l'intéressé aux toilettes avec un carton d'autorisation de sortie. En cas de

¹⁴⁹ ALCF, Rapport de fin d'année scolaire du Lycée Classique de Fouban, 2006-2007, p. 15.

¹⁵⁰ Ibid.

¹⁵¹ ALCF, Règlement intérieur du Collège d'Enseignement Secondaire de Fouban, 1998-1999, p. 8.

maladie, l'intéressé est conduit à la surveillance générale par le délégué de classe. Pour tout autre cas, le professeur envoie l'élève concerné chez le surveillant général accompagné par le délégué de classe, pour conduite à tenir. Cependant, tout élève surpris dans la cour sans motif valable est coupable de flânerie et passible d'une sanction de 3 jours d'exclusion avec conduite et corvée.

Alors que dans le cadre des absences au cours, la présence effective de tous les élèves à tous les cours est obligatoire. Une fiche journalière d'absences des élevés est journallement remise à chaque Délégué de classe, il la dépose en fin de journée auprès du surveillant de secteur dument signée par les Professeurs. Les retardataires au cours ou tout élève absent à un cours doit impérativement obtenir du surveillant général un billet d'accès au cours suivant.

Par contre, les absences motivées ou excusées concernent les malades détenteurs d'un carnet d'hôpital en bonne et due forme ou ceux ayant obtenu une permission préalablement de l'administration du Lycée. Cependant tout élève coupable de courtes absences injustifiées est passible d'une sanction allant de l'avertissement au blâme ou à l'exclusion temporaire avec convocation des parents. De ce fait, tout élève qui accuse des absences injustifiées de plus de deux (2) semaines ou qui au cours d'un trimestre accuse trente (30) heures d'absences non justifiées est passible d'une sanction allant de l'exclusion temporaire à celle définitive. L'élève est considéré comme démissionnaire et est passible d'une exclusion définitive à l'établissement dans la mesure où il totalise quatre (4) semaines d'affilé d'absences injustifiées. La gestion des absences incombe au surveillant général¹⁵².

-Heures d'étude libre ou de permanence : en cas d'absence du professeur, les élèves doivent rester dans leur salle de classe et consacrer le temps aux

¹⁵²ALCF, Règlement intérieur du Lycée Classique de Foumban, 2006-2007, p. 8.

exercices et aux révisions sans perturber le calme général, sous la surveillance du délégué ou du Surveillant de Secteur¹⁵³.

-Absence non justifiée à l'évaluation : toute absence dans ce cadre entraîne automatiquement la note de 00/20. Cette sanction est assortie d'un avertissement écrit en cas de récidive. Les devoirs doivent être remis aux dates et heures fixées par le professeur. Tout travail non fait, fait-en-contre temps ou oublié est sanctionné par la note de 00/20, sauf justification de ce manquement par un billet du surveillant général¹⁵⁴.

-Insuffisance de travail : en cas d'insuffisance notoire de travail d'un apprenant au cours d'une séquence donnée, le professeur principal informe le censeur ou le surveillant général qui convoque l'apprenant ou ses parents. Les apprenants dont le travail s'avère insuffisant (08/20) à la fin du trimestre (1^{er} ou 2^{ème}) reçoivent des sanctions allant de l'avertissement ou blâme avec convocation des parents¹⁵⁵. En fin d'année scolaire (3^{ème} trimestre), les sanctions pour insuffisance du travail sont prononcées dans le strict respect des dispositions règlementaires ci-dessous :

Pour les élèves non atteints par la limite d'âge :

- moyenne annuelle strictement inférieure à 07/20 : exclusion définitive ;
- moyenne annuelle comprise entre 07,5 et 09/20 : redoublement ;
- moyenne annuelle comprise entre 09 et 99,99/20 : examen de rattrapage et admission en classe supérieure en cas de réussite et redoublement en cas d'échec. L'examen de rattrapage porte essentiellement sur les disciplines où l'apprenant aurait été défaillant ;
- la moyenne annuelle exigible pour être admis en classe supérieure est impérativement fixée à 10/20 ;

¹⁵³ Entretien avec Pountougnigni Mohamed, 20 ans, Elève de 2^{nde} C au Lycée Classique de Fouban, 18-09-2014.

¹⁵⁴ Ibid., p. 12.

¹⁵⁵ ALCF, Règlement intérieur du Collège Enseignement Secondaire de Fouban, 1998-1999, p. 12.

Aucun apprenant ne peut tripler la classe, sauf pour des raisons de santé et dans la mesure où les conditions d'âge sont remplies¹⁵⁶.

Au LYCLAF, les cours vont de lundi matin à vendredi après-midi. Les mercredis après-midi sont consacrés aux activités sportives et culturelles. Le découpage horaire est le suivant :

- 07H00 : ouverture du portail¹⁵⁷ ;
- 07H15 : fermeture du portail et cérémonie de levée des couleurs tous les lundis ;
- 07H20 : début de cérémonie de levée des couleurs ;
- 07H30 : début des cours ;
 - 07H30 – 08H30 : 1^{ème} heure ;
 - 08H30 – 09H30 : 2^{ème} heure ;
 - 09H30 – 10H30 : 3^{ème} heure
- 07H35 - fermeture du portail les jours autres que lundi et fin d'entrée des retardataires dans les salles de classe
- 10H30 – 10H45 : Recréation
 - 10H45 – 11H45 : 4^{ème} heure (petite pause)
 - 11H45 – 12H40 : 5^{ème} heure
- 12H40 – 13H00 : pause de midi (grande pause)
- 13H00 : reprise des cours¹⁵⁸
 - 13H00 – 13H50 : 6^{ème} heure
 - 13H50 – 14H40 : 7^{ème} heure
 - 14H40 – 15H30 : 8^{ème} heure
- 15H40 : fin des cours

L'observation de cet emploi de temps montre que les cours s'arrêtent le vendredi à 12H40. Le portail, ouvert à 7H00, n'est fermé qu'à 7H20 le lundi et

¹⁵⁶ ALCF, Règlement intérieur du Collège Enseignement Secondaire de Fouban, 1998-1999, p. 2.

¹⁵⁷ Ibid.

¹⁵⁸ ALCF, Règlement intérieur du Lycée Classique de Fouban, 2006-2007, pp. 6-7.

7H35 les autres jours de classe. Exceptionnellement le portier ouvre le portail aux retardataires de la 2^{ème} heure c'est-à-dire à 08H25, sauf le lundi où les élèves n'ayant pas pris part à la levée des couleurs ne voient ouvrir le portail qu'à la récréation à 10H30. Le portail fermé à 7H20 ou à 7H35, ne sera ouvert qu'à 12H40 c'est-à-dire qu'au début de la grande pause, sauf les lundis.

Quant aux enseignants, ils sont tenus à respecter l'emploi du temps, être ponctuels et assidus dans les salles de classes. Mais sur le plan disciplinaire, un enseignant absentéiste est soumis à une demande d'explication. S'il s'agit d'un vacataire, il risque de voir son salaire coupé à la fin du mois. Et si c'est un enseignant titulaire qui est auteur de ces absences, son chef va s'adresser à la hiérarchie pour souligner le problème de peur que les élèves ne soient abandonnés.

3- Les ressources financières de l'établissement

Le Lycée, pour fonctionner a besoin des ressources financières. L'argent servant de fonctionnement de cet établissement provient de plusieurs entrées : les contributions des taux exigibles, les contributions de l'APEE, la subvention de l'Etat et les ressources propres. Le tableau suivant qui présente le rapport financier au Lycée pour l'année scolaire 2006-2007 justifie parfaitement nos propos.

Tableau n° 10 : Rapport financier en recettes pour le compte de l'année scolaire 2006-2007.

RECETTES EN FCFA					
Désignations	Cycle	Effectif	Taux/ E	Montant en FCFA	TOTAL
Contribution exigible EN FCFA	1 ^{er} C	2045	7500	15337500	26977500
	2 nd C	1164	10000	11640000	
Contribution APEE EN FCFA	6000			11560500	11560500
Total				38538000	38538000
Subvention de l'Etat					
Achat fourniture et entretien bureau				4778100	
Autres fournitures courantes				734400	
Entretien et préparation véhicule				360900	
Carburant et lubrifiant				585900	
Indemnité de mission				1035900	
Entretien ordinaire bâtiment				1946700	
Total				9441900	
Ressources propres					
Location équipements et prestation de service				30000	
Cantine et droit de marché				60000	
Total				90000	

Source : ALCF, Rapport de financier de l'année scolaire du Lycée Classique de Foumban, 2006-2007, p.16.

A l'issue de ce tableau, on note qu'au cours de l'année 2006-2007, l'établissement enregistre plusieurs entrées financières parmi lesquelles la contribution exigible, la contribution de l'APEE, la subvention de l'Etat et les ressources propres au Lycée. De manière détaillée, le montant total des taux exigibles s'élève à 26977500F, celui de l'APEE est de 11560500F pour un effectif total d'élèves à 3209. La subvention accordée par l'Etat pour le bon fonctionnement de l'établissement est de 9441900F et les ressources issues des activités commerciales menées à l'établissement sont de 90000F. Les ressources financières ainsi présentées, qu'en est-il des dépenses annuelles ? Cet établissement comme tous les autres, après la perception des recettes, Il est nécessaire de les dépenser selon les charges. Ainsi donc nous allons illustrer nos propos par le tableau suivant.

Tableau n° 11 : Rapport financier en dépenses pour le compte de l'année scolaire 2006-2007.

TABLEAU COMPARATIF DE L'EXECUTION DU BUDGET CONTRIBUTION EXIGIBLE ET APPORT APEE EN FCFA			
Désignation	Montant prévu	Montant Dépense	Observation
Dépenses permanentes et obligatoires	4790675	4763300	Le reliquat est transféré au projet d'établissement
Dépenses sous rubriques	20318825	18834777	Les différents reliquats vont appuyer la CENA
FCENA et apport APEE et autre recette	15502548	15502548	La nécessité d'augmenter le taux d'APEE s'impose pour réduire les transferts dans d'autres lignes
CREDIT DE FONCTIONNEMENT DE L'ETAT ET AUTRES EN FCFA			
Désignation	Montant attendu	Montant reçu	Observation
Crédit de l'Etat	10116000	9441900	Les indemnités de mission et de carburant ont été revues à la baisse au 1 ^{er} semestre
Ressources propres	960000	90000	Les collectivités locales, les ONG, les dons et les legs ne sont pas venus en aide au Lycée Classique de Fouban

Source : ALCF, Rapport financier de l'année scolaire du Lycée Classique de Fouban, 2006-2007, p. 19.

Dans ce tableau, nous constatons d'énormes difficultés financières à cause d'inadéquation entre les sommes attendues et les sommes d'argent reçues. Les recettes de 2006-2007 sont dépensées dans plusieurs domaines tels que les dépenses permanentes obligatoires (fonds de solidarité, primes de rendement), les dépenses sous rubriques (assurance scolaire, carnets mensuels, coopérative scolaire, laboratoire, bibliothèque...), les dépenses de fonctionnement (achat fournitures, carburant, indemnité de mission...).

Parvenu au terme de cette partie, il en ressort que cet établissement à un règlement intérieur et mène aussi des activités post-périscolaires. Les ressources

du Lycée sont d'ordre classique à savoir les contributions exigibles, APEE, la subvention de l'Etat et les ressources propres. Ainsi donc quelles sont les disciplines enseignées dans ce Lycée ?

B- Les différentes disciplines enseignées au LYCLAF

Le LYCLAF se caractérise par un certain nombre de disciplines enseignées dans cet établissement scolaire. Ces disciplines sont définies dans les textes portant organisation du Ministère en charge de l'éducation secondaire.

1- Les mathématiques, la physique-chimie et technologie, science de la vie et de la terre et l'informatique

Les mathématiques enseignées à l'école primaire sont moins approfondies contrairement à celles de l'enseignement secondaire général qui sont plus approfondies. En effet, elles incluent l'arithmétique, la géométrie et autres théorèmes.

La physique-chimie et technologie : elles constituent la pierre angulaire des sciences naturelles et permettent de déchiffrer avec succès de nombreux secrets fondamentaux de la nature. Il s'agit de l'étude des lois qui gouvernent l'interaction entre la matière et l'énergie dans l'univers. La physique moderne procure une nouvelle perspective unique de la nature et comprend des sujets comme : la mécanique quantique, la physique des solides, l'astrophysique¹⁵⁹. La chimie est la discipline scientifique qui étudie la composition, la structure et les transformations de la matière, de même que les changements énergétiques qui accompagnent ces transformations. La chimie joue un rôle très important dans de nombreux domaines industriels : métallurgie, engrais, insecticides, caoutchoucs synthétiques, les fibres textiles¹⁶⁰. La technologie permet aux élèves de savoir faire les dessins techniques, de découvrir le fonctionnement des moteurs à explosion.

¹⁵⁹ <http://www.Cap.ca/edu/what-f.html>, consulté le 21-01-2015 à 21h05.

¹⁶⁰ <http://www.Chimie.umontreal.ca/2003/CHM02a/html>, consulté le 21-01-2015 à 19h00.

L'informatique quant à elle, est la science du traitement automatique (notamment par les machines), de l'information considérée comme le support des connaissances et des communications. Elle intervient dans les domaines comme la technique, l'économique et le social. Elle permet à l'homme de faire le calcul, de lire, d'écrire, de stocker des données, de jouer et d'effectuer bien d'autres opérations sur nos ordinateurs.

Les sciences de la vie et de la terre impliquent l'étude de l'homme et son environnement. Ces disciplines permettent à l'élève de se connaître, de maîtriser son environnement dans lequel il vit en symbiose avec celui-ci. Les sciences naturelles ont, par exemple changé d'appellation pour devenir les sciences de la vie et de la terre.

2- Les langues et les sciences humaines

Les langues dans ce cadre portent sur l'anglais, l'allemand, l'espagnol et le français. L'enseignement de ces disciplines permet à l'élève de maîtriser les langues étrangères afin de mieux communiquer avec les autres peuples et surtout, de s'ouvrir au monde.

Les sciences humaines, regroupent l'histoire, la géographie, l'éducation civique devenue l'éducation à la citoyenneté et à la morale. Dans un système scolaire, une discipline n'est jamais isolée, l'enseignement de l'histoire par exemple permet aux élèves de comprendre le monde actuel dans lequel ils vivent¹⁶¹. Ces disciplines sont constamment sollicitées pour répondre sur l'actualité. Elles permettent à l'élève de connaître l'histoire des peuples, des lieux où se sont déroulés les grands événements historiques. Et la géographie quant à elle permet aux élèves de connaître les différents aspects physiques, climatiques de la planète où ils vivent. Ces sciences humaines à travers l'éducation à la citoyenneté, permettent à l'élève de connaître les lois de son

¹⁶¹ [http://Education.fr/enseignement de l'histoire-geographie.html](http://Education.fr/enseignement-de-l-histoire-geographie.html), consulté le 20-01-2014, 08h23.

pays, ses devoirs et ses droits, en un mot transforment l'élève en un véritable citoyen.

3- La philosophie et l'éducation physique

La philosophie est une discipline réservée uniquement aux élèves des classes de terminale. Elle est l'amour de la sagesse et permet à l'élève de cultiver un esprit d'analyse, de critique et un raisonnement logique. Elle permet aussi à celui qui aspire à l'enseignement supérieur et à la vie active d'avoir un esprit dynamique.

L'éducation physique est une discipline très nécessaire pour l'apprenant. Elle lui permet de changer d'activité physique restreinte, les forces mentales mais aussi morales. En somme, cette discipline est indispensable car, essentielle pour une pensée saine.

Le travail manuel et l'enseignement ménager ne sont pas oubliés car, ces deux matières étaient obligatoires. Le travail manuel est consacré aux activités agricoles et à la propreté de l'établissement.

Au terme de ce chapitre où il était question de présenter l'organisation et le fonctionnement du LYCLAF pendant la gestion Camerounaise (1976-2007), il en ressort que ce Lycée a une hiérarchisation, du chef de l'établissement jusqu'au personnel technique en passant par le corps professoral. Nous pouvons aussi dire que les disciplines enseignées ont une visée : façonner l'élève à l'image d'un citoyen digne et exemplaire. Cependant, quel est le rôle du LYCLAF dans la formation de l'élite intellectuelle du Cameroun ? Quels sont ses problèmes et ses perspectives ?

CHAPITRE IV:
LE LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN :
SA CONTRIBUTION DANS LA FORMATION DE L'ÉLITE
INTELLECTUELLE DU CAMEROUN, SES DIFFICULTES
ET SES PERSPECTIVES

Dès leur installation au Cameroun en 1916, l'administration française procède à la création des écoles avec pour but de former des auxiliaires de l'Etat. C'est ainsi qu'après l'indépendance, ces écoles avaient principalement pour objectif la formation de l'élite camerounaise. Ainsi, dans ce chapitre, il est question non seulement de montrer la contribution du LYCLAF à la formation de l'élite intellectuelle du Cameroun, mais aussi de présenter ses difficultés afin d'envisager quelques perspectives.

I- L'APPORT DANS LA FORMATION DES ELITES INTELLECTUELLES DU CAMEROUN ET LE ROLE DANS LA TENUE DE LA CONFERENCE DE 1961

Il est question pour nous de montrer dans cette partie, l'apport du LYCLAF dans la formation de l'élite intellectuelle camerounaise et de faire ressortir son rôle dans la tenue de la conférence de 1961.

A- La formation intellectuelle des jeunes camerounais et leur insertion dans la vie active

Depuis sa création, cet établissement est un véritable pôle d'attraction et un centre de promotion pour les jeunes camerounais. Pendant plus de cinquante-cinq ans, le LYCLAF forme plusieurs jeunes camerounais. L'histoire du rayonnement de cette formation franchit les frontières géographiques de Foumban à travers les différents élèves issus de cet établissement¹⁶². Il s'agit pour nous dans cette sous-partie de présenter premièrement le statut de cet établissement qui est non seulement, le creuset des savoirs, l'acteur de la socialisation et le formateur des élites, mais aussi l'insertion sociale des élèves du LYCLAF après l'obtention de leurs diplômes.

¹⁶² Entretien avec Moubi Albert, 60 ans, ancien Surveillant Général au Lycée Classique de Foumban, Foumban, le 02-09-2014.

1- Le LYCLAF : le creuset des savoirs, l'acteur de la socialisation et le formateur des élites du Cameroun

De prime abord, il est question de considérer le LYCLAF comme le creuset des savoirs. Pour cela, nous allons présenter la formation classique qui est d'ailleurs différente de celle théologique. Les enseignements classiques sont en principe ceux qui définissent l'enseignement secondaire public au Cameroun. Comme dans tous les établissements scolaires publics, le LYCLAF à travers ses disciplines comporte en matière d'enseignement trois options qui sont entre autres : la série A4, la série C et la série D.

La série A4 se subdivise en deux branches, Espagnole et Allemande. Elle regroupe les langues, les sciences humaines, physiques, les mathématiques (...). Mais elle a pour matières de base le français, l'anglais, l'espagnol, l'allemand et la philosophie. Pour ceux qui font l'une des langues, ils sont généralement appelés les littéraires ou les hommes de lettres. La série A4 a plusieurs ouvertures, c'est-à-dire qu'après le baccalauréat, l'élève en fonction de sa moyenne requise peut s'inscrire dans les différentes Universités de la République du Cameroun pour faire une filière de son choix à la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines, (FALSH) et le Droit. L'élève titulaire du Baccalauréat peut aussi concourir pour entrer dans des grandes écoles à l'instar de l'école de police, l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), l'ENS, l'Ecole Supérieure des Sciences de la Technologie de l'Information et de la Communication (ESSTIC), l'Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature (ENAM)...¹⁶³.

La série C est une option scientifique qui est aussi importante mais, sa particularité est qu'elle ne commence à être étudiée qu'en classe de seconde plus précisément en Seconde C. La série A4 et celle C ne sont accessibles qu'après une orientation scolaire faite par les conseillers d'orientation du LYCLAF. Mais

¹⁶³ Entretien avec Ndiantoum Ismaéla, 20 ans, Eleve de T^{le} A au Lycée Classique de Foumban, le 18-09-2014.

cette orientation dépend aussi des aptitudes de l'élève dans les matières littéraires et scientifiques telles que les langues, l'histoire, la géographie, les mathématiques, les sciences physiques, la chimie, et les S.V.T. Ce n'est qu'en classe de Première (P^{re}) que la série C se subdivise encore, pour former d'une part une Première (P^{re}) C et d'autre par une Première (P^{re}) D. Comme la série littéraire, la C et la D ont aussi beaucoup de débouchés. Après l'obtention du Baccalauréat, l'élève peut aller dans toutes les Universités du Cameroun et même hors du pays afin de s'inscrire en Faculté des Sciences, de Médecine, d'Ingénierie... L'expérience montre que certains scientifiques qui font la D, peuvent aussi se retrouver en Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines pour faire par exemple la filière de géographie. L'élève peut également présenter les différents concours tels que l'INJS, l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET), l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSPT), la Faculté des Sciences Agricoles (FASA), la Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales (FSBM). L'élève peut dans le même ordre d'idée, opter pour une licence professionnelle dans une Université privée à l'instar de l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC).

En outre, le LYCLAF est un acteur de la socialisation, autrement dit, c'est un établissement dont le but ultime est de contribuer à la transformation de la société à travers une formation guidée des individus. Elle inculque à l'apprenant des connaissances variées et susceptibles de lui permettre de s'intégrer dans un groupe social auquel il appartient et dans la société humaine en général¹⁶⁴. La science, la technique, la technologie, la philosophie, l'éducation morale sont autant de domaines de connaissances que l'homme appréhende grâce à l'école, pour mieux maîtriser le milieu dans lequel il vit au quotidien. Au vu de tout ce qui précède, le LYCLAF fut depuis sa création, un facteur de la socialisation puisque, les connaissances acquises par un enfant au Lycée lui permettent de

¹⁶⁴ <http://www.Magazine de l'écologie et du développement durable, n° 35, janvier-juin 2006>.

mieux s'intégrer dans la société et de briller par des comportements responsables¹⁶⁵.

Dans la même lancée, force est de relever que dans la forme actuelle du règlement intérieur du LYCLAF, l'évaluation sommative requiert régulièrement de l'apprenant un certain nombre de contraintes. Régulièrement dans son cursus de formation l'apprenant est appelé à évaluer la différence qui existe entre les pré-requis et les pré-acquis. Quand cette différence tend à être faible, l'apprenant est contraint, soit à reprendre sa classe, soit à l'abandonner. Mais si jamais l'individu abandonne les classes, il risquerait de voir ses chances de bonne intégration dans la société diminuées. Tout cela pour dire que l'établissement scolaire nommé LYCLAF participe à la qualification de l'homme. Car, l'école exige de l'individu un certain nombre d'aptitudes qu'elle se donne la charge de développer, de compléter, de perfectionner. C'est ainsi qu'au terme du second cycle de l'enseignement secondaire de notre sous-système de formation francophone, l'élève est qualifié de bachelier¹⁶⁶. Par cette qualification, l'école valorise les qualités et aptitudes intellectuelles d'un individu dans un domaine donné et contribue ainsi à son insertion sociale. Ainsi à travers l'évaluation certificative, l'école est une institution sociale dont la notoriété est établie.

2- Le Lycée Classique comme le creuset des élites intellectuelles du Cameroun

La considération du LYCLAF comme creuset des élites du Cameroun, nous amène à recenser, quelques anciens élèves de cet établissement qui sont devenus des élites au sein la société camerounaise. Ce Lycée, tout comme tous les autres établissements d'enseignement public général, prépare également les jeunes à l'exercice des fonctions dans les différents domaines. Certains jeunes

¹⁶⁵ Entretien avec Mimche Christine, 45 ans, ancienne élève du Lycée Classique de Foumban, Bafoussam, le 03-04-2015.

¹⁶⁶ Entretien avec Jampou Joseph, 65 ans, ancien Directeur du Collège d'Enseignement Secondaire de Foumban, Yaoundé, le 08-04-2015.

formés au LYCLAF préfèrent se mettre au service de l'Etat ou du privé¹⁶⁷. Dans la grande majorité des cas, après le LYCLAF, ils reçoivent une formation supplémentaire dans les universités d'Etat du Cameroun et d'ailleurs. Le tableau suivant montre quelques élites qui sont passées au LYCLAF.

Tableau n° 12 : La liste des anciens élèves du Lycée Classique de Foumban

NOMS ET PRENOMS	PROFESSION
COLMETIN Iliass	Commandant Gendarmerie
FOTSO SIMO André	Cadre à la Guinness
KOUTEU Alain	Enseignant à l'Université de Dschang
KOUTEU Pélagie	Cadre aux brasseries
LAMARE Chouebou	Présidence de la République
MATAPIT Isofa	Primature
MEFIRE Oumarou	Ministre Délégué des transports
MEFIRE Salifou	Cadre à la SOCADA
MFOUAPON Alassa	Procureur de la République auprès de la Cour d'appel de l'ouest
MONKOUOP Mominou	Commissaire Divisionnaire
MONTA Moussa	Proviseur du Lycée. bilingue. de Foubot
MOUNTAPBEME Célestin	Directeur de l'ENIEG de Foumban
NJANKOUO Paul	Présidence de la République
NJOYA Maurice	Proviseur Lycée Bilingue Ibrahim Sultan Njoya de Foumban
PEFOURA Abdou	inspecteur d'Etat (Contrôle Supérieur)
PEFOURA Alima	Professeur d'espagnol au Lycée Leclerc
TAPCHE DOUNG Junior	Diplomate
YAP Abdou	Président du Tribunal Criminel Spécial
YIAGNIGNI Euloge	Médecin
YONYONE Emmanuel	Proviseur Lycée Classique de Foumban

Source : Les différentes enquêtes de terrain

A l'analyse de cet échantillon qui est loin d'être complet, on peut dire que le LYCLAF est une pierre angulaire dans la formation et la promotion sociale, puisque la plupart des anciens élèves du Lycée sont aujourd'hui des cadres influents dans les entreprises. En guise d'exemples d'élites, nous avons entre autres les Commissaires, les Commandants, les Professeurs, les Médecins, les Magistrats, les Présidents des tribunaux et autres cadres de l'administration dans

¹⁶⁷ Entretien avec Jampou Joseph, 65 ans, ancien Directeur du Collège d'Enseignement Secondaire de Foumban, Yaoundé, le 08-04-2015.

les entreprises privées comme la Guinness, les Brasseries du Cameroun¹⁶⁸. Mais, nous constatons que les originaires du Noun en sont majoritaires, ceci peut être dû à l'effectif élevé des bamoun dans cet établissement.

3- L'insertion sociale dans la vie active

Le rêve de tout jeune camerounais après l'obtention de ses diplômes du secondaire est de se trouver un travail bien que tous n'aient pas le même parcours au sortir de l'institution¹⁶⁹. A la création de cet établissement en 1952, son rôle était de former ceux qui devaient servir d'intermédiaires entre l'administration française et le Cameroun. Mais après l'indépendance (1960), cette idée va changer puis va se porter sur la formation des camerounais qui vont servir à leurs propres intérêts. C'est pour cela que pendant la période française, le pouvoir colonial du territoire, crée des ENIA, en occurrence celles de Bertoua, Dschang, Ebolowa et Foumban au cours des années 1954¹⁷⁰. Et l'ENIA de Foumban en particulier permet aux jeunes titulaires du BE de postuler pour concourir. Car, elle a pour mission de former des instituteurs capables d'enseigner dans des écoles primaires et c'est l'occasion pour les jeunes camerounais de se trouver du travail. Autrement dit, l'individu a du travail à la fin de ses études afin de subvenir aux besoins de sa famille.

C'est l'exemple de Monsieur Ndam Mama Cloberg, ancien élève du LYCLAF qui nous fait savoir qu'en 1952, il fait son concours d'entrée en 6^{ème} à Dschang pour le compte de Foumban. Pendant la période du Cours Complémentaire (qui est une sorte de Collège qui allait de la 6^é-3^é), le diplôme final est le BE qui se compose à Dschang puisque Foumban n'était pas un centre d'examen. En 1954, avec la création de l'ENIA qui marqua la fin du Cours Complémentaire, les élèves signaient un engagement décennal les obligeant à

¹⁶⁸ Entretien avec Monta Moussa, ancien Proviseur au Lycée Classique de Foumban, Fombot, le 23-09-2014.

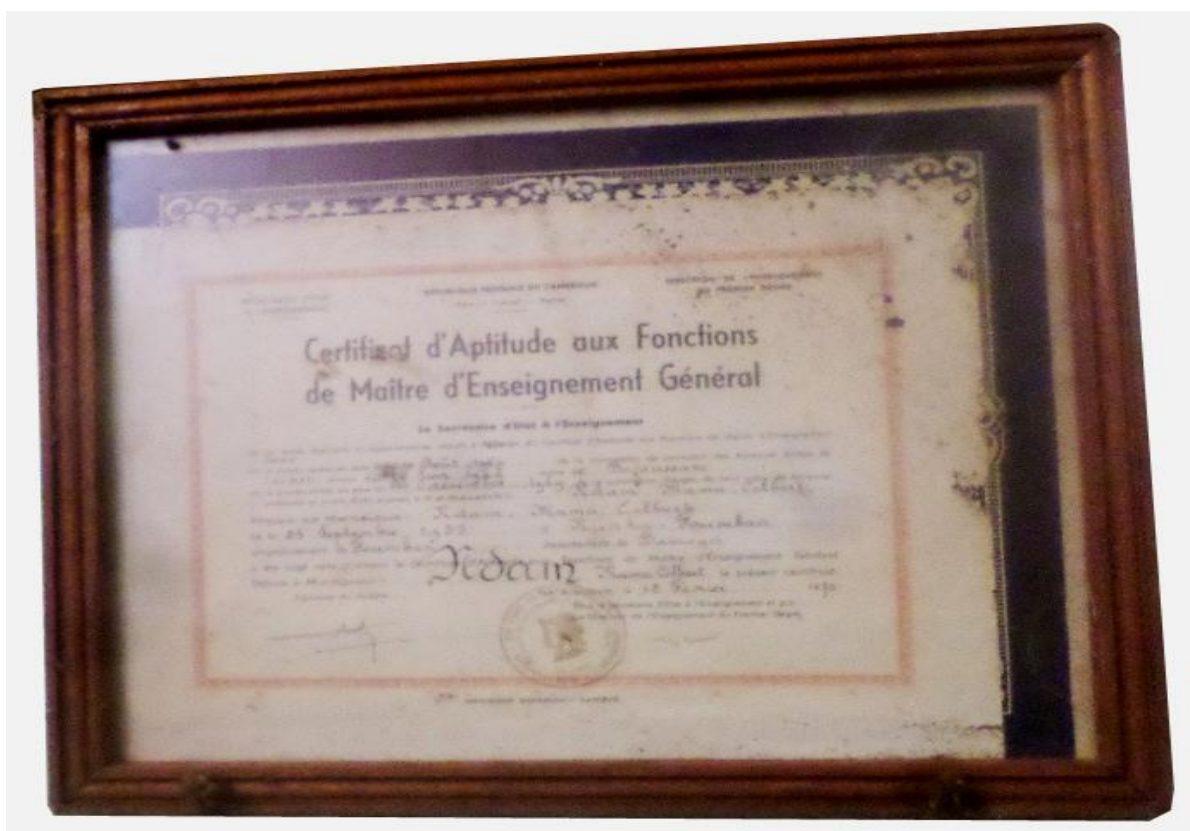
¹⁶⁹ L. Génét et al, *Le monde contemporain...*, p. 99.

¹⁷⁰ ANY, Arrêté n° 1031 du 1^{er} mars 1954, p. 335.

devenir des enseignants¹⁷¹. La formation d'instituteur durait quatre (4) ans et à l'issue de cela, l'élève obtenait deux diplômes : le BE et le DMEG et tout cela se composait à Dschang. Après sa formation, il se trouve affecter à Ngaoundéré où il devait être non seulement instituteur, mais également Secrétaire d'Etat civil à cause du manque d'agents formés¹⁷².

La photo suivante montre le diplôme délivré à la fin de la formation à l'ENIA.

Photo n° 3 : Diplôme de Maître d'Enseignement Général



Source : Cliché de Mama Ndam Cloberg, Foumban, le 13-09-1956.

Cette image nous présente le diplôme que les élèves obtenaient à la fin de leur formation. En fait à la fin de la formation, les élèves entraient en possession d'un parchemin appelé le Diplôme de Moniteur d'Enseignement Général (DMEG) qui fait d'eux des enseignants d'écoles primaires. Donc, la

¹⁷¹ Entretien avec Ndam Mama Cloberg, 81 ans, ancien élève au Lycée Classique de Fouban, Fouban, le 13-09-2014.

¹⁷² Idem.

grande majorité d'élèves du LYCLAF s'insère dans la société à travers le travail obtenu à la fin de leurs études. Comme l'affirme Joseph Ngapout :

L'expérience n'existe pas en matière de connaissance car c'est souvent à cet instant qu'on sait oui ou non si cela valait le coup toutes ces années à s'asseoir à l'école des blancs car nous ignorions nous-mêmes ce qui allait en devenir de nous"¹⁷³.

Pour Ngapout, lorsqu'on est encore au secondaire, on ne maîtrise pas l'importance et la finalité de l'école. Mais, c'est généralement après l'abandon du Lycée qu'on se rend compte de son bienfait à travers son insertion sociale. La réalité n'est pas la même pour tous quand on sait que la plupart des jeunes issus du LYCLAF sont en majorité des fils d'agriculteurs, de paysans, d'artisans et de ménagères. La formation se retrouve piégée dans les attentes escomptées par les groupes dont proviennent certains de ces jeunes élèves. Le rôle du LYCLAF en tant que formateur des élites étant présenté, quel est son apport dans la tenue de la conférence de 1961 ?

B- Le rôle du LYCLAF dans la tenue de la conférence du 17 au 21 juillet 1961

La réunification du Cameroun tire ses origines de la partition franco-britannique du 4 Mars 1916¹⁷⁴. Le Cameroun se trouva divisé en deux zones inégales, appelées Cameroun français et le Cameroun anglophone. Après cette partition du Cameroun, son statut va être tour à tour sous mandat de la SDN confié à la France et à la Grande-Bretagne (1919-1945), et territoire sous tutelle de l'ONU (1945-1959) toujours confié aux anciennes puissances mandataires¹⁷⁵. Après plusieurs évènements historiques, les deux Cameroun vont se décider à se réunifier en 1961 d'où la conférence de Foumban. Et comme un symbole, le LYCLAF eut le privilège d'abriter cette conférence. Mais quelles sont les raisons du choix du LYCLAF ?

¹⁷³ Entretien avec Ngapout Joseph, 55 ans, ancien élève du Lycée Classique de Foumban, Kouoptamo, le 12-04-2015.

¹⁷⁴ A. Fomekon, "La partition franco-britannique du Cameroun et son impact sur les populations des Bamboutos (1916- 1960)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 2007, p. 24.

¹⁷⁵ V. Tilé Levine, *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, Paris, Présence africaine, 1984, pp. 244-247.

1- Les raisons du choix du LYCLAF et les objectifs de la conférence

Le choix de la ville de Foumban et en particulier du LYCLAF ne s'est pas fait de manière hasardeuse. Cet effet, plusieurs raisons justifient ce choix opéré par le Président Ahmadou Ahidjo : nous avons d'abord le Président Ahmadou Ahidjo qui voulait démontrer aux allogènes qu'il tenait bien son pays en main malgré les troubles qui sévissent dans la région bamiléké voisine. Ensuite, la cité de Foumban est sécurisante avec ses tranchées qui entourent la ville rendant toute attaque surprise impossible et la proximité de Koutaba où les avions peuvent décoller à tout moment en cas de danger grave. Enfin, Ahmadou Ahidjo comptait aussi sur le sultan Njimoluh Seidou, musulman comme lui qui fait de Foumban un bastion imprenable de l'UPC depuis le début de la lutte pour l'indépendance en décembre 1956, l'accueil chaleureux des Bamoun et la beauté des filles est aussi une raison valable¹⁷⁶.

De manière spécifique, le choix porté sur ce Lycée n'est pas dû au hasard dans la mesure où cet établissement, à l'époque est le seul qui a un cadre propice pour un tel événement. En effet, on a des salles de classes spacieuses, un internat qui a un restaurant, un réfectoire, de l'eau, de la lumière, un cadre sécurisant avec de la clôture et aussi que le Lycée est à un jet de pierre du palais royal bamoun.

Ce sont toutes ces raisons qui poussèrent le Président Ahmadou Ahidjo à choisir le site de Foumban en particulier le Lycée pour abriter cette conférence. Il en découle qu'il voulait un cadre calme et sécurisant. Cette conférence avait des objectifs bien précis.

La conférence constitutionnelle de Foumban se tient du 17 au 21 juillet 1961 et réunit les représentants du Southern British Cameroon conduit par John Ngu Foncha alors Premier Ministre de cette partie britannique et ceux de la

¹⁷⁶ D. Abwa, *Cameroun : histoire d'un nationalisme*, Yaoundé, Clé, 2010, pp. 382-383.

République du Cameroun conduit par Ahmadou Ahidjo Président de la République du Cameroun¹⁷⁷. Elle visait donc plusieurs objectifs parmi lesquels:

- réunir les deux parties contractantes c'est-à-dire le *Southern British Cameroon* et la République du Cameroun pour établir une constitution pour un Cameroun réunifié ;
- décider sur la forme du gouvernement que le nouvel Etat va adopter;
- décider sur les pouvoirs qui vont constituer les Etats fédérés;
- définir les pouvoirs et les devoirs des grandes institutions de l'Etat;
- débattre du système judiciaire et éducatif applicables au nouvel Etat.

2- Le déroulement de la conférence

La conférence s'ouvre le 17 juillet 1961 et s'achève le 21 de la même année. Le Ministre des Affaires Etrangères, Charles Okala, et son Secrétaire Général, Bétayémé Jean, se lançaient dans la préparation afin de rendre le séjour de la délégation venue du Cameroun occidental très agréable. A ce sujet, Mbile affirme:

our hosts have taken meticulous care to provide the best lodging possible. Food was good and receptions lavish. As a matter of fact, we could see the weeks of effort put in by our hosts to cement the impression that the term "brother" went deeper than on mere lips and the climate in Foumban real or artificial went far to convince us that despite the stories of "murder and five", there could be at least this island of peace, east of the Mungo. It was a sensible diplomatic stroke by Charles Okala the Foreign Minister who with Jean Biteyeme (sic) his Secretary General was indisputably one of the brains behind all these arrangements¹⁷⁸.

A la conférence de Foumban, participent les délégations du *British Southern Cameroon* et celles de la République du Cameroun. Les représentants de cette partie du Cameroun étaient John Ngu Foncha (Premier Ministre), Jua, Muna et Kemcha. La Chambre des chefs traditionnels avait pour représentant, les Fons de Bafut, Bali, Mankon, Nsaw, les chefs Kimbongsi, Buh, Oben, Ebanja et Dipoko. Le Kamerun National Democratic Party (KNDP) a pour représentant Mbinkar, Fontem, Tamfu, Kini, Kome et Carr; le Cameroon People

¹⁷⁷ L. Kome et al, *Ordinary level history for Cameroon schools*, 2^e édition, Buéa, ANUCAM, 2006, pp. 117-119.

¹⁷⁸ D. Abwa, *Cameroun: histoire d'un nationalisme*, pp. 383-384.

Party National Congress (CPNC) par Endeley, N. N. Mbile, Motomby-Woleta et le Révérend Ando-Seh; le One Kamerun (OK) par Ntumazah et Mukong¹⁷⁹. Ahidjo est le chef de file de la délégation de la République du Cameroun.

Du 22 au 24 mai 1961 à Yaoundé, se réunissaient Ahmadou Ahidjo et John Ngu Foncha pour examiner les dossiers préparés par les services de la République du Cameroun. Ces dossiers portaient sur divers aspects pratiques de la réunification notamment les aspects constitutionnels, économiques, militaires et autres. Ahidjo avait remis à Foncha les dossiers préparés pour un examen minutieux. Pour des raisons du pouvoir, Foncha ne les présenta pas à ses collaborateurs. C'est ainsi que Ahidjo dès l'ouverture de la conférence à Foumban utilisa ce stratagème pour créer la dissension dans le camp de Foncha. Avec cette stratégie, Ahidjo atteignit deux objectifs: il crée la mésentente entre les délégués du dont certains sont au courant de l'existence du projet de constitution élaboré par Ahidjo et d'autres qui ne sont pas au courant, ensuite il réussit à imposer son projet comme base de discussion. Ceci relègue au second plan les résolutions de la conférence de Bamenda tenue en juin 1961 par les délégués du Cameroun occidental. Les principaux points étaient axés sur le mandat du Président, l'éducation, l'ordre judiciaire et les langues officielles.

Face à cette situation, les délégués de cette partie du Cameroun demandent un peu de temps pour examiner le projet de constitution qu'ils ne découvrent que le jour même de la conférence¹⁸⁰. C'est ainsi que les 17, 18 et 19 juillet, ils siègent, réfléchissent sur les différents projets de constitution et font de nombreuses recommandations¹⁸¹. Au sortir de cette conférence, ce sont plutôt les propositions faites par la délégation d'Ahidjo qu'on retient. Ils admettent que d'autres rencontres doivent avoir lieu pour prendre en compte les problèmes techniques qui se posent à la matérialisation des accords de Foumban.

¹⁷⁹ V. Julius Ngoh, *Cameroun 1884-1985*, pp. 199-200.

¹⁸⁰ D. Abwa, *Cameroun: histoire d'un nationalisme*, p. 388.

¹⁸¹ Ibid.

3- Les résolutions de la conférence

A la conférence de Foumban, plusieurs délégations adoptent les résolutions suivantes : Un système fédéral avec deux Etats fédérés où le Cameroun Oriental doit avoir pour siège Yaoundé et le Cameroun Occidental a son siège à Buéa. Ils choisissent la ville de Yaoundé comme la capitale de la République fédérale et le Président du Cameroun Oriental va devenir le Président de la République Fédérale. Tandis que le Premier Ministre du Cameroun Occidental devient le Vice-Président de la République Fédérale et en même temps le Premier Ministère de son territoire. Les élections à l'Assemblée Nationale doivent être distinctes de celles des Assemblées des Etats fédérés, les élections du Président de la République Fédérale doivent se faire au suffrage universel par l'ensemble des populations des deux Etats. C'est dans ce sens que Victor Julius Ngoh déclare:

A la conférence de Foumban, la délégation Sud camerounaise accepta le principe selon lequel le Président de la République serait élu par suffrage universel adulte et non par collège électoral. Selon l'opinion de la délégation sud camerounaise, le Président devrait être réélu une fois seulement pour cinq ans, et l'élection du Président se déciderait par simple majorité¹⁸².

Comme autres résolutions, nous avons l'Etat camerounais qui doit prendre le nom de République Fédérale du Cameroun, une assemblée fédérale doit être formée avec cinquante (50) députés, des assemblées régionales c'est-à-dire la *East Cameroon and West Cameroon House of Assemblies* doivent être établies, le français et l'anglais doivent être les langues officielles, la devise nationale est Paix-Travail-Patrie et enfin le FCFA doit être la monnaie officielle de la République fédérale¹⁸³. En plus les couleurs du drapeau national doivent être de trois bandes verticales: Vert, Rouge et Jaune frappée de deux étoiles jaunes sur la bande verte.

Ces décisions ci-dessus établissent la constitution fédérale et Ahmadou Ahidjo signe cette constitution le 30 septembre 1961. Le 1^{er} octobre 1961, la

¹⁸² V. Julius Ngoh, *Cameroun 1884-1985*, p. 200.

¹⁸³ Ibid., p. 234.

constitution est entrée en vigueur en concomitance avec la naissance de la République fédérale¹⁸⁴. A l'issue de cette présentation de la conférence de Foumban, nous pouvons relever que le rôle du Lycée est très remarquable dans la mesure où c'est dans cet établissement que se déroulait cet événement historique et plus précisément dans deux salles de classes. Ces propos se justifient par la photo des deux salles de classes transformées en bâtiment de réunification.

Photo n° 4 : Le bâtiment de la réunification du Cameroun



Source : Cliché de Issofa Kouotou, Foumban, le 02-09-2014.

Cette photo nous présente les deux salles de classes transformées en bâtiment de la réunification du Cameroun. C'est cet établissement qui abrita la conférence de Foumban du 17 au 21 juillet 1961. Il se trouve aujourd'hui réhabilité par le Président de la République, son Excellence Paul Biya, dans le cadre de la célébration des cinquantièmes de l'indépendance et de la réunification du Cameroun et ré-ouvert au public le 20 février 2014.

¹⁸⁴ V. Julius Ngoh, *Cameroun 1884-1985*, pp. 230-234.

II- LES DIFFICULTES DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN

Ce n'est pas parce qu'on sort d'une grande école ou qu'on a beaucoup de diplômes que cela signifie qu'on a forcément un emploi ou encore qu'on ne soit pas capable de poser des actes contraires aux principes de notre formation¹⁸⁵. Au regard de la formation reçue auprès d'une institution où l'on prône "la qualité morale et les vertus associées à la nature humaine", l'on obtient un être formé pour remplir des tâches dans sa société. Néanmoins, comme toute institution, le LYCLAF a des difficultés.

A- Les difficultés socio-économiques de l'éducation dans la ville de Fouban

L'éducation à Fouban connaît certes une avancée remarquable. Mais, quelques difficultés restent cependant à souligner.

1- Les difficultés sociales

Les difficultés sociales pour une bonne éducation à Fouban ne datent pas d'aujourd'hui. Historiquement, dans le pays Bamoun, la religion fut une véritable entrave à une éducation issue de l'école des Blancs¹⁸⁶. A l'époque, ce sont les enfants des chrétiens qui allaient à l'école tandis que les enfants musulmans refusaient d'y aller sous prétexte de ne plus respecter la culture musulmane¹⁸⁷. L'interprétation erronée de l'Islam est un obstacle à l'éducation à Fouban. C'est ce qu'affirme l'ancien Proviseur du LYCLAF : "les musulmans pensent plutôt que la survie de l'âme dépend du Coran et non de l'école occidentale¹⁸⁸". Car pour eux, l'école des Blancs enseigne à l'individu ses valeurs morales, ses droits et ses devoirs. Or pour l'homme musulman, il doit être docile vis-à-vis de tout ce que dit l'ainé même quand c'est faux afin d'être libéré le jour du jugement dernier.

¹⁸⁵ E. Durkheim, *Les mentalités à l'épreuve de la formation*, Paris, Elips, 1960, p. 29.

¹⁸⁶ Entretien avec Panguetna Charles, 56 ans, ancien enseignant au Lycée Classique de Fouban, Fouban, le 13-09-2014.

¹⁸⁷ Entretien avec Moubi Albert, 60 ans, ancien Surveillant Général au Lycée Classique de Fouban, Fouban, le 02-09-2014.

¹⁸⁸ Entretien avec Monta Moussa, 58 ans, ancien Proviseur au Lycée Classique de Fouban, Fouban, le 23-09-2014.

De nos jours, les jeunes de Foumban n'aiment pas aller à l'école parce que certains de leurs aînés qui sont passés par ce Lycée n'ont pas du travail, ce qui veut dire qu'ils ne servent pas de modèles. Par conséquent, leurs cadets manquent de volonté de poursuivre les études car, beaucoup s'inscrivent mais n'atteignent pas la classe de Terminale¹⁸⁹. Par contre, d'autres ont la volonté de continuer les études mais, les parents se trouvent incapables de les soutenir à cause du nombre élevé d'enfants issus des foyers polygamiques d'où la multiplication des charges, surtout pour une famille dont le seul revenu est l'agriculture.

Autre difficulté sociale, nous avons les "arguinats" qui sont des gens roulant dans les grosses voitures à Foumban n'ayant pas fait des études ou bien n'ayant pas poursuivi leurs études. Les comportements de ces derniers laissent croire aux enfants qu'on peut réussir dans sa vie sans passer par l'école¹⁹⁰. Par conséquent, les élèves se désintéressent de l'école puisque certains de leurs aînés n'ont pas du travail à la fin de leurs études et d'autres malgré leur abandon de l'école, se trouvent aujourd'hui aisés dans leur vie. Au-delà de ces difficultés sociales, nous avons également celles économiques.

2- Les difficultés économiques

L'une des difficultés majeures de l'éducation à Foumban est d'ordre économique. Les moyens financiers dont peuvent disposer les parents pour envoyer leurs enfants à l'école sont essentiellement fonction des comportements des produits artisanaux qui sont mis en vente sur le marché. Car la plupart des parents d'élèves à Foumban vivent principalement des revenus des objets d'arts. Et lorsque ces derniers n'arrivent pas à vendre, ou bien si les prix sont en baisse, les enfants vont rester à la maison car, les parents deviennent incapables d'assurer l'éducation de leur progéniture. Le manque de moyens financiers se

¹⁸⁹ Entretien avec Moubi Albert, 60 ans, ancien Surveillant Général au Lycée Classique de Foumban, Foumban, le 02-09-2014.

¹⁹⁰ Entretien avec Monta Moussa, 58 ans, ancien Proviseur au Lycée Classique de Foumban, Foubot, le 23-09-2014.

justifie dans la mesure où lorsque les enfants réussissent au concours d'entrée en sixième (6^{ème}) au nombre de cent (100), seulement soixante-dix (70) vont arriver en classe de troisième (3^{ème}) et seuls quarante-cinq (45) vont obtenir leur premier diplôme du secondaire appelé le BEPC. Malheureusement, il n'y a que trente (30) qui entrent en classe de seconde, quinze (15) d'entre eux vont accéder à l'examen du Probatoire et enfin sauf cinq (5) vont obtenir le baccalauréat¹⁹¹. On remarque ainsi que les effectifs diminuent au fur et à mesure que l'on franchit les différents niveaux d'instruction. Ce handicap économique est cependant très loin d'être le seul à toucher les élèves.

Comme nous l'avons déjà signalé, les difficultés socio-économiques de l'éducation à Foumban ne constituent pas le seul handicap, à côté de ceux-ci, viennent inéluctablement se greffer les difficultés propres au système éducatif au Lycée Classique de Foumban.

B- Les difficultés propres au système éducatif au LYCLAF

Cette sous-partie va porter sur les difficultés propres au système éducatif camerounais illustré à travers le LYCLAF. Nous allons présenter les obstacles au niveau de la sécurité, de la santé, du manque d'équipement des structures et de l'effectif pléthorique des élèves, des insuffisances de salles de classes et des aires de jeux.

1- Les obstacles au niveau de la sécurité, de la santé et de l'équipement des structures

L'établissement fait face à plusieurs problèmes en l'occurrence la santé et la sécurité. En effet, le Lycée a une clôture qui s'effondre par endroits et cela est dû à sa vétusté sous le poids de l'âge et des intempéries¹⁹². Ce problème de clôture contribue par conséquent à la flânerie mais surtout à la fuite de l'école par les élèves puisque la clôture effondrée sert de portes clandestines pour

¹⁹¹ Entretien avec Jampou Joseph, 65 ans, ancien Directeur du Collège d'Enseignement Secondaire de Foumban, Yaoundé, le 08-04-2015.

¹⁹² Entretien avec Yonyone Emmanuel, 58 ans, Proviseur du Lycée Classique de Foumban, Foumban, le 17-09-2014.

eux¹⁹³. Et ces portes clandestines rendent l'administration incapable d'assurer la sécurité de ses élèves dans un cadre éducatif qui se veut propice.

L'infirmerie subit un dysfonctionnement à cause du manque de ressources humaines et des matériels. La vie des élèves du Lycée est en danger dans la mesure où l'infirmerie est incapable d'administrer les premiers soins aux élèves malades, car non seulement elle est pauvre en personnels qualifiés mais, aussi en matériels/équipements.

En matière d'équipement, les salles de classes ne sont pas en marge des difficultés car il y a un défaut d'équipement des salles. Elles sont victimes du vandalisme des élèves, et sont dans un état de vétusté très avancé¹⁹⁴.

Le problème se pose aussi et surtout en termes de bibliothèque car le Lycée souffre d'une insuffisance de documents, d'une mauvaise gestion des manuels, d'un manque de photocopieur et d'une absence de personnels qualifiés¹⁹⁵. Ces difficultés sont dues à l'insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières, des vols de livres. Notons que les élèves ont leur part de responsabilité dans les difficultés citées plus haut. Les élèves expriment une insuffisance en documentation due au manque des moyens, au manque de volonté des parents et de leur inconscience. De plus, les bureaux administratifs à l'instar de ceux du bâtiment administratif souffrent d'un manque de machines à grand tirage, des ordinateurs et des climatiseurs, d'une indisponibilité du matériel didactique.

2- L'effectif pléthorique des élèves, les insuffisances de salles de classes et des aires de jeux

L'établissement souffre d'un effectif pléthorique car, bien qu'il y ait d'autres établissements secondaires dans la ville de Foumban, les parents et les

¹⁹³ Entretien avec Njussah Ibrahim, 2à ans, Elève en P^{te} A au Lycée Classique de Foumban, Foumban, le 19-09-2014.

¹⁹⁴ Entretien avec Mme Mountapbéme Clarisse, 41 ans, Censeur au Lycée Classique de Foumban, Foumban, le 24-09-2014.

¹⁹⁵ Entretien Mvu Mariama, 58 ans, Bibliothécaire au Lycée Classique de Foumban, Foumban, le 18-09-2014.

élèves sollicitent toujours le LYCLAF¹⁹⁶. Tout cela contribue à un effectif incontrôlable qui s'élève en moyenne à 90 élèves par salle de classe. Face à un tel effectif élevé, on ne peut que s'attendre à un taux de réussite faible par rapport à d'autres Lycées où l'effectif est réduit à 60 par classe.

Concernant les insuffisances de salles de classes, nous dirons qu'avec l'effectif pléthorique au Lycée, il y a aussi une influence au niveau des salles de classes puisque pour plus de plus de 3000 élèves, on n'a que 40 salles de classes. Et à cause du manque d'aires de jeux, nous relevons que le Lycée éprouve des difficultés sur le plan sportif, or l'activité sportive joue un grand rôle dans l'acquisition des connaissances. Cet établissement n'a pas assez d'aires de jeux, puisque tout ce qu'il a comme aires sportives sont les terrains de handball et de basketball¹⁹⁷.

3- Le manque du personnel enseignant formé

Le LYCLAF de 1952-1999, ne souffre pas du manque d'enseignants formés au contraire l'établissement est en surnombre. Mais à partir de 2000, comme tous les établissements du département, le LYCLAF souffre d'un manque d'enseignants qualifiés et d'une présence massive des vacataires¹⁹⁸. Et ces problèmes se posent tant qu'en quantité qu'en qualité à tous les niveaux de l'enseignement. Bien que l'introduction de nouveaux statuts (enseignants vacataires) ait donné une impulsion au LYCLAF, cela ne doit pas constituer d'importants obstacles à surmonter. Les conditions à remplir par l'établissement pour la réussite d'une politique éducative à travers les vacataires ne sont pas respectées par le chef d'établissement ou par le Président d'APEE, car parfois tous les salaires ne sont même pas payés. En effet, tant que les vacataires ne rentrent pas en possession de leurs salaires, ils ne peuvent pas bien jouer leur rôle et ne pourront pas soutenir le chef d'établissement dans le développement

¹⁹⁶ Entretien avec Ndantoum Ismaéla, 20 ans, Elève de T^{le} A au Lycée Classique de Fouban, Fouban, le 18-09-2014.

¹⁹⁷ Idem.

¹⁹⁸ Entretien avec Pemboura Rachel, 48 ans, Enseignante au Lycée Classique de Fouban, Fouban, le 23-09-2014.

de l'éducation. Et le gros problème avec les vacataires du LYCLAF, est qu'ils ne sont pas très aptes dans l'enseignement, en plus, ils n'hésitent pas à abandonner les élèves dès qu'une opportunité plus bénéfique se présente à eux¹⁹⁹.

La formation reçue par les enseignants apparaît pourtant comme une des armes les plus efficaces pour agir sur l'amélioration de l'éducation des jeunes Camerounais du secondaire. Il faut en réalité reconnaître que l'aptitude pédagogique d'un enseignant dépend non seulement de son expérience personnelle, mais surtout de la formation professionnelle qu'il a reçue des ENS. Il apparaît donc maladroit de ne pas reconnaître que les enseignants formés contribuent aussi aux difficultés rencontrées par les élèves du LYCLAF puisque certains de ces professeurs boycottent leur formation à l'ENS lors de leur séjour dans cette prestigieuse école²⁰⁰. Le LYCLAF actuellement a des enseignants majoritairement vacataires. La nécessité de recycler ces agents s'impose bien que l'effectif des enseignants formés soit très élevé dans les grandes villes métropolitaines (Douala, Yaoundé...). Il faut tout de même reconnaître que grâce à l'hospitalité du peuple bamoun et au coût de vie abordable à Foumban, les enseignants y restent pour longtemps sans songer à leur affectation.

Au regard de tout ce qui précède, nous avons vu que les obstacles liés au système éducatif au Lycée Classique de Foumban sont de trois ordres, d'abord les problèmes liés à la sécurité, à la santé et à l'équipement des structures ensuite l'effectif pléthorique des élèves, à l'insuffisance de salles de classes, à l'insuffisance des aires de jeux, et enfin le manque du personnel enseignant formé. On peut affirmer que ces problèmes constituent un grand handicap pour le bon fonctionnement de cette institution. Cependant, quelles sont les solutions envisagées pour faire face aux difficultés ?

¹⁹⁹ Entretien avec Panguetna Charles, 56 ans, ancien enseignant au Lycée Classique de Foumban, Foumban, le 13-09-2014.

²⁰⁰ Entretien avec Moubi Albert, 60 ans, ancien Surveillant Général au Lycée Classique de Foumban, Foumban, le 02-09-2014.

III-LES PERSPECTIVES

Les mesures étatiques pour l'essor des institutions scolaires sont salutaires. Mais il faut souligner que pour le cas d'espèce, les énergies internes au Lycée Classique de Foumban à priori vont servir à l'amélioration des performances de ses élèves. Pour cela, les quelques perspectives pouvant participer à l'essor de l'éducation sont : les perspectives d'ordre socio-économiques et des perspectives propres au système scolaire.

A- Les perspectives socio-économiques de l'éducation dans la ville de Foumban

Nous allons baser notre réflexion sur les esquisses de solutions socio-économiques

1- Les suggestions sociales

Pour faire face aux difficultés sociales de l'éducation à Foumban, on doit procéder à la sensibilisation des parents lors des assemblées de l'APEE, à la conscientisation des parents et des élèves dans la Radio Communautaire du Noun (RCN). On peut aussi attirer l'attention de la population lors des obsèques, dans les Eglises, dans les mosquées sur les biens fondés de l'éducation à travers l'école occidentale²⁰¹.

2- Les suggestions économiques

Foumban est une ville aux populations cosmopolites. Nous y retrouvons d'abord, les bamoun qui sont les plus anciens de l'arrondissement de Foumban. Car ils s'y trouvent depuis la fondation du royaume, il y a environ six cent ans²⁰². C'est la couche la plus importante en poids démographique, elle recense près de 90% de la population de cette contrée²⁰³. L'activité principale de ceux-ci est l'artisanat, à côté de cela, ils font également dans d'autres activités génératrices de revenus. Leur génie créatif artisanal a fait de Foumban la cité des

²⁰¹ Entretien avec Monta Moussa, 58 ans, ancien Proviseur au Lycée Classique de Foumban, Foubot, le 23-09-2014.

²⁰² A. Njiassé Njoya et al, *De Njoya à Njimoluh : cent ans d'histoire bamoun*, Foumban-Cameroun, Edition du palais, 1984, p. 9.

²⁰³ BUCREP, 3^e RGPH, Rapport de présentations des résultats définitifs du recensement de la population et de l'habitat, 2005, p. 34.

arts. Enfin, les Bamiléké, les Bororo, les Nso représentent environ 10% de la population de Foumban et vivent respectivement des petits commerces, du bétail et des petits travaux dans les chantiers²⁰⁴.

A l'issue de ce constat, nous relevons que les populations de Foumban ne vivent que de la vente des arts, des petits commerces, du bétail, des petits travaux dans les chantiers et des ressources agricoles²⁰⁵. Il faut préciser que lorsque les prix de leurs produits chutent sur les marchés, cela se répercute sur les frais d'inscription de leurs enfants, car ils ne sont plus capables de supporter les charges. Pour cela donc, nous proposons à l'Etat et aussi au Proviseur du LYCLAF d'être un peu indulgents en acceptant que les parents paient la pension de leurs enfants en tranche comme dans les collèges privés. Voilà que viennent d'être présentées les perspectives socio-économiques, qu'en est-il des perspectives propres au système scolaire ?

B- Perspectives propres au système scolaire au Lycée Classique de Foumban

Dans cette sous partie, les esquisses de solutions vont s'articuler autour de deux grands points : au niveau de l'Etat, de l'établissement en question et les rôles à jouer par l'APEE, les élites et les autorités de la Commune Urbaine de Foumban.

1- Les contributions du pouvoir public et de l'établissement

Face aux nombreux problèmes auxquels fait face le Lycée Classique de Foumban, l'Etat et l'établissement en question ont un grand rôle à jouer afin de remédier à la situation qui prévaut aujourd'hui.

L'Etat doit accorder un crédit spécial non seulement pour équiper les salles de classes, mais résoudre aussi le problème de la vétusté des bâtiments. Dans le cas d'espèce, il faut construire trois (3) nouvelles salles de classes pour

²⁰⁴ BUCREP, 3^e RGPH, Rapport de présentations des résultats définitifs du recensement de la population et de l'habitat, 2005, p. 34.

²⁰⁵ S. Ndam Nfendoun, "La Commune de Foumban de 1960-2007 : Essai historique", Mémoire de Master II en Histoire, Université de Yaoundé I, 2011, p. 22.

remplacer celles désormais transformées en bâtiment de la Réunification²⁰⁶. L'affectation des enseignants qualifiés dans toutes les disciplines par l'Etat est nécessaire pour la bonne transmission des connaissances aux apprenants²⁰⁷. A cause de la mutation des méthodes d'enseignements dans les Lycées, l'Etat doit envoyer régulièrement des inspecteurs pour recycler les enseignants sur le terrain, en particulier ceux du LYCLAF²⁰⁸. Pour le manque de salles de classes, l'Etat doit contribuer en majorité à la construction des salles de classes et des stades de tous les jeux à l'exception des aires qu'on a aujourd'hui (handball et basketball) afin que les élèves puissent se sentir à l'aise²⁰⁹.

Concernant l'établissement en lui-même, le Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC) doit régulièrement envoyer à la rentrée, les agents du Comité National Anti-Corruption (CONAC) afin non seulement de lutter contre la corruption, mais aussi de limiter l'effectif des élèves à recruter par le biais des enveloppes. Le Proviseur du Lycée doit être conscientisé à respecter les effectifs des élèves dans les salles de classes, en moyenne 60 par classe²¹⁰. En matière de discipline, l'administration doit mobiliser tous les Censeurs, les Surveillants Généraux et les Surveillants de secteurs pour faire barrière à l'indiscipline des élèves²¹¹.

2- Les rôles à jouer par l'APEE, les élites et les autorités de la Commune Urbaine de Fouban

L'Association des Parents d'Elèves et des Enseignants (APEE), instituée dans chaque établissement scolaire et en particulier au LYCLAF, a son rôle à jouer pour le bon fonctionnement dudit établissement. C'est le cas du problème des enseignants vacataires, de la construction des salles de classes, des aires de

²⁰⁶ Entretien avec Yonyone Emmanuel, 58 ans, Proviseur du Lycée Classique de Fouban, Fouban, le 17-09-2014.

²⁰⁷ Entretien avec Ngou Dave, 40 ans, Enseignant au Lycée Classique de Fouban, Fouban, le 23-09-2014.

²⁰⁸ Entretien avec Mounpou Davis Roland, 31 ans, Enseignant au Lycée Classique de Fouban, Fouban, le 18-09-2014.

²⁰⁹ Entretien avec Njifon Amidou, 42 ans, Censeur au Lycée Classique de Fouban, Fouban, le 23-09-2014.

²¹⁰ Entretien avec Yap Jean Edmond, 50 ans, ancien élève du Lycée Classique de Fouban, Bafoussam, le 18-09-2014.

²¹¹ Entretien avec Moubi Albert, 60 ans, ancien Surveillant Général du Lycée Classique de Fouban, Fouban, le 02-09-2014.

jeux, des tables bancs, de l'eau... Et le Président de l'APEE lors des réunions doit informer l'Assemblée Générale des problèmes cités plus haut, afin de construire les salles de classes et de confectionner les tables bancs pour l'établissement. Elle devrait aussi prendre en charge le paiement régulier des enseignants vacataires dudit Lycée.

Les élites ou les anciens élèves de ce Lycée doivent s'entendre afin de venir au secours à l'Etat en construisant des bâtiments hyper-équipés, propices à l'enseignement-apprentissage. Et pour les autorités communales locales, elles doivent envisager d'approvisionner ledit établissement d'un forage afin de permettre aux élèves de se désaltérer et de se nettoyer après le cours d'EPS et de TM.

Les rôles de l'Etat, de l'APEE, des élites et de la Commune Urbaine de Fouban visent tous à une amélioration du système scolaire. L'amélioration de ce dernier doit se ressentir qu'à travers les résultats des élèves. Car, la maximisation du système d'enseignement (du processus enseignement-apprentissage) doit permettre aux enseignants de mieux dispenser leurs cours afin de donner des bons résultats ou de faire ressortir des compétences susceptibles d'apporter un rendement au LYCLAF²¹².

Le LYCLAF de 1952 jusqu'en 2007, a toujours fait l'effort malgré des entraves d'atteindre ses objectifs. Ces visées sont celles d'offrir à plus d'un titre une réponse aux besoins escomptés par l'Etat en matière d'éducation des citoyens. Autrement dit, le Lycée a pour mission de former l'individu sur les plans physique et moral afin de mieux s'intégrer dans la société et être serviable dans la société Camerounaise. Et cela est justifié car, il suffit seulement d'analyser le tableau statistique des élites afin de s'apercevoir que bon nombre de personnes issues de cet établissement occupent des prestigieuses places dans nos administrations.

²¹² R. Heilbroner, *Vision du futur, hier, aujourd'hui et demain*, Paris, Economica, 1997, p. 99.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de notre travail de recherche qui portait sur Le Lycée Classique de Foumban et où il était question de présenter sa contribution dans la formation de l'élite intellectuelle du Cameroun, nous avons opté présenter :

L'état des lieux de l'éducation dans le département Bamoun et les facteurs de sa création. On a pu décrire tour à tour les circonstances de la création, les différentes écoles primaires et secondaires qui ont existé avant 1952. En effet, la configuration scolaire dans le département Bamoun avant la création du LYCLAF est l'œuvre des confessionnels catholiques, protestants et musulmans. Ainsi, il existait deux types d'enseignements : l'enseignement primaire privé et l'enseignement secondaire. C'est le manque d'établissement scolaire d'enseignement public général dans le département Bamoun qui a motivé les Européens à créer le LYCLAF.

Ensuite, nous avons présenté l'organisation et le fonctionnement du LYCLAF pendant la gestion française (1952-1976) et pendant la gérance camerounaise (1976-2007). Pour ce qui est du corps enseignant, nous avons deux types : les enseignants issus de la coopération française et ceux formés par l'ENS de Yaoundé. Cet établissement est composé d'élèves issus des quatre (4) coins du Cameroun car on y rencontre les apprenants issus de toutes les régions du pays et cela fait du LYCLAF un établissement scolaire cosmopolite.

Au cours de son évolution, cette institution s'est confrontée à des obstacles. Il s'agit entre autre des problèmes d'ordre socio-économique et les difficultés liées au système scolaire.

On observe aujourd'hui sur le plan disciplinaire, un taux de discipline qui va *decrecendo* c'est-à-dire, un changement négatif dans le comportement général des élèves dû à un relâchement de la discipline par rapport aux premières décennies de sa création.

En 1954, le Cours Complémentaire mis en place par les Français est transformé en ENIA, en CEG (1958), en LYSIN (1970), en CES (1986), puis en

Lycée (2000) et enfin en LYCLAF (2007). Son but au départ est de former les instituteurs, d'éduquer les enfants, ensuite former les futurs cadres de l'administration pour le Cameroun de demain (médecin, journaliste, ministre, magistrats, homme en tenue...). Enfin, comme n'importe quelle institution, le LYCLAF est confronté à plusieurs difficultés et quelques perspectives ont été envisagées.

Le LYCLAF a formé des jeunes camerounais et pour cela, nous n'avons qu'à regarder le nombre d'enfants qu'on voit aujourd'hui dans cet établissement. Tout cela pour voir qu'il garde une grande réputation dans les mentalités de ceux qui y ont fréquenté et ont pu trouver un emploi dans la société. Mais au regard des résultats aux examens officiels qui vont en baisse au LYCLAF, ne faisant plus de l'institution, la première au rang départemental n'y a-t-il pas une faille dans la formation ?

SOURCES ET REFERENCES

BIBLIOGRAPHIQUES

I- SOURCES PRIMAIRES

A- Documents d'archives et rapports

1- Archives Nationales de Yaoundé (ANY)

- ANY, APA, 11740, Foumban, rapport annuel, 1949.
- ANY, 1AC/563, Rapport n° 154 E/S. "Lycée Leclerc construction de 1947-1955".
- ANY, 2AC 3141, Limitation des circonscriptions du Cameroun.
- ANY, 2AC 9295, "Plan de développement de l'enseignement au Cameroun : création et construction des écoles 1946-1951"
- ANY, 2AC, Discours du Président A. Ahidjo pendant le Conseil National de l'Enseignement Supérieur à Yaoundé, 1970.
- ANY, 2AC351, Rapport annuel de la région Bamoun, 1950.
- ANY, 3AC341, Rapport annuel de la région Bamoun, 1948.
- ANY, 3AC431, Rapport annuel de l'arrondissement de Foumban, 1950.
- ANY, Annuaire statistique scolaire, 1952-1953.
- ANY, Annuaire statistique scolaire, 1965-1966.
- ANY, Annuaire statistique scolaire, 1966-1967.
- ANY, Annuaire statistique scolaire, 1969-1970.
- ANY, Annuaire statistique scolaire, 1970-1971.
- ANY, APA 11741, Subdivision de Foubot, 1950.
- ANY, APA 11820/E, Rapport trimestriel, circonscription de Foumban du 30 Juin 1923.
- ANY, APA, 10700/C, Arrêtés et circulaires.
- ANY, APA, 11919, Correspondances diverses.
- ANY, JOCF, Arrêté n° 1031 du 1^{er} mars 1954, Transformation du Cours Complémentaire en Ecole Normale d'Instituteurs Adjoints de Foumban.
- ANY, JOCF, Arrêté n° 5201, Création du Cours Complémentaire de Foumban, 6 octobre 1952.

- ANY, JORUC n° 30 décembre 1974, Article 10, Accord général de coopération en matière de personnel.

- ANY, Rapport du gouvernement français à l'ONU, 1947-1954.

2- Archives de la région de l'Ouest et du département du Noun

- ADN, Rapport annuel de la subdivision de Foumban, 1937-1939.

- ADN, Rapport annuel, 1927.

- ARO, 1AC39, Rapport annuel de la circonscription de Dschang, 1926.

- ARO, Rapport Mensuel, 1921.

- ADN, Rapport de présentations des résultats définitifs du recensement de la population et de l'habitat, 2005.

3- Archives du Lycée Classique de Foumban

- ALCF, JOCF, Arrêté n° 176 du 11 janvier 1955, Création de la coopérative scolaire de l'Ecole Normale d'Instituteurs Adjoints de Foumban.

- ALCF, JOCF, Arrêté n° 34 du 25 juillet 1958, portant transformation de l'Ecole Normale d'Instituteurs Adjoints de Foumban en Ecole Normale d'Institutrices Adjoints de Foumban.

- ALCF, JOCF, Décision n° 343 en date du 29 septembre 1954.

- ALCF, JOCF, Décision n° 510 du 05 février 1954, Nomination de M. Médard Robert comme Directeur de l'ENIA de Foumban.

- ALCF, JOCF, Décision n° 547 du 19 Août 1958.

- ALCF, JOCF, Décisions n° 3176 du 18 juin 1954, Nomination de Mme Médard comme Econome à l'ENIA de Foumban.

- ALCF, JOCF, Décisions n° 4265 du 24 juin 1955, Affectation de de M. Lorcery André à l'ENIA d'Ebolowa, précédemment Professeur au Cours Complémentaire de Foumban.

- ALCF, JOCF, Décret n° 58-208 du 31 décembre 1958, Transformation de l'Ecole Normale d'Institutrices en Cours Complémentaire / CEG de Foumban

- ALCF, Journal "*Faire Face*" n° 2 du 12 avril 1971.
- ALCF, Journaux "*Faire Face et Semences*", de 1971-1981.
- ALCF, Rapport de fin d'année scolaire du Lycée Classique de Foumban, 2006-2007.
- ALCF, Rapports financiers du Lycée Classique de Foumban, 1967-1970.
- ALCF, Règlement intérieur du Collège Enseignement Secondaire de Foumban, 1998-1999.
- ALCF, Règlement intérieur du Lycée classique de Foumban, 2006-2007.
- ALCF, Tableau synoptique des responsables du Lycée classique de Foumban de 1952-1976.

B- Décrets et lois

- Décret du PM de 1986 portant transformation de l'établissement en CES de Foumban.
- Décret n° 61/186 du 03 septembre 1961 portant création de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé.
- Loi de l'orientation de l'éducation du 14 avril 1998, titre I, article 5, alinéa (1).
- Décret n° 2001/ 041 du 19 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics et fixant les attributions des responsables de l'administration scolaire, Article 34.
- Arrêté n° 4156/07 MINESEC du 06 Août 2007 relatif à la nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires.

II- SOURCES ORALES

Noms	Age	Statut	Lieu et date
Apouakone Juls Celestin	35 ans	Ancien élève au LYCLAF	Yaoundé, 12-04- 2015
Aretouyap Jeannette	38 ans	Ancienne élève au LYCLAF	03-09-2014, Douala

Jampou Joseph	65 ans	Ancien Directeur du CES de Foumban	Yaoundé, 08-04-2015
Mbichekue Marie	69 ans	Parent d'élève	Foumban, 16-09-2014
Mimche Christine	45 ans	Ancienne élève au LYCLAF	Bafoussam, 03-04-2015
Minzoum Clementine	32 ans	Ancienne élève au LYCLAF	Yaoundé, 02-05-2015
Mme Mountapbemé Clarice	41 ans	Censeur au LYCLAF	Foumban, 24-09-2014
Yondta Mbiadam Paulin	20 ans	Elève au LYCLAF	Foumban, 18-09-2014
Njussah Ibrahim	20 ans	Elève au LYCLAF	Foumban, 19-09-2014
Ndiantoum Ismaéla	20 ans	Elève au LYCLAF	Foumban, 19-09-2014
Pountougnigni Mohamed	20 ans	Elève au LYCLAF	Foumban, 18-09-2014
Monta Moussa	58 ans	Ancien Proviseur au LYCLAF	Foumbot, 23-09-2014
Moubie Albert	60 ans	Ancien Surveillant Général au LYCLAF	Foumban, 02-09-2014
Mounpou David Raymond	31 ans	Enseignant au LYCLAF	18-09-2014
Mvu Mariama	58 ans	Bibliothécaire au LYCLAF	Foumban, 18-09-2014
Ndam Mama Cloberg	81 ans	Ancien élève du LYCLAF	Foumban, 13-09-2014
Ngapout Joseph	55 ans	Ancien élève au LYCLAF de Foumban	Kouoptamo, 12-042015
Ngou Dave	40 ans	Enseignant au LYCLAF	Foumban, 23-09-2014
Njifon Amidou	42 ans	Censeur au LYCLAF	Foumban, 23-09-2014
Panguetna Charles	56 ans	Ancien enseignant au LYCLAF de Foumban	Foumban, 13-09-2014
Peliom Issah	57 ans	Ancien élève du LYCLAF	Foumbot, 23-09-2014
Pemboura Rachel	48 ans	Enseignante au LYCLAF	Foumban, 23-09-2014
Yap Jean Edmond	50 ans	Ancien élève au LYCLAF	Bafoussam, 18-09-2014

Yende Mamouda	58 ans	Censeur au LYCLAF	Foumban, 18-09-2014
Yonyone Emmanuel	58 ans	Proviseur du LYCLAF	Foumban, 17-04-2014
Zotiu Rose	65 ans	Ancienne Surveillante Générale de l'internat au LYCLAF	Foumban, 13-04-2014

III- SOURCES SECONDAIRES

A- Ouvrages généraux

- Abwa D., *Cameroun : histoire d'un nationalisme*, Yaoundé, Clé, 2010.
- Cot Pierre J et al., *La charte des Nations Unies : commentaire article par article*, Paris, Economica, 1991.
- Durkheim E., *Education et Sociologie*, Paris, PUF, 1922.
- *Les mentalités à l'épreuve de la formation*, Paris, Elips, 1960.
- Gaillard P., *Le Cameroun*, Tome I, Paris, L'Harmattan, 1976.
- Genet L et al., *Le Monde contemporain*, Paris, Hatier, 1983.
- Heilbroner R., *Vision du futur, hier, aujourd'hui et demain*, Paris, Economica, 1997.
- Julius Ngoh V., *A Brief World History*, Yaoundé, National Printing Press, 1979.
- *Cameroun 1884-1985 : Cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990.
- Mfochivé J., *L'éthique chrétienne face à l'interconnexion culturelle et religieuse en Afrique : Exemple du pays Bamoun (1873-1937)*, Edition Clé, Yaoundé, 1983.
- Mveng E., *Histoire du Cameroun*, Tome II, CEPER, 1985.
- Ndam Njoya A., *Njoya, réformateur du royaume bamoun*, Dakar, ABC, 1978.
- Njiassé Njoya A et al., *De Njoya à Njimoluh : cent ans d'histoire bamoun*, Foumban- Cameroun, Edition du palais, 1984.

- Philippe Guiffo J., *Le statut international du Cameroun de 1921-1961*, pas de lieu de publication, Edition de l'Essoah, 2007.
- Tardits C., *Le royaume Bamoum*, Paris, Armand colin, 1980.
- Tilé Levine V., *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, Paris, Présence africaine, 1984.
- Van Slangeren J., *Les origines de l'église évangélique du Cameroun, mission européenne et christianisme autochtone*, Yaoundé, Editions Clé, 1972.
- Yakono X., *Les étapes de la décolonisation française*, Paris, PUF, 1982.

B- Ouvrages spécialisés

- Antangana E., *Cent ans d'éducation scolaire au Cameroun : Réflexion sur la nature, les moyens et les objectifs de l'entreprise (1885 à nos jours)*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Clause A., *Philosophie de l'étude du milieu : Réflexion sur la pédagogie contemporaine*, Paris, Editions du Scarabée, 1961.
- Kome L et al., *Ordinary level history for Cameroon schools*, 2^e edition, Buéa, ANUCAM, 2006.
- Santerre R et al., *La quête du savoir : Essais pour une anthropologie de l'éducation camerounaise*, Canada, Presses de l'Université de Montreal, 1998.

C-Ouvrages et guides méthodologiques

- Beau M., *L'art de la thèse : Comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou de maîtrise ou autre travail universitaire*, Nouvelle Edition, Paris, La Découverte, Janvier 2003.
- De Cerveau M., *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1956
- Halkin A., *Initiation à la critique historique*, Paris, Librairie Armand Colin, 1973.

- Mace G., *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, Québec, Presse de l'Université Laval, 1988.
- Veyne P., *Comment on écrit l'histoire ?*, Paris, Seuil, 1971.

C- Articles et revues

- Brevie., Gouverneur de l'AOF, *Bulletin de l'enseignement en AOF*, n° 74, 1933.
- Towa M., "Principes de l'éducation coloniale", *ABBIA_n° 3*, Yaoundé, septembre 1963.

D- Thèses et mémoires

- Ewané L., "L'enseignement au Cameroun : 1920-1960", Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle en Histoire, Université de Provence, 1983.
- Fomekon A., "La partition franco-britannique du Cameroun et son impact sur les populations des Bamoutos (1916- 1960)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 2007.
- Kεpue J., "L'enseignement au Cameroun sous la période française de 1945-1957", Mémoire de DIPLEG en Histoire, ENS, octobre 1987.
- Kpoumie Pouamoun H., "Ecoles coraniques et écoles modernes dans le royaume Bamoun des origines à 1990", Mémoire de Master II en Histoire, Université de Yaoundé I, 2012.
- Madiba E., "Evangélisation et colonisation en Afrique : Héritage scolaire du Cameroun, 1885-1956", Thèse de Doctorat, Université de Bâle, 1976.
- Marchand C., "L'enseignement au Cameroun sous le mandat français, 1921-1939", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université Laval-Québec, 1970.
- Moghap Y., "Animisme-islam-christianisme dans le royaume Bamoun (XIX-XX siècle) : Problématique de la coexistence pacifique et de la tolérance religieuse dans une société multiconfessionnelle", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005.

- Ndam Nfendoun S., "La Commune de Foumban de 1960-2007 : Essai historique", Mémoire de Master II en Histoire, Université de Yaoundé I, 2011.
- Valerie Ndjilabogo A., " Les expatriés français dans l'enseignement secondaire au Cameroun de 1960-1982 ", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2000.
- Njiassé Njoya A., " Naissance et évolution de l'islam en pays bamum", Thèse de Doctorat du 3^e cycle en Histoire, Paris Sorbonne, 1981.
- Tandoum C., " L'impact économique de l'art en Afrique : Le cas du sultanat Bamoun", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1985.

E- Dictionnaires

- *Dictionnaire Hachette*, paris, Hachette, Paris, 2009.
- *Dictionnaire le Grand Larousse universel*, Paris, Librairie Larousse, 2010.
- *Dictionnaire, Le Petit Larousse illustré*, Paris, éditions Larousse, 2010.

G- Sources numériques

- <http://www.Chimie.umontreal.ca/2003/CHM02a/html>, consulté le 21-01-2015.
- <http://education.fr/enseignement-de-l-histoire-geographie.html>, consulté le 20-01-2014.
- <http://www.Cap.ca/edu/what-f.html>, consulté le 21-01-2015.
- <http://www.Internaute.com/dictionnaire/fr/definition/unesco>, consulté le 08-06-2015.
- <http://www.Magazine-de-l-ecologie-et-du-developpement-durable>, n° 35 janvier-juin 2006, consulté le 15-04-2015.
- <http://www.wikipedia.htm-Foumban>, consulté le 22-12-2014.
- Microsoft Encarta 2009.

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire.

Annexe 2 : Arrêté n° 5201 du 06 octobre 1952 portant création du Cours Complémentaire de Fouban.

Annexe 3 : Arrêté n° 1031 du 1^{er} mars 1954 portant transformation du Cours Complémentaire en Ecole d'Instituteurs Adjoints de Fouban.

Annexe 4 : Arrêté n° 34 du 25 Juillet 1958 relatif à la transformation de l'Ecole Normale d'Instituteurs Adjoints en Ecole Normale d'Institutrices Adjoints de Fouban.

Annexe 5 : Décret n° 58-208 du 31 décembre 1958 portant transformation de l'Ecole Normale d'Institutrices Adjoints en Cours Complémentaire de Fouban.

Annexe 6 : Immatriculation du Lycée Classique de Fouban.

Annexe 7 : Arrêté n° 4156/07 MINESEC du 06 août 2007 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires (Lycée classique de Fouban).

Annexe 1 : Questionnaire

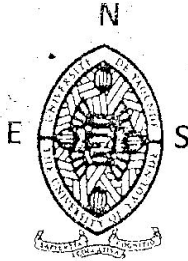
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDE I

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

HIGHER TEACHER TRAINING
COLLEGE

HISTORY DEPARTMENT

QUESTIONNAIRE DE COLLECTE DE DONNEES EN VUE DE LA REDACTION
D'UN MEMOIRE DE DIPES II EN HISTOIRE SUR LE THEME : « LE LYCEE
CLASSIQUE DE FOUMBAN : ESSAI D'UNE MONOGRAPHIE HISTORIQUE DE
1952-2007 »

QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET
ENSEIGNANTS DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN

A-IDENTIFICATION

NOM(S)..... *Yonyone Emmanuel*
PLEG / SCIENCES HUMAINES
HORS ECHELLE
PRENOM(S).....
FONCTION/STATUT..... *PROVISEUR*
DIPLOME ACADEMIQUE OU PROFESSIONNEL..... *DIPLEG*
AGE..... *58 ANS*
ANCIENNETE AU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN..... *03 ANS*
LIEU D'ENTRETIEN..... *PROVISORAT*
DATE D'ENTRETIEN..... *17 SEPTEMBRE 2014*

B-QUESTIONS

➤ L'évolution du Lycée Classique de Foumban de 1952-2007

Question 1

Quels furent les objectifs du Cours Complémentaire de Foumban créé en 1952 ?

Réponse

Former... des... cadres... indigènes... pour... relayer... le... blanc... dans... le... travail... administratif... et... l'enseignement... français... par... l'enseignement... de... la... langue... française... l'objectif... des... relations... entre... la... Métropole... et... la... colonie...

Question 2

Qu'est-ce qui justifie la transformation du Cours Complémentaire en Ecole Normale d'Instituteurs Adjoins en 1954, puis en Cours Complémentaire des jeunes filles de Foumban en 1958 ? Comment fonctionnaient-ils ?

Réponse

Il y avait un manque d'enseignants devant remplacer les cadres blancs et en plus le temps était venu où le noir devait être associé à la chose politique culturelle et au développement futur du Cameroun. Il y avait donc un internat pour les jeunes filles.

Question 3

Que savez-vous du Collège d'Enseignement Général de Foumban (1964-1970)? Et du Lycée Sultan Ibrahim Njoya de Foumban de 1970-1987 ?

Réponse Dirigé par M^r Brossard (1964-1965) ce collège mixte sera également géré par Pierre Sbringer avec des coopérants français ou canadiens comme M^r PROVANCHER (Sciences naturelles). Des filles étaient internes... les garçons externes. Tout l'équipement scolaire (fourbitures et livres et même tenue Salaire chaussures Tenue de de file venait de la métropole) on versait une somme de 6000 remboursable pour relayer les livres à utiliser pendant toute l'année.

Question 4

Pourquoi en 1987 le Lycée Sultan Ibrahim Njoya de Foumban était-il transformé en CES de Foumban ? Et quels sont les changements au niveau du nombre de personnel et des élèves ?

Réponse Le lycée a été transféré sur un nouvel site à la sortie de la ville. Au Ministère, il n'y avait qu'un seul lycée pour Foumban. Il fallait donc considérer que les anciens bâtiments constituaient le second premier cycle et le nouvel lycée le second cycle. Il faut donc l'intervention du ministre Charles Etoundi (ancien professeur du CEG de Foumban) alors au Ministère de l'Éducation dans cet établissement pour que le CEG puisse redevenir lycée de Foumban.

Réponse

Volley Ball, Hand-Ball, Basket, SAUTOIR en longueur
Saut en hauteur, Table, P.V.E. P.V.C.

Question 11

D'où proviennent les ressources financières pour le bon fonctionnement du Lycée Classique du Lycée de Foumban ?

Réponse

DES Taux exigibles et le rapport de L'APCE/PTA

- Contribution du Lycée Classique de Foumban à la formation de l'élite intellectuelle du Cameroun

Question 12

Pensez-vous avoir atteint vos objectifs vis-à-vis des élèves ? (finir le programme, amélioration des niveaux des élèves...)

Réponse C'est un fait, les programmes sont liquidés, mais le pourcentage en niveau des taux de réussite est faible.
Enfement.

Question 13

Aviez-vous les objectifs clairs de formation des élèves ?

Réponse oui Ces objectifs sont clairement définis dans le projet d'établissement et plus particulièrement le projet pédagogique

Question 14

Est-ce que vous parvenez à concilier l'instruction et l'éducation pour pouvoir permettre aux apprenants de mieux s'intégrer dans la société ?

Réponse oui, dans toutes les mesures, la formation des apprenants intègre tous ces aspects à travers la vie scolaire l'éducation à la citoyenneté, L'E.V.F. en matière de population et au VIH et SIDA.

Question 5

Comment fonctionnait le Lycée de Foumban de 2006-2007 ?

Pendant cette période l'établissement a connu de nombreux changements.
Réponse: *ADONIS AJIMENIE ET HONORAISSA par la suite, des projets inscrits ont été réalisés, mais à chaque fois un problème majeur reste en toile de fond perdurant jusqu'à présent. C'est un établissement vétuste, d'où la nécessité de faire un grand coup de main au niveau de la salubrité, d'où la nécessité d'obtenir d'un crédit. Spécifiquement la Gestion administrative, pédagogique, Organisation et fonctionnement du Lycée Classique de Foumban*

Question 6

Quels sont les différents changements au sein du Lycée Classique de Foumban depuis votre arrivée ?

Réponse: *- Construction de 03 nouvelles salles de classe et bureaux
- Création d'un forage, d'un centre de traitement des données, d'une galerie, réfection de la clôture
- Création d'une nouvelle filière pédagogique (1^{ère} PTI et T^{le} PTI)
- Monument historique ayant abrité la Conférence de Foumban du 6 au 11 juillet 1961
- Activités sportives en vert et environnement toujours propre*

Question 7

Quelles sont les différentes catégories de personnels ?

Réponse: *Personnel Administratif
Personnel Enseignant permanent
Personnel Enseignant vacataire
Personnel d'appui*

Question 8

Comment appréciez-vous la discipline et les rendements scolaires au Lycée Classique ?

Réponse: *Discipline: nette amélioration
Rendement scolaire: les performances de dernière sont passables
et le lycée vient toujours en tête au niveau de l'effectif des admis.*

Question 9

Quel est l'effectif moyen d'élèves par classe ? Combien des salles de classe comptent le Lycée Classique de Foumban ?

Réponse: *30 élèves*

Question 10

Le Lycée Classique dispose-t-il des aires de jeux pour les élèves ? (Si oui, citez-en)

Question 15

Quelles sont les différentes origines des élèves du Lycée Classique de Foumban ?

Réponse A majorité Bamouns les élèves viennent aussi de toute les contrées Camerounaises

Question 16

Quelles sont selon vous les personnalités qui ont étudié au Lycée Classique de Foumban ?

Réponse Il est difficile de les citer tous tellement ils sont nombreux.
Moya Maurice PROV. L. E. S. N. F. B. A.
Mouta Noussa PROV. L. B. I. L. F. B. A.
Yongwe Emmanuel PRES actuel du Ly. Class. F. B. A.
Moukoko Nsiméni DIRECTEUR Ecole Polite Ntengwe
J. P. Akoué Président Cour. Chrétienne de J. F. B.
Mamara Oboumbou (Présidence de la République)

➤ Les problèmes et perspectives du Lycée Classique de Foumban de la création jusqu'en 2007

Question 17

Quelles sont les difficultés que rencontre le Lycée Classique de Foumban ?

Réponse - Etablissement vétuste nécessitant une réhabilitation/réfection
- Encombrement de l'établissement
- Salaires exorbitants pour les enseignants vacataires
- Etablissement très prisé par toute la ville
- Rangée de professeurs d'état dont ils sont insuffisants

Question 18

Quelles solutions proposez-vous pour rehausser l'image du Lycée Classique de Foumban ?

Réponse - affecter massivement des professeurs par la hiérarchie
- Accorder d'un crédit spécial pour la réfection
- Construction de 03 nouvelles salles de classe pour remplacer celles désormais transformées en salles de réamplification.

Contact : KOUOTOU ISSOFA

Etudiant à l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé

Série : Histoire

Tel : 678-02-89-21

Email : kouotouissofa2@yahoo.fr

Annexe 2 :
Arrêté n° 5201 du 06 octobre 1952 portant création du Cours
Complémentaire de Foumban.

JOURNAL OFFICIEL DU CAMEROUN FRANÇAIS

15 oct. 1952

du 21 mai 1938 créant le centre d'état civil de

proposition du chef de la région du Nyong-et-Sanaga.

ARRÊTE :

Article premier. — Un centre d'état civil est créé à Lonyong groupement Mangoussa, subdivision de Saa, ayant pour ressort les villages de :

Nkol-Elouga ;	Ebebeda I ;
Mbenega ;	Ebebeda II ;
Ndounda ;	Dzoumyat ;
Ebom-Zout ;	Nlong-Zok ;
Nkang-Efok ;	Etam ;
Lonyong ;	Nkom II ;
	Tsang.

Art. 2. — Le chef de la région de Nyong-et-Sanaga et le chef de subdivision de Saa sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

Yaoundé, le 2 octobre 1952.

P. le Haut-Commissaire de la République
et par délégation :

Le directeur du cabinet,
SOUPAULT.

Arrêté n° 5142 du 2 octobre 1952

portant création d'un centre d'état civil africain au secteur administratif urbain de New-Bell.

LE GOUVERNEUR,
HAUT COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU CAMEROUN,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu les décrets des 23 mars 1921 et 21 février 1925 déterminant les attributions du commissaire de la République française au Cameroun, ensemble le décret du 13 février 1937 ;

Vu l'arrêté du 16 mars 1935 et 4 novembre 1939 portant organisation de l'état civil indigène et actes subséquents ;

Vu l'arrêté n° 218 du 13 mai 1952 portant organisation administrative de la région du Wouri et créant le secteur administratif urbain de New-Bell ;

ARRÊTE :

Article premier. — Il est créé un centre d'état civil africain au secteur administratif urbain de New-Bell (subdivision de Douala).

Le ressort de ce centre d'état civil est le même que celui du secteur administratif de New-Bell.

Art. 2. — M. Lovet (Jean), chef de secteur, est nommé officier du centre d'état civil de New-Bell.

Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Yaoundé, le 2 octobre 1952.

le Haut-Commissaire et par délégation,
Le directeur du cabinet,
Signé : **SOUPAULT.**

ARRÊTE N° 5157 du 3 octobre 1952

portant nomination d'un membre du conseil d'Administration de l'Office des anciens combattants du Cameroun.

LE GOUVERNEUR,
HAUT COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU CAMEROUN,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu les décrets des 23 mars 1921 et 21 février 1925 déterminant les attributions du commissaire de la République française au Cameroun, ensemble le décret du 13 février 1937 ;

Vu le décret n° 48-163 déterminant les conditions d'application dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle des dispositions du décret du 10 mai 1947, concernant l'Office national et les offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre ;

Vu l'arrêté n° 738 (J.O.C. du 15 mars 1948) portant promotion au Territoire du décret susvisé ;

Vu la décision n° 700 T.L. du 15 mai 1950 de M. le ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre, donnant son accord au sujet de la composition du conseil d'Administration, élaboré en application de l'article 6 du décret n° 48-163 ;

Vu la lettre n° 3384 du 14 juin 1950 de M. le directeur de l'Office national des anciens combattants ;

Vu l'article 482 du code de pensions ;

ARRÊTE :

Article premier. — Est nommé membre du conseil d'Administration de l'Office des anciens combattants du Territoire M. N'Doumbe Justin, en remplacement de M. Olongo Tobie empêché.

Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Yaoundé, le 3 octobre 1952.

SOUCADAUX.

Arrêté n° 5201 du 6 octobre 1952

portant création de cours complémentaires à Ebolowa, Foumban, Douala, Yaoundé et Dschang

LE GOUVERNEUR,
HAUT COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU CAMEROUN,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu les décrets des 23 mars 1921 et 21 février 1925 déterminant les attributions du Commissaire de la République française au Cameroun, ensemble le décret du 13 février 1937 ;

Vu l'arrêté n° 510 du 23 décembre 1947 portant réorganisation de l'enseignement au Cameroun et en fixant les attributions ;

Vu l'arrêté n° 399 du 27 juillet 1950 réorganisant l'enseignement du 1^{er} degré au territoire ;

Vu l'arrêté n° 6000 du 20 décembre 1951 créant des cours complémentaires au Territoire ;

Sur la proposition du directeur de l'Instruction publique.

ARRÊTE :

Article premier. — A compter du 15 octobre 1952 sont créés des cours complémentaires à Ebolowa, Foumban, Douala, Yaoundé et Dschang.

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Yaoundé, le 6 octobre 1952.

SOUCADAUX.

Annexe 3 :

Arrêté n° 1031 du 1^{er} mars 1954 portant transformation du Cours Complémentaire en Ecole d'Instituteurs Adjoints de Fouban.

24 mars 1954

JOURNAL OFFICIEL DU CAMEROUN FRANÇAIS

335

ECOLES	30-6-53	1-1-54
Subdivision d'Edéa (suite)		
Ecole urbaine Edéa.....	1	1
Village Logbadjek.....	2	3
Village Yawanda.....	1	2
Subdivision d'Eséka		
Ecole principale Eséka.....	4	4
Ecole principale Makak.....	2	2
Ecole principale Kelle-Ndongong.....	4	3
Ecole urbaine Eséka.....	1	1
Matomb.....	1	2
Ekoadjom.....	1	3
Subdivision Ngambé		
Ecole principale Ngambé.....	3	3
Village Ndom.....	3	3
Village Ibaitaki.....	1	1
Village Nyanon.....	1	2
Village Songmbengué.....	1	2
Village Omeng.....	1	1
Village Ossendjé.....	1	1
Nkam		
Ecole principale Yabassi.....	4	6
Village Yabassi-Ndogbelé.....	1	1
Village Nono.....	1	2
Village Yingui.....	1	1
Village Bonanyamsi.....	1	1

Le tableau ci-dessus annule et remplace toutes les dispositions des arrêtés antérieurs.

* Arrêté n° 1031 du 1^{er} mars 1954 transformant des cours complémentaires en écoles normales d'instituteurs adjoints.

Par arrêté n° 1031 en date du 1^{er} mars 1954, les cours complémentaires de Bertoua, Dschang, Fouban, sont transformés en écoles normales d'instituteurs adjoints.

Le cours complémentaire d'Ebolowa, est transformé en école normale d'institutrices adjointes, à compter de l'année scolaire 1953/1954.

Arrêté n° 1032 du 1^{er} mars 1954 changeant l'appellation de l'école normale d'institutrices adjointes d'Ebolowa.

Par arrêté n° 1032 en date du 1^{er} mars 1954, l'école normale d'institutrices adjointes d'Ebolowa, portera désormais le nom d'école normale d'institutrices adjointes " Inspecteur-général Drouin ".

DIRECTION DES FINANCES

Par arrêté n° 1195 du 11 mars 1954 du Gouverneur, Haut-Commissaire de la République française : Est promulgué au Cameroun le texte ci-après :
Décret n° 54-80 du 22 janvier 1954 modifiant le décret du 26 mai 1937 modifié par le décret n° 51-1191 du 11 octobre 1951 relatif à la réglementation du logement et de l'ameublement outre-mer.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et du secrétaire d'Etat au budget ;

Vu le décret du 26 mai 1937 portant réglementation du logement et de l'ameublement aux colonies, modifié par le décret n° 51-1191 du 11 octobre 1951 ;

Le Conseil des ministres entendu,

DÉCRET :

Article premier. — Le 5^e alinéa de l'article 7 du décret du 16 mai 1937 modifié par l'article 1^{er} du décret du 11 octobre 1951 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 7 (5^e alinéa). — La fourniture d'un ameublement normal donne lieu à la perception d'une retenue d'ameublement dont le montant est fixé à 50 p. 100 de celui de la retenue opérée pour le logement nu ».

Art. 2. — Le montant des retenues minima mensuelles pour la fourniture du logement fixé au tableau figurant à l'article 10 du décret du 16 mai 1937 modifié est porté à 2.400 francs pour le groupe I (cinq pièces), 1.800 francs pour le groupe II (quatre pièces), 1.200 francs pour le groupe III (trois pièces) et 600 francs pour le groupe IV (deux pièces).

Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 22 janvier 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,

HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

PIERRE JULY.

Arrêté n° 171 du 24 février 1954

(Pris en conseil d'administration)

rendant exécutoire le budget primitif de l'exercice 1954 de la commune mixte rurale d'Ambam.

Par arrêté n° 171 du 24 février 1954, est rendu exécutoire dans les conditions définies par l'article 336 du décret du 30 décembre 1912, le budget primitif de l'exercice 1954 de la commune mixte rurale d'Ambam arrêté, en recettes et en dépenses à la somme de 7.590.641 francs.

L'administrateur-maire de la commune mixte rurale d'Ambam est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Annexe 4 :

Arrêté n° 34 du 25 juillet 1958 relatif à la transformation de l'Ecole Normale Instituteurs Adjoints en Ecole Normale d'Institutrices Adjoints de Foumban.

1066

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT SOUS TUTELLE DU CAMEROUN

13 août 1958

Vu l'arrêté n° 4462 du 24 novembre 1950 fixant le prix de cession aux bulletins de la statistique générale;

Vu l'arrêté n° 388 du 29 juin 1951 modifiant l'arrêté n° 4462 du 24 novembre 1950;

Vu le décret du 30 novembre 1952 sur le régime financier des colonies et notamment l'article 148;

Vu le décret du 13 avril 1926 relatif à l'organisation du service colonial des statistiques;

Vu l'arrêté n° 4211 du 20 novembre 1946 portant création d'un service local de la statistique du Cameroun et les arrêtés modificatifs subséquents;

Sur la proposition du chef du service local de la statistique générale,

ARRÊTE :

Article premier. — Le service de la statistique générale du Cameroun est autorisé à vendre un supplément au *Bulletin de la Statistique*.

Art. 2. — Les conditions de vente de ce document seront les suivantes :

- a) Abonnement annuel :
 - Cameroun 1.000 fr. C.F.A.
 - France et étranger 1.500 fr. C.F.A.
- b) Vente au numéro 500 fr. C.F.A.

Art. 3. — Les sommes perçues par le service de la statistique au titre de cette publication seront comptabilisées et versées au Trésor du Cameroun par l'intermédiaire de l'agence intermédiaire de recettes du service de la statistique. (Références arrêtés n° 747 et 748 du 9 septembre 1957, J.O. du Cameroun n° 1205 du 9 octobre 1957, page 1376.)

Art. 4. — Le ministre des affaires économiques, le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Yaoundé, le 28 juillet 1958.

Pour le ministre des affaires économiques :

*Le ministre de la fonction publique
chargé de l'intérim,*

HAMAN ADAMA.

Le ministre des finances,

CHARLES ASSALE.

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté n° 34 du 25 juillet 1958

transformant l'école normale d'instituteurs adjoints de Foumban en école normale d'institutrices adjointes.

LE VICE-PREMIER MINISTRE,

CHARGÉ DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS,

ARRÊTE :

Article premier. — L'école normale d'instituteurs adjoints de Foumban est transformée en école normale d'institutrices adjointes.

Art. 2. — Une promotion de jeunes filles sera admise à Foumban en 1^{re} année, classe de 6^e, à compter du 1^{er} octobre 1958.

Art. 3. — A titre transitoire, à partir de la même date, des promotions de garçons en cours d'études seront jusqu'à leur extinction placées en externat surveillé dans les familles.

Art. 4. — Les familles recevant les élèves en pension complète percevront une indemnité mensuelle prélevée sur les crédits de fonctionnement de l'établissement.

Cette indemnité sera fixée par le ministre de l'éducation nationale.

Art. 5. — Un certain nombre d'élèves pourront être mutés dans les E.N.I.A. de Dschang et de Bertoua dans la mesure des places disponibles et sur proposition du directeur.

Art. 6. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

MICHEL NJINE.

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DES MINES

Arrêté n° 244 du 27 juin 1958

modifiant l'article 29 « Logement » du statut des pilotes du port de Douala.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS
ET DES MINES,

Vu le décret n° 57-501 du 16 avril 1957 portant statut du Cameroun;

Vu l'arrêté n° 208 du 20 février 1958 constatant la nomination des membres du cabinet du Gouvernement camerounais;

Vu l'arrêté n° 3046 du 16 juin 1956 réglementant la police du port de commerce de Douala;

Vu l'arrêté n° 351 du 25 juin 1953 fixant le statut des pilotes du port de Douala, ensemble l'arrêté n° 48 du 23 janvier 1958 le modifiant;

Sur proposition du directeur des ports et voies navigables du Cameroun,

ARRÊTE :

Article premier. — L'article 29 « Logement » du statut des pilotes du port de Douala est annulé et remplacé par ce qui suit :

« Art. 29. — *Logement.* — Le pilote, son conjoint et ses enfants bénéficient de la gratuité du logement. »

Art. 2. — Le directeur des ports et voies navigables et l'administrateur de l'inscription maritime sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Yaoundé, le 27 juin 1958.

CHARLES OKALA.

Arrêté n° 161 du 26 juillet 1958

créant trois subdivisions permanentes dans le cadre de l'arrondissement des travaux publics de Yaoundé et scindant en deux subdivisions distinctes la subdivision des travaux publics de Dschang-Foumban.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS
ET DES MINES,

Vu le décret n° 57-501 du 16 avril 1957 portant statut du Cameroun;

Vu l'arrêté n° 207 du 19 février 1958 constatant l'investiture du premier ministre, chef du Gouvernement camerounais;

Vu l'arrêté n° 208 du 20 février 1958 constatant la désignation des membres du Gouvernement camerounais;

Vu le décret du 15 juillet 1944 portant organisation générale des services des travaux publics et des mines des colonies et statut du personnel et les textes qui l'ont modifié;

Annexe 5 :

Décret n° 58-208 du 31 décembre 1958 portant transformation de l'Ecole Normale d'Institutrices Adjointes en cours Complémentaire de Foumban.

170

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DU CAMEROUN

11 fév. 1959

DÉCRÈTE :

Article premier. — L'alinéa a) du paragraphe A de l'article 7 est annulé et remplacé par le suivant :

a) Parmi les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses des classes de formation professionnelle d'instituteurs adjoints ou d'institutrices adjointes admis à l'écrit du certificat d'aptitude pédagogique élémentaire. Les instituteurs adjoints et institutrices adjointes stagiaires pourront dès leur entrée en fonction et sur leur demande subir les épreuves pratiques du certificat d'aptitude pédagogique élémentaire. Ils seront titularisés au 1^{er} échelon des instituteurs adjoints de 2^e classe au 1^{er} janvier qui suivra leur admission définitive au C.A.P.E.

Art. 2. — Le premier alinéa de l'article 9 est annulé et remplacé par le suivant :

« Dans les deux corps visés au présent arrêté la durée du stage exigée avant la titularisation au grade de début est fixée à un an à l'exclusion des instituteurs adjoints et institutrices adjointes ayant suivi une année complète dans les classes de formation professionnelle d'instituteurs adjoints et qui ont été admis à l'écrit du C.A.P.E. Ces maîtres pourront être titularisés au 1^{er} janvier qui suit leur admission définitive au C.A.P.E. »

Yaoundé, le 31 décembre 1958.

AHMADOU AHIDJO.

Par le premier ministre :

Le vice-premier ministre chargé de l'éducation nationale,

MICHEL NJINÉ.

Décret n° 58-208 du 31 décembre 1958

transformant les écoles normales d'instituteurs adjoints en cours complémentaires et portant création d'une classe de formation pédagogique des instituteurs adjoints et institutrices adjointes.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS,

Vu l'ordonnance n° 58-1375 du 30 décembre 1958 portant statut du Cameroun;

Vu l'arrêté n° 207 du 19 février 1958 du haut-commissaire de la République française au Cameroun constatant l'investiture du premier ministre, chef du Gouvernement camerounais;

Vu le décret n° 58-17/CAB/PM du 20 février 1958 portant nomination des membres du Gouvernement camerounais;

Vu l'arrêté n° 208 du 20 février 1958 du haut-commissaire de la République française au Cameroun constatant la nomination des membres du Gouvernement camerounais;

Vu le décret n° 58-207 du 31 décembre 1958 portant modification de l'arrêté n° 790 du 27 décembre 1955 fixant le statut particulier des fonctionnaires des cadres supérieurs de l'enseignement;

Sur proposition du vice-premier ministre chargé de l'éducation nationale;

Le conseil de cabinet entendu,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Sont annulés les arrêtés n° 1031 du 1^{er} mars 1954 et n° 34 du 25 juin 1958 transformant en écoles normales d'instituteurs adjoints ou en écoles normales d'institutrices adjointes les cours complémentaires de Bertoua, Dschang, Foumban et d'Ebolowa.

Art. 2. — Ces établissements redeviennent des cours complémentaires tels qu'ils avaient été créés par l'arrêté n° 5201 du 6 octobre 1952.

Art. 3. — Les cours complémentaires de Dschang et Bertoua sont réservés aux jeunes gens. Les cours complémentaires d'Ebolowa et de Foumban sont réservés aux jeunes filles.

Art. 4. — La formation professionnelle des jeunes gens et des jeunes filles se destinant à l'enseignement, précédemment donnée dans les écoles normales d'instituteurs adjoints ou d'institutrices adjointes dans les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième, sera désormais assurée dans les classes spéciales dites classes de formation professionnelle d'instituteurs adjoints ou d'institutrices adjointes.

Art. 5. — Le ministre de l'éducation nationale fixera chaque année scolaire le nombre d'élèves instituteurs adjoints ou d'élèves institutrices adjointes à admettre dans les classes de formation professionnelle ainsi que le nombre et l'implan-

Art. 6. — Ces places seront mises au concours parmi les élèves titulaires du brevet élémentaire et du brevet d'études du premier cycle.

Le programme du concours sera celui du brevet élémentaire.

Art. 7. — Avant leur admission dans une classe de formation professionnelle, les candidats devront produire un certificat de visite et de contre-visite délivré par une commission médicale désignée à cet effet, et les reconnaissant aptes à remplir les fonctions d'instituteurs ou d'institutrices et indemnes de toute affection tuberculeuse, cancéreuse, nerveuse, lépreuse ou de la poliomyélite.

De plus, les candidats majeurs devront signer l'engagement de servir pendant dix ans dans l'enseignement public. Pour les candidats mineurs, l'engagement décennal sera signé par le père ou le tuteur légal.

Art. 8. — Les élèves admis au concours seront boursiers de l'Etat camerounais.

Art. 9. — Les élèves subiront à la fin de l'année scolaire, les épreuves écrites du certificat d'aptitude pédagogique élémentaire.

Art. 10. — Les élèves admis aux épreuves écrites du certificat d'aptitude pédagogique élémentaire seront recrutés au 1^{er} octobre suivant en qualité d'instituteurs adjoints stagiaires. Ils subiront avant le 31 décembre de la même année les épreuves pratiques du C.A.P.E.

Ils seront, en cas de succès au C.A.P.E., titularisés au 1^{er} janvier en qualité d'instituteurs adjoints de deuxième classe premier échelon.

Art. 11. — Les élèves ayant échoué à l'épreuve écrite du C.A.P.E. pourront, à titre exceptionnel, et par décision du ministre de l'éducation nationale, être autorisés à faire une deuxième année de formation professionnelle. Après un deuxième échec, ils perdront la qualité d'élèves instituteurs adjoints.

Art. 12. — Au 1^{er} octobre 1958, une classe de formation pédagogique sera ouverte à l'école normale d'instituteurs de Nkongsamba parallèlement à la classe de formation pédagogique des instituteurs.

Art. 13. — A titre transitoire, cette classe recevra exclusivement les élèves issus des écoles normales d'instituteurs adjoints titulaires du brevet élémentaire qui n'ont pu être recrutés comme instituteurs adjoints.

Yaoundé, le 31 décembre 1958.

AHMADOU AHIDJO.

Par le premier ministre :

Le vice-premier ministre chargé de l'éducation nationale,

MICHEL NJINÉ.

Annexe 6 :

Immatriculation du Lycée Classique de Foumban

DEPARTEMENT : NOUN		ARRONDISSEMENT : Bangouga			
N°	ETABLISSEMENT	CHEFFERIE	REFERENCES DE CREATION / TRANSFORMATION ET D'OUVERTURE	SOUS SYSTEME	N° D'IMMATRICULATION
1414	CES BILINGUE DE BANGAMBI	Bangambi	Décret N°2013/6760/PM du 24/07/2013	Bilingue	4MC1GSBD102354113
1415	CES BILINGUE DE KOUHOUAT	KOUHOUAT	Décret N°2010/2045/PM du 12/07/2010	Bilingue	4MC1GSBD101498110
1416	CES BILINGUE DE KOU MENGBA	KOU MENGBA	Décret N°477/10/MINESEC/CAB du 13/08/2010	Bilingue	4MC1GSBD101490111
1417	CES BILINGUE DE KOUTOUPIT	BANGOURAIN	Décret N°2012/2502/PM du 06/09/2012	Bilingue	4MC1GSBD101490111
1418	LYCEE BILINGUE DE BANGOURAIN	BANGOURAIN	Décret N°305/11/MINESEC/CAB du 23/08/2011	Bilingue	4MC1GSBD111671106
1419	LYCEE BILINGUE DE KOUROM	KOUROM	Décret N°2006/229/PM du 18/08/2006	Bilingue	4MC1GSBD111494112
ARRONDISSEMENT : Foumban					
1420	CES DE KOUNDOUMI	MAMFU	Décret N°2007/868/PM du 25/06/2007	Francophone	4ME1GSFD102226107
1421	CES DE MAGBASSAH	MAROM	Décret N°514/07/MINESEC/CAB du 30/07/2007	Francophone	4ME1GSFD101077112
1422	CES DE NIJCHOM	NIJCHOM	Décret N°212/2429/PM du 17/08/2012	Francophone	4ME1GSFD102373112
1423	CES DE NIJKETNKIE	NIJKETNKIE	Décret N°594/12/MINESEC/CAB du 27/08/2012	Francophone	4ME1GSFD101021111
1424	LYCEE CLASSIQUE DE FOUNMBAN BP 119 FOUNMBAN Lycée-Classique-Foumban@yahoo.com	NIJINKA- FOUMBAN	Décret N°2011/2140/PM du 05/08/2011 Arrêté N°305/11/MINESEC/CAB du 23/08/2011 Arrêté N°0028/CAB/MEN du 06/04/1961 Décret PM de 1986	Francophone	4ME1GSFD112132086
1425	LYCEE DE KOUPA-MATAPIT BP 326 FOUNMBAN	KOUPA-MATAPIT	Décret N°2006/1229/PM du 18/08/2006	Francophone	4ME1GSFD112233107
1426	LYCEE DE MAMBAIN BP 12 FOUNMBAN	KOUNDOUMBAIN	Décret N°2013/6761/PM du 24/07/2013	Francophone	4ME1GSFD11106113
1427	LYCEE DE NIJMBAM BP 314 FOUNMBAN	NIJMBAM II	Décret N°2009/1640/PM du 13/08/2009	Francophone	4ME1GSFD111042109
1428	LYCEE BILINGUE SULTAN IBRAHIM NJOYA BP 63 FOUNMBAN lybsinfoumban@yahoo.fr	KOUNGA	Arrêté N°016/A/501/MINESEC/CAB du 22/01/1997	Bilingue	4ME1GSBD112138097

Annexe 7 :
Arrêté n° 4156/07 MINESEC du 06 août 2007 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires (Lycée classique de Foumban).

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX -- TRAVAIL -- PATRIE



ARRÊTÉ N° 4156/07 MINESEC DU 06 AOUT 2007
portant nomination des responsables dans les services
déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2004/321 du 08 décembre 2004 portant nomination d'un Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2004/322 du 08 décembre 2004 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2005/139 du 25 avril 2005 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;

ARRÊTÉ :

Article 1er : Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés Provisaires dans les établissements scolaires publics de l'Enseignement Secondaire Général ci-après désignés :

DELEGATION PROVINCIALE DE L'ADAMAOUA

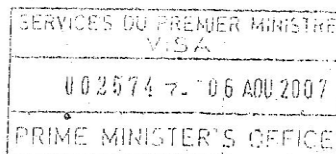
DELEGATION DEPARTEMENTALE DU FARO ET DFO

LYCEE BILINGUE DE TIGNERE:

Monsieur BABA ABDOULAH, Professeur des Lycées d'Enseignement Général, précédemment Provisaire de l'ex- CÉS Bilingue de Tignère, poste créé.

LYCEE DE GALIM TIGNERE:

Monsieur OUSSEINI WADJIRI, Professeur des Lycées d'Enseignement Général, précédemment en service à la Délégation Provinciale des Enseignements Secondaires de l'Adamaoua, en remplacement de Monsieur MOUSSA BAKO.



DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NOUN

LYCEE BILINGUE DE KOUTABA:

Monsieur SIGNE MAMBOU Pierre, Professeur des Lycées d'Enseignement Général, précédemment Proviseur par intérim dudit établissement.

LYCEE BILINGUE SULTAN IBRAHIM NJOYA:

Monsieur NJOYA Maurice, Professeur des Lycées d'Enseignement Général, précédemment Proviseur par intérim dudit établissement.

LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN:

Monsieur MONTA MOUSSA, Professeur des Lycées d'Enseignement Général, précédemment Inspecteur Pédagogique National, en remplacement de Monsieur NDOUNG NJIMONKE Ibrahim, décédé.

LYCEE DE KOUPA MATAPIT:

Monsieur FEWOU Ibrahim, Professeur des Lycées d'Enseignement Général, précédemment Directeur de l'ex-CES de Koupa Matapit, poste créé.

DELEGATION PROVINCIALE DU SUD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DJA ET LOBO

LYCEE BILINGUE DE SANGMELIMA:

Monsieur MYOMO EYA Pascal, Professeur des Lycées d'Enseignement Général, précédemment Proviseur du Lycée de Bilingue d'Ebolowa, en remplacement de Madame ELA ZE Marie Louise, mutée.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MVILA

LYCEE BILINGUE D'EBOWA:

Madame ELA ZE Marie Louise, Professeur des Lycées d'Enseignement Général, précédemment Proviseur du Lycée Bilingue de Sangmélina, en remplacement de Monsieur MYOMO EYA Pascal, muté.

LYCEE CLASSIQUE D'EBOWA:

Monsieur MYONDO MYONDO Christophe, Professeur des Lycées d'Enseignement Général, précédemment Proviseur du Lycée de Nkolondongo, en remplacement de Monsieur MISILI EBA Thomas.

LYCEE D'EBOWA:

Monsieur EBALE OTYAM Samuel, Professeur des Lycées d'Enseignement Général, précédemment Directeur de l'ex-CES d'Ebolowa, poste créé.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA

002574 7 06 AOU 2007

PRIME MINISTER'S OFFICE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEME

CCAS DE KUMBA :

Monsieur MWELLE KUNZ MBAI, Professeur des Lycées d'Enseignement Général, précédemment Proviseur du Lycée Bilingue d'Application de Yaoundé, en remplacement de Monsieur TUMBAN ABONGE Aron.

LYCEE DE KOMBONE:

Monsieur FONGE Julius FONGOUCK, Professeur des Lycées d'Enseignement Général, précédemment Directeur de l'ex-CES de Kombone, poste créé.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NDIAN

LYCEE BILINGUE D'EKONDO TITI :

Madame EPIE, née NANJE Bertha, Professeur des Lycées d'Enseignement Général, précédemment Directeur du CES de BEKONDO, en remplacement de Monsieur TOE William EBOKU.

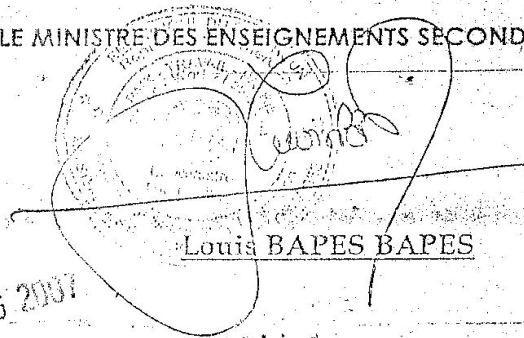
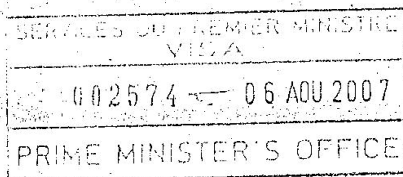
Article 2 : En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser quatre (04) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3 : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

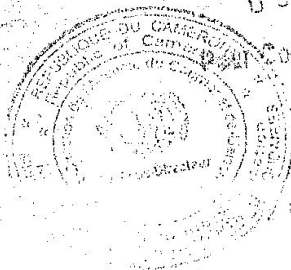
Article 4 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 06 AOUT 2007

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,



09-AUG 2007



Copie Certifiée conforme à l'Original

TABLE DES MATIERES

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vii
RESUME	ix
ABSTRACT.....	x
INTRODUCTION GENERALE.....	1
Présentation du sujet	2
Raisons du choix du sujet	3
Intérêt du sujet.....	4
Cadre spatio-temporel	4
Revue de la littérature	5
Problématique	8
Démarche méthodologique.....	9
Difficultés rencontrées	9
Plan du travail	10
CHAPITRE I : ETAT DES LIEUX DE L'EDUCATION DANS LE DEPARTEMENT BAMOUN AVANT LA CREATION DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN.....	12
I- SITUATION SCOLAIRE DANS LE DEPARTEMENT BAMOUN DE 1916-1951	13
A- L'enseignement primaire	13
1- L'enseignement primaire : Ecoles officielles de 1916-1951	13
2- L'enseignement primaire : Ecoles confessionnelles de 1920- 1951	16
B- L'enseignement secondaire : Ecole officielle	21
1- L'enseignement secondaire technique : L'école artisanale	21
II- GENESE DE LA CREATION DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN	22
A- Les facteurs externes	22
1- Les clauses de la conférence de Brazzaville de 1944.....	22
2- Le rôle du conseil de tutelle de l'ONU de 1945.....	24
B- Les facteurs internes	26
1- La politique française en matière d'éducation au Cameroun	26

2- La formation des jeunes camerounais en vue d'assurer la relève des colons.....	29
CHAPITRE II : L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN PENDANT LA GESTION FRANCAISE (1952-1976).....	
I- L'ORGANISATION DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN DE 1952-1976.....	34
A- Le personnel du LYCLAF.....	34
1- Le personnel administratif.....	34
2- Le personnel enseignant d'origine française et camerounaise.....	37
3- Le personnel subalterne.....	38
B- Les procédures de recrutement des enseignants, du personnel subalterne et des élèves du Lycée Classique de Foumban	39
1- Le mode de recrutement des enseignants et leurs rémunérations	39
2- Le mode de recrutement du personnel subalterne et leur rémunération	41
3- Le mode de recrutement des élèves et leurs effectifs	42
II- LE FONCTIONNEMENT DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN DE 1952-1976.....	46
A- Le LYCLAF : un régime mixte (interne et externe) de 1952-1976.....	46
1- Le système d'internat et ses mutations de 1952-1970.....	46
2- La vie à l'internat.....	48
3- Le financement de l'internat.....	49
B- Les différentes disciplines enseignées au Lycée Classique de Foumban de 1952-1976.....	50
1- Les disciplines enseignées au CC et à l'ENIA.....	50
2- Les disciplines enseignées au CEG et au LYSIN	51
CHAPITRE III : L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN DE 1976-2007 :	
CAMEROUNISATION	53
I- L'ORGANISATION DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN.....	54
A- Le personnel du LYCLAF : la vie à l'établissement.....	54
1- Le personnel administratif.....	54
2- Le personnel enseignant : titulaires et vacataires	58
3- Le personnel technique	60
B- Les procédures de recrutement des enseignants et des élèves du LYCLAF	60
1- Le mode de recrutement des enseignants.....	61

2-	Les modes de recrutement des élèves	61
II-	LE FONCTIONNEMENT DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN .	62
A-	Le règlement intérieur et les activités du LYCLAF	62
1-	La qualité d'élève et les activités post et péri-scolaires	62
2-	Le LYCLAF : sa discipline et son emploi	65
3-	Les ressources financières de l'établissement.....	69
B-	Les différentes disciplines enseignées au LYCLAF	72
1-	Les mathématiques, la physique-chimie et technologie, science de la vie et de la terre et l'informatique	72
2-	Les langues et les sciences humaines	73
3-	La philosophie et l'éducation physique	74
	CHAPITRE IV: LE LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN :.....	75
	SA CONTRIBUTION DANS LA FORMATION DE L'ÉLITE INTELLECTUELLE DU CAMEROUN, SES DIFFICULTES ET SES PERSPECTIVES	75
I-	L'APPORT DANS LA FORMATION DES ELITES INTELLECTUELLES DU CAMEROUN ET LE ROLE DANS LA TENUE DE LA CONFERENCE DE 1961	76
A-	La formation intellectuelle des jeunes camerounais et leur insertion dans la vie active.....	76
1-	Le LYCLAF : le creuset des savoirs, l'acteur de la socialisation et le formateur des élites du Cameroun	77
2-	Le Lycée Classique comme le creuset des élites intellectuelles du Cameroun.....	79
3-	L'insertion sociale dans la vie active	81
B-	Le rôle du LYCLAF dans la tenue de la conférence du 17 au 21 juillet 1961	83
1-	Les raisons du choix du LYCLAF et les objectifs de la conférence	84
2-	Le déroulement de la conférence	85
3-	Les résolutions de la conférence.....	87
II-	LES DIFFICULTES DU LYCEE CLASSIQUE DE FOUMBAN	89
A-	Les difficultés socio-économiques de l'éducation dans la ville de Foumban	89
1-	Les difficultés sociales	89
2-	Les difficultés économiques.....	90
B-	Les difficultés propres au système éducatif au LYCLAF	91

1- Les obstacles au niveau de la sécurité, de la santé et de l'équipement des structures.....	91
2- L'effectif pléthorique des élèves, les insuffisances de salles de classes et des aires de jeux.....	92
3- Le manque du personnel enseignant formé	93
III- LES PERSPECTIVES	95
A- Les perspectives socio-économiques de l'éducation dans la ville de Fouban.....	95
1- Les suggestions sociales.....	95
2- Les suggestions économiques	95
B- Perspectives propres au système scolaire au Lycée Classique de Fouban	96
1- Les contributions du pouvoir public et de l'établissement	96
2- Les rôles à jouer par l'APEE, les élites et les autorités de la Commune Urbaine de Fouban.....	97
CONCLUSION GENERALE	99
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	102
ANNEXES.....	111
TABLE DES MATIERES.....	125